

Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

Mission CSPS : Catégorie 1



Indice	Date	Modifications	Rédaction
18	04/06/2026	PGC du 04/06/2026 Commentaire : Essai, Poste de garde, Déchetterie, Présentation détecteurs	Vincent GRATENOIS
17	01/06/2026	PGC indice 17 du 01/06/2026 Commentaire : Poste de garde, Détection incendie, Phase d'essai	Vincent GRATENOIS

Indice	Date	Modifications	Rédaction
16	05/01/2026	PGC indice 16 du 05/01/2026 Commentaire : Commentaire : PGC indice 16 du 05/01/2026 Commentaire : - Modification des contacts poste de garde	David LOTTE
15	08/12/2025	PGC indice 15 du 08/12/2025 Commentaire : PGC indice 15 du 08/12/2025 Commentaire : - Modification du texte sur l'utilisation de produits dangereux (4.1.26) - Modification du paragraphe "planification" (3.1.1) - Ajout en annexe de la procédure d'autorisation pour les zones en WET RUN	David LOTTE
14	24/09/2025	PGC indice 14 du 24/09/2025 Commentaire : Ajout du texte sur les tests des éléments de PROCESS (4.1.32) Ajout des informations sur le déplacement de l'infirmier et la mise en place de téléphones fixes sur la GIGA	David LOTTE
13	03/09/2025	PGC indice 13 du 03/09/2025 Commentaire : Modification du paragraphe 4.1.26, intégration du WET RUN Cathode	David LOTTE
12	13/08/2025	PGC indice 12 du 13/08/2025 Commentaire : Modification du paragraphe concernant les travaux sur à proximité des réseaux (4.1.31)	David LOTTE
11	06/08/2025	PGC indice 11 du 06/08/2025 Commentaire : Ajout de la fiche Azote en annexe	David LOTTE
10	06/08/2025	PGC indice 10 du 06/08/2025 Commentaire : Ajout du risque Azote Ajout en annexe de la procédure d'évacuation en cas de déclenchement d'une balise ou d'un détecteur	David LOTTE
9	16/06/2025	PGC indice 9 du 16/06/2025 Commentaire : Elements modifiés ou rajoutés : - Bâtiment M sous plan de prévention - Conditions d'accès plenums - Procédure ascenseur de chantier - Prestataires de services	David LOTTE
8	12/03/2025	PGC indice 8 du 12/03/2025 Commentaire : Ajout du dernier plan de circulation	David LOTTE
7	10/02/2025	PGC indice 7 du 10/02/2025 Commentaire : Intégration de la ligne de production bâtiment M et mise à jour de l'amplitude d'ouverture du chantier	David LOTTE
6	30/10/2024	PGC indice 6 du 30/10/2024 Commentaire : Mises à jour de la liste des entreprises	Guillaume GROUX

Indice	Date	Modifications	Rédaction
5	04/07/2024	PGC indice 5 du 04/07/2024 Commentaire : Mise à jours du PGC	Guillaume GROUX
4	17/11/2023	PGC indice 4 du 17/11/2023 Commentaire : Mise à jour du PGC pour les opérations de levage et mise à jour des intervenants	Guillaume GROUX
3	16/11/2023	PGC indice 3 du 16/11/2023 Commentaire : Mise à jours intervenants	Guillaume GROUX
2	08/04/2023	PGC indice 2 du 08/04/2023 Commentaire : Mise a jour du PGC phase EC01	Guillaume GROUX
1	21/03/2023	PGC indice 1 du 21/03/2023 Commentaire : Mise à jour suite remarques MOA PGC phase EC03 : VRD / Plateformes / HTB / Renforcement de sol / Installations de chantier	Guillaume GROUX
0	20/03/2023	PGC indice 0 du 20/03/2023 Commentaire : PGC phase EC03 : VRD / Plateformes / HTB / Renforcement de sol / Installations de chantier	Guillaume GROUX

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET D'ORDRE ADMINISTRATIF INTÉRESSANT LE CHANTIER

1.1. Liste des intervenants

1.1.1. Liste des intervenants

1.2. Liste des lots

1.2.1. Liste des lots

1.3. Etat d'avancement de l'affaire

1.3.1. Etat d'avancement de l'affaire lors de l'élaboration

1.4. Renseignements généraux concernant l'opération

1.4.1. Description générale de l'opération et de l'ouvrage

1.4.2. Environnement de l'opération

1.4.3. Consistance des travaux

1.4.4. Décomposition du projet

1.4.5. Phasage de l'opération

2. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE

2.1. Caractéristiques du sol

2.1.1. Rapport d'étude de sol

2.2. Réseaux existants

2.2.1. Déclaration de projet de travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux

2.3. Ouvrages existants

2.3.1. Présence de cuves et émissaires enterrés

3. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAÎTRE D'ŒUVRE

3.1. Mise en commun de moyens - Planification

3.1.1. Planification

3.2. Mise en commun des moyens - VRD primaires

3.2.1. Branchement en eau

3.2.2. Branchement en électricité

3.2.3. Branchement d'assainissement

3.3. Mise en commun des moyens - Installations de chantier

3.3.1. Plan d'installation de chantier

3.3.2. Clôture de chantier extérieure et signalisation

3.3.3. Barrière Levante Automatique

3.3.4. Abris Fumeurs

3.3.5. Identification du personnel

3.3.6. Visites de chantier par des tiers.

3.3.7. Panneau de chantier

3.3.8. Signalisation

3.3.9. Gardiennage Chantier

3.3.10. Videosurveillance

3.3.11. Base vie - Modalités d'organisation

3.3.12. Base vie - Effectif de dimensionnement

3.3.13. Base vie - MOA

3.3.14. Base vie - MOE

3.3.15. Base vie - Entreprises

3.3.16. Poste de Garde

3.3.17. Base vie - Entretien des installations

3.3.18. Déchetterie de chantier

3.3.19. Sécurité incendie des installations

3.3.20. Installations de distribution électrique

3.3.21. Installations d'éclairage

3.3.22. Vérification réglementaire des installations électriques

3.3.23. Entretien des installations électriques

3.3.24. Points d'eau et d'évacuation

3.4. Mise en commun des moyens - Logistique de chantier

- 3.4.1. Planification et organisation des livraisons
- 3.4.2. Organisation des stockages de matériaux et matériels
- 3.4.3. Manutentions et levages
- 3.4.4. Risques d'interférence de grues
- 3.4.5. Prise au vent
- 3.4.6. Organisation des approvisionnements - Quai de déchargement
- 3.4.7. Organisation des approvisionnements - Approvisionnements aux étages
- 3.4.8. Moyens de levage propre à chaque lot

3.5. Mise en commun des moyens - Circulations horizontales et verticales

- 3.5.1. Voie piétonne
- 3.5.2. Accès des véhicules et stationnement
- 3.5.3. Voirie de chantier stabilisée
- 3.5.4. Voirie de chantier stabilisée - Bande de roulement périphérique aux bâtiments
- 3.5.5. Escalier provisoire accès pleine masse
- 3.5.6. Nettoyage des voiries extérieures - Phase terrassements généraux
- 3.5.7. Nettoyage des voiries extérieures - Phase fondations profondes
- 3.5.8. Nettoyage des voiries extérieures - Phase Gros œuvre
- 3.5.9. Nettoyage des voiries extérieures - Phase corps d'états secondaires
- 3.5.10. Accès dans les bâtiments
- 3.5.11. Accès aux mezzanines
- 3.5.12. Accès en toiture

3.6. Mise en commun des moyens - Gestion des protections collectives

- 3.6.1. Protection en rive des fouilles
- 3.6.2. Protection des rives de planchers
- 3.6.3. Protection des trémies et réservations
- 3.6.4. Protection de rives en toiture
- 3.6.5. Gestion de l'entretien et de la continuité des protections communes
- 3.6.6. Pose de garde-corps définitif en toiture
- 3.6.7. Pose de garde-corps définitifs sur escaliers et trémies
- 3.6.8. Pose de garde-corps définitifs sur passerelles et planchers métalliques

3.7. Mise en commun des moyens - Echafaudages

- 3.7.1. Servitude d'échafaudage

3.8. Mise en commun des moyens - Gestion des déchets

- 3.8.1. Gestion des déchets Mode d'organisation
- 3.8.2. Bennes à gravais et déchets
- 3.8.3. Acheminement des déchets vers les bennes
- 3.8.4. Nettoyage et évacuation des déchets
- 3.8.5. Evacuation des matières dangereuses

3.9. Mise en commun des moyens - Organisation des secours

- 3.9.1. Moyen d'alerte des secours
- 3.9.2. Consignes de sécurité
- 3.9.3. Sauveteurs secouristes du travail
- 3.9.4. Infirmier/Infirmière de chantier

4. RISQUES COMMUNS, SPÉCIFIQUES ET PARTICULIERS

4.1. Risques communs, spécifiques et particuliers

- 4.1.1. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Silice cristalline
- 4.1.2. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Gaz d'échappement
- 4.1.3. Travaux de terrassement généraux
- 4.1.4. Travaux de puits, de terrassements souterrains
- 4.1.5. Travaux de VRD
- 4.1.6. Risque d'ensevelissement ou d'enlèvement
- 4.1.7. Travaux de fondations
- 4.1.8. Travaux de gros-œuvre
- 4.1.9. Travaux en rive de plancher - Protections collectives propres aux travaux particuliers
- 4.1.10. Ouvrage avec risques de chute de hauteur
- 4.1.11. Travaux comportant le recours à des appareils de levage d'une capacité supérieure à 60 t/m
- 4.1.12. Montage et assemblage de la charpente
- 4.1.13. Travaux de couverture industrielle

- 4.1.14. Travaux d'étanchéité - Bacs acier
- 4.1.15. Echafaudages
- 4.1.16. Travaux de menuiseries extérieures
- 4.1.17. Travaux en façade
- 4.1.18. Travaux de plâtrerie
- 4.1.19. Travaux des lots techniques
- 4.1.20. Travaux de revêtement de sols
- 4.1.21. Travaux en hauteur
- 4.1.22. Travaux d'agencement
- 4.1.23. Travaux d'ascenseurs et monte-charges
- 4.1.24. Travaux d'espaces verts
- 4.1.25. Prévention du risque incendie
- 4.1.26. Utilisation de produits dangereux ou à risques
- 4.1.27. Travaux exposant à des radiations ionisantes
- 4.1.28. Travaux exposant les travailleurs au contact de pièces nues sous tension
- 4.1.29. Travaux de soudure
- 4.1.30. Travaux en zone fermée
- 4.1.31. Travaux sur ou à proximité des réseaux en charge
- 4.1.32. Tests sur les éléments du PROCESS

5. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE INTERVENANTS

5.1. Modalités de coopération

- 5.1.1. Plan Général de Coordination
- 5.1.2. Désignation des entreprises
- 5.1.3. Acceptation et désignation des sous-traitants
- 5.1.4. Prestataires de services et Travailleurs indépendants
- 5.1.5. Présence de personnel étranger
- 5.1.6. Inspection Commune
- 5.1.7. Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé
- 5.1.8. Rôle du coordonnateur
- 5.1.9. Registre journal

6. COLLÈGE INTERENTREPRISES DE SÉCURITÉ SANTÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1. Projet de règlement

- 6.1.1. Adresse de l'opération
- 6.1.2. Constitution et durée
- 6.1.3. Missions
- 6.1.4. Responsabilités
- 6.1.5. Composition
- 6.1.6. Attributions
- 6.1.7. Adoption des décisions
- 6.1.8. Convocation aux réunions
- 6.1.9. Première réunion
- 6.1.10. Réunions plénières
- 6.1.11. Réunions Extraordinaires
- 6.1.12. Application des décisions
- 6.1.13. Ressources
- 6.1.14. Gestion
- 6.1.15. Procédure de Règlement des difficultés
- 6.1.16. Pénalités pour absence aux réunions

7 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS

8 ANNEXES

- 8.1 communication détection incendie.png**
- 8.2 communication détection incendie.png**
- 8.3 Modification contacts poste de garde Gigafactory - Guard post contact update .pdf**
- 8.4 PROCESSUS D'AUTORISATION DE CO-ACTIVITE TRAVAUX - WET RUN.pdf**
- 8.5 Infirmerie et téléphones fixes.pdf**
- 8.6 AZOTE.pdf**

8.7 Procedure utilisation lift.pdf

8.8 Passage du Bâtiment M sous PDP.pdf

8.9 VKDK_EXE_EC02_A3B_427_0_Z_Z_AL_MOD_SAN_ROSIN - Procédure - Travaux sur plénum - autres macro-lots - V7 1.pdf

8.10 plan de circulation 25 02 2025.pdf

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET D'ORDRE ADMINISTRATIF INTÉRESSANT LE CHANTIER

1.1. Liste des intervenants

Maître d'ouvrage	VERKOR	2-4 rue Charles Berthier 38000 Grenoble
Maître d'oeuvre	EDEIS	16 avenue Pythagore 33700 MERIGNAC
Maître d'oeuvre	EDEIS	19 Boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 IVRY / SEINE
Maître d'oeuvre conception	Avant Propos	51 Boulevard de Belfort 59 000 Lille
Coordonnateur de référence	SOCOTEC	1 Avenue de la Gironde 59140 DUNKERQUE
Inspection du travail	inspection du travail	66 Rue des Chantiers de France 59200 Dunkerque
CARSAT ou CRAMIF	Carsat	11 Allée vauban 59650 Villeneuve d'Ascq
CARSAT ou CRAMIF	Carsat	11 Allée vauban 59650 Villeneuve d'Ascq
CARSAT ou CRAMIF	Carsat	11 Allée vauban 59650 Villeneuve d'Ascq
OPPBTP	OPPBTP	340 Av. de la Marne 59700 Marcq-en-Barœul
Service prévention GIGA Bâtiment	SAFE CONSEIL ET COORDINATION	885 Rue louis berguet carré affaires 62 100 CALAIS
Assistant maîtrise d'ouvrage	CAP GEMINI ENGINEERING	7 avenue Maire Louise DELWAULLE 59160 LILLE
Coordonnateur SPS suppléant	SOCOTEC	1 Avenue de la Gironde 59140 DUNKERQUE

1.2. Liste des lots

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
EC01 - Batiment – EC01	PRIMONORTE CONSTRUCOES LDA (Titulaire)	AVENIDA DR FRANCISCO SA CARNEIRO EDF PONTE PEDRINHA 3610-134 TAROUCA PORTUGAL	Email : primotempo.tarouca@gmail.com
	R&D (Titulaire)	Z.A. de la Ménandelle Chemin du Mont Duez 62126 WIMILLE	Email : landrissen@rd-se.com
	NORD ACCESS 3 (Titulaire)	124 route de Loon Plage 59630 Bourbourg	Tél : 0672659780 Email : noemie.benard@nord-access.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	CAPREMIB 2 (Titulaire)	RouteNational44 51220 CORMICY	Tél : 0626241398 Email : mbouvenot@capremib.fr
	ALHEEMBOUW (ALB France) (Titulaire)	Roeselarestaat 205 8840 Oostnieuwkerke	Email : miguel.deceuninck@alheem bouw.be
	TRACONORD (Titulaire)	1, rue Belle Hélène 59114 STEENVOORDE	Email : h.desaintemaresville@traco nord.fr
	R&D (Titulaire)	Z.A. de la Ménandelle Chemin du Mont Duez 62126 WIMILLE	Email : flabalette@rd- se.com
	R&D (Titulaire)	Z.A. de la Ménandelle Chemin du Mont Duez 62126 WIMILLE	Email : tlapostolle@rd- se.com
	ALHEEMBOUW (ALB France) (Titulaire)	Roeselarestaat 205 8840 Oostnieuwkerke	Email : jens.lejeune@alheembouw.b e
	KILOUTOU (Titulaire)	119 RUE PIERRE BRIZON 59810 LESQUIN	Tél : 06 58 81 37 17 Email : cmasse@kiloutou.fr
	ALHEEMBOUW (ALB France) (Titulaire)	Roeselarestaat 205 8840 Oostnieuwkerke	Email : mathijs.casier@alheembouw .be
	ALHEEMBOUW (ALB France) (Titulaire)	Roeselarestaat 205 8840 Oostnieuwkerke	Email : piet.vandenberghe@alheem bouw.be
	Herlant Protection Incendie (Sous-traitant)	Zone d'activité Ecopolis, route de Penin, 62127 Tincques	Email : contact@herlantprotectionin cendie.fr
	IDF BARDAGE (Sous-traitant)	2 rue Marguerite Perey 95150 TAVERNY	Tél : 0763116363 Email : idf.bardage@gmail.com
	ISOTERME 62 (Sous-traitant)	99 AVENUE ACHILLE PERETTI 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	Tél : 06 51 21 74 01 Email : isoterm62@hotmail.com
	KS PROTECTION (Sous-traitant)	32 ALLEE DE BOUTAUT 33300 BORDEAUX	Email : kspdunkerque@gmail.com
	DEMA CONSTRUCTION (Sous-traitant)	zoomstraat 7 9160 LOKEREN	Tél : 0032467686853 Email : info@demaconstruction.be
	Isomapec (Sous-traitant)	823, hameau le hourquet 62830 Carly	Tél : 0615092341 Email : contact@isomapec.fr
	EURL BAYART David (Sous-traitant)	6, route Nationale 62580 GAVRELLE	Tél : 06 61 77 18 15 Email : davbayart@orange.fr
	GTA LUX (Sous-traitant)	21 RUE DE L'INNOVATION L1899 Kockelscheuer	Tél : +352621244667 Email : o.becker@gtagroup.lu

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	LIANNE (Sous-traitant)	385, rue Marcel Doret 62100 CALAIS	Tél : 0621708314 Email : ent.lianne@orange.fr
	Franki fondations (Sous-traitant)	Rue edgard frankignoul 2 1480 TUBIZE SAINTE	Tél : 0032473880605 Email : emile.biesbrouck@ffgb.be
	D-OFFICE (Sous-traitant)	MEENENSESTEENWEG 2 8940 WERVIK	Email : sb@delporte.be
	SOPREMA LESQUIN (Sous-traitant)	851 Rue du chemin vert BP 20104 59811 Lesquin Cedex	Email : mboubekeur@soprema.fr
	FOREBETON NORD (Sous-traitant)	22-1 rue de la pointe 59113 SECLIN	Tél : 06 08 28 38 20 Email : forbeton.lille@gmail.com
	S.A. DELPORTE & FILS (Sous-traitant)	5, Rue des Marmousets B-7780 COMINES	Email : lb@delporte.be
	VENI VIDI VICI (Sous-traitant)	Weverslaan 32 9160 LOKERREN / BELGIQUE	Tél : +32496514488 Email : dieter@winlockfiredoors.com
	MDI SOLUTIONS (Sous-traitant)	75 Rue Râteau 93120 La Courneuve	Email : w.badersbach@mdi-solutions.fr
	MDI SOLUTIONS. (Sous-traitant)	75 Rue Râteau 93120 La Courneuve	Tél : 06 76 66 03 96 Email : w.badersbach@mdi-solutions.fr
	Bernardot (Sous-traitant)	110 Rue des Bruyères, 71200 Le Creusot	Email : sebastien@bernardot.com
	CCB Montage (Sous-traitant)	20, rue Jacques Prevert 59169 CANTIN	Tél : 0783842689 Email : ccbmontage@icloud.com
	CAPREMIB (Sous-traitant)	Route National 44 51220 CORMICY	Email : mbouvenot@capremib.fr
	CAPREMIB 1 (Sous-traitant)	Route National 44 51220 CORMICY	Tél : 06 26 24 13 98 Email : mbouvenot@capremib.fr
	SMBI (Sous-traitant)	599 boulevard du petit Quinquin 59273 FRETIN	Tél : 0630668936 Email : ychraibi@smbi59.fr
	Activ.interconstruct@gmail.com (Sous-traitant)	BVD MIHAIL KOGALNICEANU n12 SECT 5 050724 BUCAEST	Tél : 0040736837556 Email : activ.interconstruct@gmail.com
	De Waal (Sous-traitant)	Voshol 6A 9160 LOKEREN, Belgique	Email : youri.coucke@votquennefondations.be
	VOTQUENNE FOUNDATIONS (Sous-traitant)	President Kennedypark 4B 8500 Kortrijk	Tél : 0032499057510 Email : youri.coucke@votquennefondations.be

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	SBPF (Sous-traitant)	Chemin du Mont Duez 62126 WIMILLE	Tél : 0680503523 Email : ndaquin@sbpf.fr
	Primo industrial doors (Sous-traitant)	Voorhout(Kem) 53/C007 BELGIQUE 9190 Stekene	Tél : +32478 20 68 05 Email : primo-industrial- doors@telenet.be
	SCIAGE DES HAUTS DE FRANCE (SDHF) (Sous-traitant)	333 RUE DENIS 59279 LOON PLAGE	Tél : 06 14 15 79 14 Email : christophe.sdhf@outlook.fr
	SDHF (Sous-traitant)	333 rue Denis 59279 LOON PLAGE	Tél : 06 14 15 79 14 Email : christophe.sdhf@outlook.fr
	SECURI CORDE (Sous-traitant)	1270 rue d'Ypres 59118 WAMBRECHIES	Email : gdeffromont@securicorde.fr
	SECURI CORDE 1 (Sous-traitant)	1270 rue d'Ypres 59118 WAMBRECHIES	Tél : 06 87 40 53 77 Email : gdeffromont@securicorde.fr
	COMINEDAL (Sous-traitant)	130 BOULEVARD DE LA LIBERTE 59000 LILLE	Email : wd@delporte.be
	D-GLAS BVBA (Sous-traitant)	Heerweg7 8400 OSTENDE Belgique	Tél : +32 487214235 Email : lieven-ds@d-glas.be
	NORD ACCES DIFFICILES (Sous-traitant)	3 Bis rue d'ENNEVELIN 59710 AVELIN	Email : travaux@nord- acces-difficiles.fr
	DESMYTER & FILS nv (Sous-traitant)	BOULEVARD INDUSTRIEL 15 7780 Comines	Email : info@grondwerkendesmyter. be
	DPI 1 (Sous-traitant)	726 Avenue de la Gironde 59640 DUNKERQUE	Tél : 06 72 76 15 29 Email : bdul@groupe7.eu
	Vanderspek (Sous-traitant)	Industrielaan 10 1740 1740 BELGIQUE	Email : christophed@vanderspek.be
	MAEYAERT NV (Sous-traitant)	Jakenshof 1A 8800 ROESELARE	Tél : 0032478978308 Email : olivier.demarez@maeyaert.b e
	KAREL DE MEERSMAN (Sous-traitant)	Waterdamstraat 11 8890 MOORSLEDE	Email : de.meersman.karel@telenet .be
	TRACONORD (Sous-traitant)	1, Rue de la Belle Hélène 59114 Steenvoorde	Email : h.desaintemaresville@traco nord.fr
	LOGI TECHNIC (Sous-traitant)	Vliegveld 49 8560 Wevelgem, BELGIQUE	Tél : 0032 477 984 133 Email : andey.dewilte@logi- technic.be
	DBG AGRO (Sous-traitant)	Fobbe Staat 2A 8940 Wervik, Belgique	Tél : 0032 498 41 45 92 Email : agrodbg@gmail.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	DBG AGRO (Sous-traitant)	Fobbe Staat 2A 8940 Wervik, Belgique	Tél : 0032 498 41 45 92 Email : agrodbg@gmail.com
	EBM (Sous-traitant)	1345, boulevard CAMBRONNE 60400 NOYON	Tél : 0627417105 Email : sarl.ebm@yahoo.com
	CIBETANCHE HAUT DE FRANCE (Sous-traitant)	parc d'activité Bois Rigault 62880 VENDIN LE VIEIL	Email : frienck@cibetanche.fr
	DEF. (Sous-traitant)	RUE DU MOULIN 59710 ENNEVELIN	Tél : 0672105389 Email : pascal.gengembre@def-online.com
	STAPI (Sous-traitant)	Rte de Lille 62113 SAILLY LABOURSE	Tél : 06 08 66 61 80 Email : jf@stapi.fr
	WILLY NAESSENS INDUSTRIEBOUW (Sous-traitant)	Kouter 3 9790 Wortegem Petegem, BELGIQUE	Tél : 0032 476 03 51 57 Email : seppe-h@willynaessens.be
	PB MONTAGE 1 (Sous-traitant)	117, Rue de la Vallée 59178 MILLONFOSSE	Tél : 00351 691 121 935 Email : info@pbmontage.fr
	fabisol (Sous-traitant)	22 Rte de Mardyck, 59380 Spycker	Email : entreprisefabisol@gmail.com
	FERMETURES ACCES SERVICES (Sous-traitant)	ZI Les Botiaux 62820 Libercourt, France	Tél : 0634726667 Email : s.kaderi@fas-hdf.fr
	BECART (Sous-traitant)	13 rue des Cygnes - ZA du lac 59380 Armabouts-cappel	Email : skasprzyk@becart.fr
	WINLOCK SYSTEMS SARL (Sous-traitant)	10 rue Michel Servet 59000 LILLE	Tél : +32 492111565 Email : mateusz@winlockfiredoors.com
	B&G armatures (Sous-traitant)	1 rue du Petit Sorri 60480 FROISSY	Email : l.lagagna@bg-armatures.fr
	DESUTTER GROUP (Sous-traitant)	Blokkestraat 12, 8530 Harelbeke	Email : guy@desuttergroup.com
	SEFA (Sous-traitant)	72 rue Pasteur 62230 OUTREAU	Tél : 06 20 60 39 07 Email : mlevy@sefa-fermetures.com
	NORD ACCES (Sous-traitant)	124 route de Loon Plage 59630 Bourbourg	Email : baptiste@nord-access.com
	B&G armatures (Sous-traitant)	1 rue du Petit Sorri 60480 FROISSY	Email : maxime.llopis@bg-armatures.fr
	TPM TECHNI POSE METAL (Sous-traitant)	3 garage du Paradis 62250 LEUBRINGHEN	Tél : 06 32 55 16 09 Email : tpmcl@orange.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	VERMO (Sous-traitant)	Gudrunstraat 14 8830 Gits, BELGIQUE	Tél : 0032 498 735 883 Email : gauthier.ll@hotmail.com
	ATLAS FONDATIONS 1 (Sous-traitant)	11 bis rue Pierre et Marie Curie 59260 LEZENNES	Tél : +32 478 90 48 69 Email : stephane.marsil@atlasfondations.com
	SGB HUNNEBECK (Sous-traitant)	AVE INDUSTRIEL 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Tél : 0608915798 Email : mmerault@brandfrance.fr
	MAHIEU SAS 1 (Sous-traitant)	4378 Route des Près 59279 LOON - PLAGE	Tél : 0032 499 92 84 95 Email : wout.metsu@mahieu-construct.be
	ARBATI (Sous-traitant)	54 rue de Strasbourg ZI LES ESTACHES BP5 62730 LES ATTAQUES	Tél : 07 79 02 90 52 Email : dmichel@arbati.fr
	Neyt Wood (Sous-traitant)	Warande 64 9270 Laarne, Belgique	Email : frank.neyt@miclar.be
	ISOCAB CONSTRUCT France (Sous-traitant)	11 rue de la belle Hélène 59114 STEENVOORDE	Email : jonathan.parsy@isocabconstruct.fr
	MEDIACO (Sous-traitant)	ZI-22-3 rue de la Pointe 85170 Le poiré sur vie	Tél : 06 20 80 64 36 Email : c.plichard@mediaco.fr
	CONAD (Sous-traitant)	Nijverheidsstraat 2 2570 Duffel, BELGIQUE	Tél : 0032 472 20 70 76 Email : info@conad.be
	DICIU STEFAN (Sous-traitant)	Champ de bataille 50 7012 MONS	Email : cristi@stefandiciu.com
	VOEGWERKEN Roels (Sous-traitant)	Heirweg 49 9990 MALDEGEM	Email : voegwerken.roels@telenet.be
	Actum Services (Sous-traitant)	Vlaanderenlaan 33 8970 Poperinge	Tél : +32492735741 Email : wim.sampers@actum-services.be
	NAD Nord Accès Difficiles (Sous-traitant)	3 bis rue d'Ennevelin 59710 AVELIN	Tél : 0764670247 Email : valentin.stievenart@nord-access.com
	NORD ACCESS 1 (Sous-traitant)	124 route de Loon Plage 59630 Bourbourg	Tél : 0764670247 Email : valentin.stievenart@nord-access.com
	NORD ACCESS (Sous-traitant)	124 route de Loon Plage 59630 Bourbourg	Tél : 0764670247 Email : valentin.stievenart@nord-access.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	TABECON (Sous-traitant)	Veldstraat 4 8870 Izegem Belgique	Tél : 0032 497 175 855 Email : jens@tabecon.be
	EURESCAL (Sous-traitant)	ZA DE LA MENANDELLE, chemin du mont Duez 62126 WIMILLE	Email : courriermthelier@eurescal.fr
	Tijtgat Asfaltbedrijf (Sous-traitant)	Leenstraat 137, 9870 Zulte, Belgique	Email : anthony@tijtgat.be
	Fabi Luci (Sous-traitant)	Bergensesteenweg 24 B 18 1600 Sint Pleeters Leeuw Belgique	Email : info.fabiluci@gmail.com
	TBI (Sous-traitant)	56 route de Blangy 76340 FOUCARMONT	Tél : 0699605440 Email : laurent.vauris@entreprise- thibault.fr
	ISOCAB CONSTRUCT (Sous-traitant)	Zuidkaai 8 8770 INGELMUNSTER	Email : sven.verledens@isocabconstruct.be
	CNOCKAERT SA (Sous-traitant)	Chemin de Langemarcq, 7780 Comines, BELGIQUE	Tél : 0032 474 94 46 95 Email : sander@cnockaertconstruct.be
	CNOCKAERT SA. (Sous-traitant)	Chemin de Langemarcq 7780 Comines, BELGIQUE	Tél : 0032 474 94 46 95 Email : sander@cnockaertconstruct.be
	Deco Verhuurcenter (Sous-traitant)	Oostendestraat 324 8820 Torhout	Email : info@decostellingbouw.be
	FABI LUCI (Sous-traitant)	Bergensesteenweg 24/18 1600 Sint-Pieters-Leeuw / BELGIQUE	Tél : 0780597773 Email : info.fabiluci@gmail.com
	B&G armatures (Sous-traitant)	1 rue du Petit Sorri 60480 FROISSY	Email : ahmed.aggoun@bg- armatures.fr
	DOUAI ETANCHEITE (Sous-traitant)	128 RUE LA BOETIE 75008 PARIS 8	Email : douaietanche@outlook.fr
	SCHINDLER (Sous-traitant)	332 RUE MARIE CURIE 59118 WAMBRECHIE	Email : sylvain.derrien@schindler.com
	Miclar (Sous-traitant)	Goudberg 13a, Overmere, Oost 9290 Vlaanderen Belgique	Email : quinten.dewolf@miclar.be
	Donati Sollevamenti (Sous-traitant)	Via Salvatore Quasimodo, 17, 20025 Legnano MI, Italie	Email : jose.fernandez@donaticranes.com
	KINGSPAN LIGHT + AIR (Sous-traitant)	31, Rue Nicéphore NIEPCE 69800 SAINT PRIEST	Tél : 0620690939 Email : didier.longuet- hanryon@kingspan.com
	KAEFER WANNER (Sous-traitant)	2 Rue Jacques Messenger 59175 Templemars	Email : frederic.randoux@kaeferwanner.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	SAS WILLY NAESSENS France Nord (Co-traitant)	Zone d'Activité du Moulin 19, Rue des Archers 62450 BAPAUME	Email : bert- n@willynaessens.fr
	ATELIER NOTEBAERT TECHNICS BV (Co-traitant)	Westerring 27V 9700 OUDENAARDE (BE), BELGIQUE	Tél : 0032 495 52 22 98 Email : jannotebaert@outlook.com
	SAS WILLY NAESSENS France Nord (Co-traitant)	Zone d'Activité du Moulin 19, Rue des Archers 62450 BAPAUME	Tél : 07 85 96 27 29 Email : aurelie- r@willynaessens.fr
EC01 Bis - EC01 Bis Energie	DELTA Construction (Titulaire)	11 Rue Pierre et Marie Curie 33525 BRUGES	Tél : 06 14 67 78 58 Email : d.dacunha@delta- construction.fr
	CEGELEC NORD INDUSTRIE (actemium) (Titulaire)	l'Armada, bat A 1er étage, Zac 40 rue de l'abbé Grégoire 59760 GRANDE-SYNTHE	Email : alexandre.kaszkiowiak@acte- mium.com
	SAS RELIABLE. (Sous-traitant)	15 RUE ANTOINE WATTEAU 59430 SAINT POL SUR MER	Email : nael@reliable.fr
	ISOMAN (Sous-traitant)	2 TER RUE DE L'EUROPE 59320 SEQUEDIN	Tél : 06 20 56 92 62 Email : isoman.industriel@hotmail.fr
	VDOCOM (Sous-traitant)	733 rue Jean Perrin 59500 DOUAI	Tél : 0698951541 Email : boduin590@gmail.com
	Montajes Integrales Bastion (Sous-traitant)	8 Avenue Angel Domenech, porte 4 03730 Jávea, Alicante	Email : victor.bushuev@montajesba- stion.com
	AGC Cabling (Sous-traitant)	8 rue des Fours 77230 THIEUX	Tél : 0637605359 Email : j.cadart@agc- cabling.fr
	DHAUSSY CABLAGE (Sous-traitant)	11 bis, rue Carnot BP6 59198 HASPRES	Tél : 0625040931 Email : benoit.chpac@dhaussy- cablage.fr
	IONYS (Sous-traitant)	717, rue de la Ferme du Conte 40000 MONT DE MARSAN	Email : t.condomitti@eovest.fr
	watelec (Sous-traitant)	50, rue marcel DASSAUT 62100 Calais	Tél : 0682684063 Email : sebastien.faroux@watelec.fr
	NORDSTAFF (Sous-traitant)	39, rue Emile Zola 59150 WATTRELOS	Email : nordstaff.sarl@gmail.com
	UNIACCESS (Sous-traitant)	215 Rue Georges Charpak 01390 Civrieux	Tél : 06 26 97 23 47 Email : cf@uniaccessgroup.com
	ERYMA NORD (Sous-traitant)	51 rue Pierre Simon Laplace 62220 CARVIN	Tél : 0611724528 Email : gerald.ghisgand@eryma.co m

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	NFO. (Sous-traitant)	2 Rue de l'Europe 59320 SEQUEDIN	Tél : 0622917243 Email : fhamza@nordfo.fr
	RF SERVICE 1 (Sous-traitant)	72 AVENUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 93140 BONDY	Tél : 06 23 48 40 61 Email : ykaya@rfservice.fr
	SPIE (Sous-traitant)	1815 rue Achil Peres 59640 Petite-synthe	Tél : 0662278732 Email : christophe.levebvre@spie.com
	INDELEC (Sous-traitant)	61, Chemin des Postes 59500 DOUAI	Tél : 06 80 75 90 16 Email : clorek@indelec.com
	LELIEUR LEVAGE (Sous-traitant)	Les 5 chemins BP 55 62340 GUINES	Tél : 0684754528 Email : maxime.l@lelieur.fr
	GT VENTILATION (Sous-traitant)	44 route de Chaulnes 80190 NESLE	Email : jp.matton@g-ventilation.com
	CLEAN HELP (Sous-traitant)	36 RUE DES OSIERS 78310 COIGNIÈRES	Tél : 0673854675 Email : kamel.merzouk@cleanhelp.fr
	SITENOR (Sous-traitant)	1731 rue Archille Pères 59640 DUNKERQUE	Tél : 0783800598 Email : cmoreau@sitenor.fr
	ARBATI (Sous-traitant)	54 rue de Strasbourg ZI LES ESTACHES BP5 62730 LES ATTAQUES	Tél : 07 79 02 90 52 Email : dmichel@arbati.fr
	SAS WILLY NAESSENS France Nord (Sous-traitant)	Zone d'Activité du Moulin 19, Rue des Archers 62450 BAPAUME	Email : bert- n@willynaessens.fr
	SAS WILLY NAESSENS France Nord (Sous-traitant)	Zone d'Activité du Moulin 19, Rue des Archers 62450 BAPAUME	Tél : 07 85 96 27 29 Email : aurelie- r@willynaessens.fr
	STEG (Sous-traitant)	ZI RUE LOUIS BLANQUI 59760 GRANDE SYNTHE	Tél : 0760193832 Email : m.seys@steg-dk.fr
	MAPI (Sous-traitant)	Z.I N°2 Rue Pablo Picasso 59220 ROUVIGNIES	Tél : 07 87 54 25 01 Email : mtelli938@gmail.com
	SANTERNE FLUIDE (Sous-traitant)	3 RUE DES FRERES LUMIERE 59320 SEQUEDIN	Email : louis.tetreau@santerne.fr
	AZUR PRO ENERGIES (Sous-traitant)	1900 avenue Jean Pallet - ZA Grand pont 13880 VELAUX	Email : l.ulmer@azurproenergies.com
	POUCHAIN (Sous-traitant)	132 Ruelle du Four 59850 NIEPPE	Tél : 0669362931 Email : bvancleemputte@pouchain.fr
	SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE (Sous-traitant)	35, rue Joseph Monier 92500 RUEIL MALMAISON	Email : mounaf.abdoul@se.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
EC02 - DRY ROOM & CLEAN ROOM – EC02	IDEC HAUTES TECHNOLOGIES (Titulaire)	Bât. SYNERGY - ZAC Isiparc - Rte départementale 11 38330 ST ISMIER	Email : h.bernard@groupeidec.com
	IDEC HAUTES TECHNOLOGIES (Titulaire)	Bât. SYNERGY - ZAC Isiparc - Rte départementale 11 38330 ST ISMIER	Email : m.bouton@groupeidec.com
	IDEC HAUTES TECHNOLOGIES (Titulaire)	Bât. SYNERGY - ZAC Isiparc - Rte départementale 11 38330 ST ISMIER	Email : t.brugiere@groupeidec.com
	CBK L'Air Sec (Titulaire)	37, Rue du Bois Chaland 91090 Lisses	Email : olivier.bresson@cbk.fr
	IDEC HAUTES TECHNOLOGIES (Titulaire)	Bât. SYNERGY - ZAC Isiparc - Rte départementale 11 38330 ST ISMIER	Email : r.lalomia@groupeidec.com
	CLEVIA (Titulaire)	10 Boulevard Marcel DASSAULT 69330 JONAGE	Email : remi.michoud@eiffage.com
	UNIVERSO SERVICES (Titulaire)	144, rue Colbert 59493 Villeneuve d'Ascq	Tél : 06 21 01 21 85 Email : aurelien@universo-services.com
	KILOUTOU (Titulaire)	119 RUE PIERRE BRIZON 59810 LESQUIN	Tél : 06 58 81 37 17 Email : cmasse@kiloutou.fr
	IDEC HAUTES TECHNOLOGIES (Titulaire)	Bât. SYNERGY - ZAC Isiparc - Rte départementale 11 38330 ST ISMIER	Email : c.pages@groupeidec.com
	SATELEC (Titulaire)	59 Chau. Marcelin Berthelot 59200 Tourcoing	Email : m.ponseel@satelec.fayat.com
	IDEC HAUTES TECHNOLOGIES (Titulaire)	Bât. SYNERGY - ZAC Isiparc - Rte départementale 11 38330 ST ISMIER	Email : v.surrel@groupeidec.com
	Rosin Nord EST (Titulaire)	Impasse du pré de l'orme 38760 VARCES	Tél : 06 82 38 64 35 Email : sylvie.turbot@rosin.group
	SARL DESMONT (Titulaire)	27, Boulevard Charles Moretti 13014 MARSEILLE	Email : bertin.desmont@gmail.com
	SEIBU GIKEN DST SUEDE (Titulaire)	33 UL REWERENDA 11 80209 CHWASZCZYNO	Email : jakub@dstpoland.pl
	CBK L'Air Sec (Titulaire)	37, Rue du Bois Chaland 91090 Lisses	Email : alain.le-fur@cbk.fr
	CLEVIA (Titulaire)	10 Boulevard Marcel DASSAULT 69330 JONAGE	Email : marc.voillemin@eiffage.com
	TECHNO TEAM GROUP (Sous-traitant)	Strada Henry Ford 20, Malu Mare 207365 Malu Mare	Email : florian.dinu@technoteamgroup.com
	SITID ISOLATION (Sous-traitant)	11 Rue Jean Moulin 38180 SEYSSINS	Email : contact@sitidisolation.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	Isotecth (Sous-traitant)	50,avenue des champs Elysée 75008 Paris	Tél : 0651217401 Email : isotech62@hotmail.com
	LEBRE (Sous-traitant)	8 Rue du Houblon - ZAE La Houblonnière 59270 METEREN	Tél : 06 62 09 85 34 Email : pbazin@lebre.fr
	API (Sous-traitant)	1, rue de valnois 02220 BRENELLE	Tél : 0670037634 Email : boukorras@apiplast.fr
	NORD ACCESS 4 (Sous-traitant)	124 route de Loon Plage 59630 Bourbourg	Tél : 0672659780 Email : noemie.benard@nord-access.com
	JADE (Sous-traitant)	5A Rue des Champs ZI de la Pilaterie 59290 WASQUEHAL	Tél : 0640081337 Email : mohamed.berrached@reseau-jade.com
	SVP Propreté Coudekerque- Branche (Sous-traitant)	2 Route de Bergues 59210 Coudekerque-Branche	Email : svproprete@orange.fr
	IGIENAIR (Sous-traitant)	13 rue de la distillerie 59650 VILLE NEUVE DASK	Tél : 06 34 99 343 2 Email : f.boulanghien@igienair.com
	IGUNA PHARMA (Sous-traitant)	Pol. Ind, Carrer de venus, 55B, 08228 Terrassa, Barcelona	Email : leila.cabero@igunapharma.com
	PIC Maintenance (Sous-traitant)	11 Avenue du Général de Gaulle 38450 VIF	Tél : 06 49 81 40 64 Email : e.capot@pic-aura.fr
	HYGIATECH DPA (Sous-traitant)	31 rue des hautes patures 92000 Nanterre	Tél : 07 85 09 46 53 Email : mcaceres@hygiatech-dpa.com
	CIRA TECHNOLOGIE (Sous-traitant)	4 chemin de Poyeton 42650 SAINT JEAN DE BONNEFONDS	Tél : 06 23 45 98 04 Email : arnaud.cardot@cira-technologie.com
	CVCD (Sous-traitant)	56 Route de la Londe 27310 Saint Ouen De Thouberville	Tél : 06 12 08 03 33 Email : w.carpentier@cvcd.fr
	BA2I . (Sous-traitant)	ZONE INDUSTRIEL N2 PARC DU BUAT 61300 L'AIGLE	Tél : 06 72 51 56 75 Email : m.chapel@ba2i.fr
	GTE ENTREPRISES (Sous-traitant)	759 rue Jules Elby 62150 LA COMTE	Email : qhse@gte-entreprises.fr
	DPI (Sous-traitant)	726 AVENUE DE LA GIRONDE 59640 DUNKERQUE	Tél : 0672761529 Email : bdul@groupe7.eu
	BLPIPING (Sous-traitant)	9013 Rue des Garennes 62100 CALIAS	Tél : 06 51 34 41 97 Email : gdecocker@blpiping.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	APSI (Sous-traitant)	Centre artisanal Bernard palis r égalité 59160 Lomme	Tél : 06 62 19 61 36 Email : michel@forma- sis.com
	North pose (Sous-traitant)	27, rue antoine watteau 59430 DUNCKERQUE	Tél : 0698308381 Email : cedric.northpose@gmail.co m
	BURDINOLA (Sous-traitant)	79, Rue de Francs 1040 Bruxelles, Belgium	Tél : 0032 470 621757 Email : cfernandez@burdinola.com
	ISOLTERM 1 (Sous-traitant)	6 allée pin de Saint Clair 38130 Echirolles	Tél : 06 29 44 36 70 Email : eric.gastrin@isolterm.net
	ISOLTERM (Sous-traitant)	6 ALLEE PIN DE SAINT CLAIR 38130 ECHIROLLES	Tél : 06 52 55 39 02 Email : grand.patrick@isolterm.net
	STIME (Sous-traitant)	3 rue Antoine Laurent Lavoisier 59770 MARLY	Email : j.guille@stimesas.fr
	AEM (Sous-traitant)	42 Montée du bois 38630 Corbelin	Email : aem.hennaertarnaud@gmail .com
	EDMI (Sous-traitant)	22 B Rue du Truchet 38450 VIF	Tél : 06 16 63 15 71 Email : g.houtmann@edmi- elec.fr
	ABIX-FLOW (Sous-traitant)	22 rue de TCD de l'ouragan 63000 CLERMONT FERRAND	Tél : 0757777230 Email : contact@abis- industrie.com
	TROX (Sous-traitant)	2 Place Marcel Thirouin 94150 RUNGIS	Tél : 06 77 46 39 03 Email : nicolas.jumeau@troxgroup.c om
	BTN.SA (Sous-traitant)	Rue du Progrès 16, B. 4821 DISON, BELGIQUE	Tél : 0032 495 61 75 14 Email : karadas.samet@hotmail.co m
	CUVELLIER (Sous-traitant)	3, rue Georges Mandel 02000 LAON	Email : mk.sacuvellier@orange.fr
	SOGETREL (Sous-traitant)	51 rue pierre Simon 62220 CARVIN	Tél : 07 61 17 63 00 Email : bernard.lacante@sogetrel.fr
	BC METALNORD (Sous-traitant)	8 RUE DE LA BRIQUETERIE 59229 TETEGHEM	Email : edouard.laine@baudinchate auneuf.com
	APPLYTEC (Sous-traitant)	9 rue de la céramique 80000 AMIENS	Email : leleu.stephane82@gmail.co m

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	HL CLIM (Sous-traitant)	19 Rue Romain Rolland 91700 Ste Geneviève des bois	Tél : 06 62 39 84 02 Email : hamza.lehna@outlook.com
	DRAEGER FRANCE SAS (Sous-traitant)	25, rue Georges Besse 92182 Anthony cedex	Tél : 0620871897 Email : jean- francois.lejosne@dareger.co m
	SOCOMECH (Sous-traitant)	Chemin de Poyeton ZA du Puits de la Chaux Ouest 42650 Saint Jean Nonnefonds	Tél : 06 60 21 15 53 Email : fabrice.lorthios@socomec.c om
	A&J Construction solution (Sous-traitant)	3, allée de l'économie 67370 WIWERSHEM	Email : aj.construction.global@gmail .com
	FORELOC (Sous-traitant)	LE PARC DES ESSARTS 63 RUE LATECOERE 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON	Tél : 0674049075 Email : raphael.morillon@foreloc.fr
	BRESCHARD (Sous-traitant)	116 rue Pierre Curie 59261 WAHAGNIES	Tél : 06 24 88 20 50 Email : ppinto@breschard.fr
	SARL MONTELEC (Sous-traitant)	11 Rue de la Gare 59990 CURGIES	Email : patrick.pol@montelec59.fr
	CLIM FROID SERVICES (Sous-traitant)	92 Gd rue Charles de Gaulle 91251 Saintry-sur-Seine	Tél : 07 50 98 17 96 Email : amin.rami@climfroidservices .eu
	KOTRIC industrie (Sous-traitant)	Carrer dels Filadors, 35-41 4405-853 Sabadell ESPAGNE	Email : comercial3@kr- industrial.com
	BA2I (Sous-traitant)	Zone Industrielle n°2 PARC DU BUAT 61300 L'AIGLE	Email : p.sevestre@ba2i.fr
	AT SERVICES (Sous-traitant)	1 rue manier bedu 95410 Groslay	Email : atservices95@yahoo.com
	J.P. CARLIER (Sous-traitant)	893 Avenue de l'Europe 59121 HAULCHIN	Email : compta@etsjp- carlier.fr
	BS rénovation (BSR) (Sous-traitant)	Res Arc en Ciel Bat B 520 av de Montferrat 83300 DRAGUIGNAN	Tél : 0659720807 Email : bsrdraguignan@gmail.com
	FOURE LAGADEC (Sous-traitant)	51 rue de l'albeck 59640 DUNKERQUE	Tél : 0609543932 Email : johan.top@fourlagadec.com
	EFEDA (Sous-traitant)	49, rue des Lilas 18100 VIERZON	Email : hasan.torcu@efeda.fr
	ROSIN (Sous-traitant)	Zone Pre De L Orme 38760 Varcès Allières Et Risset	Tél : 06 82 38 64 35 Email : sylvie.turbot@rosin.group
	VENTURA (Sous-traitant)	31/33 rue Edouard Branly 91700 Sainte Geneviève des Bois	Email : et.ventura.n@wnadoo.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	Entrepouse échafaudage (Sous-traitant)	2 rue bonvarlet - ZI de Petite Synthe 59640 DUNKERQUE	Tél : 06 08 54 76 39 Email : verstaen.l@entrepouse- echafaudages.fr
	KS SERVICES (Sous-traitant)	110 bis avenue du général Leclerc 93506 PANTIN	Email : vdesbonnet@groupeks.com
	DEF HAUT DE FRANCE (Sous-traitant)	Zone d'activités de la Broye, 45, rue du Moulin, 59710 ENNEVELIN	Tél : 0672105389 Email : pascal.gengembre@def- online.com
	AUTOMATIQUE & INDUSTRIE FRANCE (Sous-traitant)	145, rue Louis Barran 38430 Saint Jean de Moirans	Tél : 06 32 03 03 25 Email : michael.morance@aifrance. com
	UPI DATA CENTER AND SECURITY (Sous-traitant)	184 rue du Vieux Chateau 62220 CARVIN	Email : david.vantouroux@upi- group.eu
EC02 Bis - UTILITIES – EC02 BIS	EQUANS (Titulaire)	745 Route de l'électrochimie 38560 JARRIE	Email : vkdkcec02b- axima.lyon.aix.jarrie.ineotina a@online.equans.com
	TECHNORD (Titulaire)	Parc scientifique de la Haute Borne 11 Rue Horus 59491 Villeneuve d'Ascq. France	Email : vkdkcec02b- technord@online.equans.co m
	CEGELEC NORD INDUSTRIE (actemium)1 (Titulaire)	l'Armada, bat A 1er étage, Zac 40 rue de l'abbé Grégoire 59760 GRANDE-SYNTHE	Tél : 0787041504 Email : loic.chombart@actemium.co m
	EQUANS (Titulaire)	745 Route de l'électrochimie 38560 JARRIE	Tél : 06 58 52 32 98 Email : laurent.deldreve@equans.co m
	EQUANS (Titulaire)	745 Route de l'électrochimie 38560 JARRIE	Email : michel.genco@equans.com
	SOTIS 93 (Titulaire)	URBAPARC A3, 2 BD DE LA LIBERATION 93200 ST DENIS	Email : thomas.lefebvre@eoliance.c om
	KILOUTOU (Titulaire)	119 RUE PIERRE BRIZON 59810 LESQUIN	Tél : 06 58 81 37 17 Email : cmasse@kiloutou.fr
	TECHNORD (Titulaire)	Parc scientifique de la Haute Borne 11 Rue Horus 59491 Villeneuve d'Ascq. France	Email : e.pernel@technord.com
	SARENS. (Titulaire)	29 rue de l'Abbé Grégoire 59760 GRANDE SYNTHE	Tél : 06 11 27 25 11 Email : geoffrey.tavani@sarens.fr
	TECHNORD (Titulaire)	Parc scientifique de la Haute Borne 11 Rue Horus 59491 Villeneuve d'Ascq. France	Email : d.barjibant@technord.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	CEGELEC NORD INDUSTRIE (actemium) (Titulaire)	l'Armada, bat A 1er étage, Zac 40 rue de l'abbé Grégoire 59760 GRANDE-SYNTHÉ	Email : alexandre.kaszowski@actemium.com
	ATLAS COPCO RENTAL (Sous-traitant)	ZAC des Epineaux 14 avenue Louis Blériot 95740 FREPILLON	Tél : 0632237012 Email : jose.alves@atlascopco.com
	GRUNDFOS (Sous-traitant)	Parc d'activité de Chesnes 38070 St. Quentin Fallavier	Tél : 0607377493 Email : jarras@grundfos.com
	ACTEMIUM 3 (Sous-traitant)	40 rue de l'abbé Grégoire 59760 Grande Synthé	Tél : 0663366720 Email : dany.ally@actemium.com
	ISO FRANCE (Sous-traitant)	16 AV Van Pelt Lens 62300	Tél : 06 58 13 78 68 Email : iso.france@yahoo.com
	HITACHI (Sous-traitant)	100 avenue Harrisson 59650 Villeneuve d'ascq	Tél : 06 44 10 27 96 Email : alexandre.babilotte@jci-hitachi.com
	STAI (Sous-traitant)	44 avenue de Fontainebleau 77310 ST FARGEAU PONTIERRY	Tél : 0744104313 Email : bouzidiwassim@gmail.com
	Neu-Jkf Fevi (Sous-traitant)	ZI beausoleil 14290 La Vespière	Tél : 0677763582 Email : bove@fevi.com
	ASCOMM (Sous-traitant)	33 Avenue du doc Georges 69200 VENISSIEUX	Tél : 06 02 15 70 75 Email : h.besnard@ascomm.fr
	EIFFAGE GENIE CIVIL (Sous-traitant)	925 avenue de la Gironde 59640 DUNKERQUE	Tél : 06 95 23 96 49 Email : clement.bous@eiffage.com
	AGD (Sous-traitant)	541 rue du Fg d'Esquerchin 59553 Cuincy	Tél : 0625978302 Email : pbrancaleone@agdenvironnement.fr
	EUROSIC SA (Sous-traitant)	Str. Fabricii Nr. 46C, Sector 6 060825 Bucuresti	Tél : 0040722258028 Email : burceaviorel73@gmail.com
	MEDIACO NORD MANUTENTION (Sous-traitant)	ZIA LILLE SECLIN - 22-3 rue de la Pointe 59113 SECLIN	Tél : 06 68 94 25 23 Email : d.carron@mediaco.com
	BWT Pharma & Biotech FRANCE (Sous-traitant)	103 rue Charles Michel 93206 SAINT DENIS CEDEX	Tél : 0609421709 Email : philippe.conjat@bwt.fr
	EI - TEM (Sous-traitant)	5 rue de Garennes 78440 GARGENVILLE	Tél : 0623225470 Email : julien.cseszlyar@ei-tem.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	HYGIATECH DPA (Sous-traitant)	31 rue des hautes patures 92000 Nanterre	Tél : 07 85 09 46 53 Email : mcaceres@hygiatech-dpa.com
	LESOT (Sous-traitant)	19 rue René CASSIN 62054 LAURENT BLANGY	Tél : 0675089383 Email : jean-yves.cretal@lesot.fr
	DELTA Construction (Sous-traitant)	11 Rue Pierre et Marie Curie 33525 BRUGES	Tél : 06 14 67 78 58 Email : d.dacunha@delta-construction.fr
	UNION THERMIQUE (Sous-traitant)	11 CHEMIN NEUF 77400 GOUVERNES	Tél : 06 69 17 33 14 Email : dolle@unionthermique.fr
	TRANSMALEV (Sous-traitant)	64 rue Principal 62120 Saint Hilaire Cottes	Tél : 06 20 62 37 10 Email : ddumez@dufour-transmalev.fr
	CONSTEEL (Sous-traitant)	Zona industrial de Cantanhede 12, Armazem 1 3060-197 Cantanhede, PORTUGAL	Tél : 07 45 62 15 26 Email : tfidaldo@consteel.pt
	TRANE (Sous-traitant)	310 rue du bois 59182 Montigny en Ostrovent	Tél : 0635592748 Email : laurent.fleury@trane.com
	AIRALIS (Sous-traitant)	1 ALLE DE LA RAPERIE 59493 VILLENEUVE D ASCQ	Tél : 0681333363 Email : sgaspardo@airalis.com
	OPALE VDI (Sous-traitant)	12 rue d'en bas 80140 DOUDELAINVILLE	Tél : 06 78 46 08 26 Email : frederic.gruson@opale-vdi.fr
	ATLAS COPCO (Sous-traitant)	ZAC des epineaux, 14, avenue Roland Moreno 95740 Frépillon	Tél : 06 71 13 91 67 Email : mickael.hochart@atlascopco.com
	SIGMA (Sous-traitant)	7 rue des 9 Bonniers 59178 BRILLON	Tél : 0661349613 Email : cricrititi1956@gmail.com
	SNGI (Sous-traitant)	1044 ROUTE DE LYON 69610 ST FOY L'ARGENTIERE	Tél : 06 18 03 72 53 Email : a.kali@sngisa.fr
	Baltimore Aircoil France (Sous-traitant)	11 avenue du Val de Fontaney 94120 Fontenay sous bois	Tél : 06 42 20 90 20 Email : wlanchantin@baltimoreaircoil.com
	TSME (Sous-traitant)	88D RESIDENCE LE LUXEMBOURG BOULEVARD DE L'EUROPE 59600 MAUBEUGE	Tél : 06 10 11 63 35 Email : tsmemaubeuge@gmail.com
	DELTA SYSTEM (Sous-traitant)	184 rue bataille 69008 LYON	Email : delta.system@hotmail.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	SPIE (Sous-traitant)	15 Rue des deux haies 10800 SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	Tél : 0685358417 Email : clement.louis@spie.com
	MAPCLIM (Sous-traitant)	13 rue de la distillerie - 59 493 Villeneuve d'Ascq - France 59493 Villeneuve d'Ascq - France	Tél : 06 62 39 84 02 Email : hamza.lehna@outlook.com
	MK ENERGIE DUNKERQUE (Sous-traitant)	466 Avenue Jean Monnet, 59640 Dunkerque	Tél : 06 07 23 98 74 Email : alexandre.maes@mk-energies.fr
	CARRIER FRANCE SCS (Sous-traitant)	16 avenue Carnot 91300 MASSY	Tél : 06 89 71 73 63 Email : bluedge-op-nord@carrier.com
	ETCI (Sous-traitant)	ZI les Renardières Lens Est 62300 LENS	Tél : 07 85 21 35 61 Email : rmenuge@cedresindustries.com
	MEDIACO (Sous-traitant)	Zone Industrielle de SECLIN - 18, rue de la pointe 59113 SECLIN	Tél : 06 85 32 57 88 Email : m.milville@mediaco.fr
	WES (Western Electricity Services) (Sous-traitant)	Daukanto str. 24A-2, LT-92135 Klaipeda, Lithuania	Email : mantas.squlyys@wes.lt
	RNDV Group (Sous-traitant)	Taikos pr. 52C LT-91184 KLAIPEDA (LITUANIE)	Tél : 0037062076390 Email : raimondas.margis@rndv.eu
	APAVE (Sous-traitant)	Rue d'Amsterdam 59944 Dunkerque	Tél : 06 69 09 60 33 Email : fabien.mathieu@apave.com
	Akman Solutions (Sous-traitant)	Smolensko g. 10B, Vilnius, 03201 Vilniaus m. sav., Lituanie	Tél : 00370 61 24 12 81 Email : burak.ozgen@akmansolutions.eu
	BOELS (Sous-traitant)	BRUSSELESTEENWEG 3090 OVERIJSE, BELGIQUE	Tél : 0032 476 770 124 Email : sven.pasteels@boels.be
	LPHYD (Sous-traitant)	7 RUE ROBERT BILLET 60190 NEUFVY-SUR-ARONDE	Tél : 06 73 95 80 30 Email : contactlphyd@gmail.com
	MEDIACO (Sous-traitant)	ZI-22-3 rue de la Pointe 85170 Le poiré sur vie	Tél : 06 20 80 64 36 Email : c.plichard@mediaco.fr
	ELIMAX (Sous-traitant)	6 rue Armand peugeot 72000 LE MANS	Tél : 06 08 85 69 02 Email : m.peltier@energiesconcept.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	ECALP (Sous-traitant)	63 ALLEE DU PONTET 74520 DINGY-EN-VUACHE	Tél : 06 79 73 81 86 Email : anthony.place@ecalp.fr
	INEO TINEA (Sous-traitant)	6 Rue Alexander Fleming 69007 LYON	Tél : 06 45 99 56 12 Email : francois.rauch@equans.com
	ISONORD (Sous-traitant)	VILLAGE D'ENTREPRISE LA LEURETTE - ROUTE DU DEVELOPPEMENT - PORT 7526 59820 GRAVELINES	Email : crenaut@isonor.fr
	2D Plomberie (Sous-traitant)	885 rue Louis Breguet Bureau, 111 Carré des Affaires by CCI 62100 CALAIS	Tél : 07 67 71 67 91 Email : rocard.laurent62@gmail.com
	EUROTECH (Sous-traitant)	191 rue du Président Lécuyer 59880 SAINT SAULVE	Tél : 06 87 18 20 64 Email : eurotech.saintsaulve@orange.fr
	AMPI (Sous-traitant)	51140 MUIZON	Tél : 06 36 05 95 32 Email : valentin.reaux@ampifrance.com
	AMPI.. (Sous-traitant)	11 rue du Grand Pré 51140 MUIZON	Tél : 06 36 05 95 32 Email : valentin.reaux@ampifrance.com
	TLV (Sous-traitant)	Parc d'Arianne 2 - Bâtiment C - 290 Rue Ferdinand PERRIER 69800 Saint Priest	Tél : 06 75 82 71 75 Email : r.sousa@tlv-france.com
	AXE PROCESS (Sous-traitant)	761 Route de la sevenne 38200 VIENNE	Tél : 0609069246 Email : gt@axe-process.fr
	SARENS- (Sous-traitant)	29 rue de l'Abbé Grégoire 59760 GRANDE SYNTHE	Tél : 06 11 27 25 11 Email : geoffrey.tavani@sarens.fr
	SARENS.... (Sous-traitant)	29 rue de l'Abbé Grégoire 59760 GRANDE SYNTHE	Tél : 06 11 27 25 11 Email : geoffrey.tavani@sarens.fr
	Institut de soudure industrie (Sous-traitant)	ZI de Grande Synthe 59760 Grande synthe	Tél : 0645475431 Email : m.vannieuwenhuyse@isgroup.com
	FSI (Sous-traitant)	15 RUE DU GUINDAL 59630 BOURBOURG	Tél : 06 71 62 65 80 Email : averheecke@fluide-service-industrie.fr
	MISTRAS (Sous-traitant)	493 avenue de la gironde 59640 Dunkerque	Tél : 0661685673 Email : geoffrey.vermeulen@mistrasgroup.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	ITB - OPTERM (Sous-traitant)	Route du développement, Port 7526. 59820 Gravelines	Tél : 06 86 50 73 32 Email : jmpoutrel@isonor.fr
	AUKSINE ARAVANA (Sous-traitant)	Šilutės pl. 56, Klaipėda, 94181 Klaipėdos m. sav., Lituanie	Email : salih.acar@akmansolutions.eu
	RUBIX (Sous-traitant)	1 rue guynemer 78114 MAGNY LES HAMEAUX	Tél : 0650179261 Email : thomas.prezeau@rubix.com
EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03	DELTA Construction (Titulaire)	11 Rue Pierre et Marie Curie 33525 BRUGES	Tél : 06 14 67 78 58 Email : d.dacunha@delta- construction.fr
	KS PROTECTION (Sous-traitant)	32 ALLEE DE BOUTAUT 33300 BORDEAUX	Email : kspdunkerque@gmail.com
	KS MULTISERVICES BORDEAUX CLEAN (Sous-traitant)	CS 80112, 32 ALLEE DE BOUTAUT 33300 BORDEAUX	Email : kspdunkerque@gmail.com
	ORTEC (Sous-traitant)	zi garibaldi 59760 Grande Synthe	Tél : 06 27 77 13 16 Email : yoann.basso@ortec.fr
	EUROTECH (Sous-traitant)	135 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 77400 LAGNY SUR MARNE	Tél : 06 02 57 26 20 Email : hbaudry@eurotechfrance.co m
	EMTSE (Sous-traitant)	31 rue Moreau 59119 WAZIERS	Email : eddy.boisne@emtse.fr
	EIFFAGE ENERGIE Systemes Indus Nord (Sous-traitant)	Parc d'Activité du Pont Loby Rue de Rome 59640 DUNKERQUE	Email : herve.bollengier@eiffage.co m
	PROTECHSOL (Sous-traitant)	16 Rue du Clos 51150 AMBONNAY	Tél : 06 58 82 12 70 Email : protechsol.sarl1@orange.fr
	SVP Propreté Coudekerque- Branche (Sous-traitant)	2 Route de Bergues 59210 Coudekerque-Branche	Email : svproprete@orange.fr
	NORSUD (Sous-traitant)	Parc d'activité La Ronze - CS 50108 69 440 TALUYERS	Email : g.borges@norsud.fr
	FAFE ECHAFAUDAGE (Sous-traitant)	757 rue de la gare 59279 LOON PLAGE	Email : sboucly.fafe@orange.fr
	FM TRANSFO (Sous-traitant)	26 bis rue des Jonquilles 62680 MERICOURT	Email : maximilien.bourgeois@fm- transfo.com
	MOOV & COOK (Sous-traitant)	302, rue Denis Papin 38090 VILLEFONTAINE	Email : flavien.bigot@moovandcook .com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	ADN MODULES (Sous-traitant)	43 ROUTE CARNIN 59112 ANNOEULLIN	Email : adnmodules@gmail.com
	PAPREC (Sous-traitant)	19 Rue du Pont d'Ardennes, 62570 Wizernes	Email : remi.catelin@paprec.com
	DPI (Sous-traitant)	726 Avenue de la Gironde 59 640 Petite Synthe	Email : bdul@groupe7.eu
	AGILIS (Sous-traitant)	15 rue des entrepreneurs 34290 SERVIAN	Tél : 0635213545 Email : mdutroux@agilis.net
	EES TRANSPORT DISTRIBUTION (Sous-traitant)	Rd 937 62131 Verquin	Tél : 0626202074 Email : jeanbaptiste.delecluse@eiffage.com
	Fauché (Sous-traitant)	Rue de la Croix Bougard 59 810 Lesquin	Tél : 0622745600 Email : ddelettre@fauche.com
	SOLUM (Sous-traitant)	71 Rue de Bagnolet 75020 PARIS	Tél : 06 38 09 24 55 Email : jonathan_francisco75@hotmail.com
	EES CLEMESSY (Sous-traitant)	3 route de bergues 59210 Coudekerque branche	Tél : 0650243864 Email : francois.colpaert@eiffage.com
	DG Câble (Sous-traitant)	Rue du Maréchal Gallieni 62150 HOUDAIN	Email : contact@dgcables.fr
	SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE (Sous-traitant)	35, rue Joseph Monier 92500 RUEIL MALMAISON	Email : philippe.garin@se.com
	EES TRANSPORT DISTRIBUTION (Sous-traitant)	Rd 937 62131 Verquin	Tél : 06 21 18 55 02 Email : vincent.hely@eiffage.com
	LAURALU (Sous-traitant)	23 Rue de l'Avenir 09700 Saverdun	Tél : 07 88 20 15 25 Email : aurelienjeanne@lauralu.fr
	Detexial (Sous-traitant)	3284 avenue de pierroton 33127 Saint Jean d'illac	Tél : 06 64 47 87 04 Email : franck.jaulin@detexial.com
	COL 12 (Sous-traitant)	142 rue clignancourt 75018 Paris	Tél : 06 24 30 27 51 Email : col12@myyahoo.com
	MOS FRANCE (Sous-traitant)	ROUTE DE L'AVENT PORT 4637 59279 LOON PLAGE	Tél : 0689334938 Email : contact@mos-france.fr
	SMAC DUNKERQUE (Sous-traitant)	172 B Av de Gironde 59640 DUNKERQUE	Email : nil.menneson@smac-sa.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	SADE DUNKERQUE (Sous-traitant)	5 RUE GIUSEPPE GARIBALDI 59760 GRANDE SYNTHE	Email : ludovic.miellet@sade-cgth.fr
	BUREAU VERITAS (Sous-traitant)	2 route de bergues centre d'affaire créanor 59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Email : mikael.pauchet@bureauveritas.com
	WC PLUS LITTORAL (Sous-traitant)	8 rue des Lilas 59492 Hoymille	Email : contact@wcplus-littoral.fr
	Les métalliers de la côtes (Sous-traitant)	121, rue des oyats 62100 CALAIS	Tél : 0614351695 Email : apportement@otime.fr
	MBELEC (Sous-traitant)	127 avenue du Général de Gaulle 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE	Email : mb.elec.vdi@gmail.com
	EPV (Sous-traitant)	ZI PIERRE MIJIC ROUTE DE WATOU 59114 STEENVOORDE	Tél : 0658448039 Email : edouard.prensier@epv-rd.com
	MT SERVICE (Sous-traitant)	176 RUE DE LA REPUBLIQUE ZI DE LA CLARENCE 62460 DIVION	Tél : 0670837416 Email : mt-service@orange.fr
	EHTRE PAYSAGE (Sous-traitant)	2 RUE DES TOURELLES 62123 WARLUS	Tél : 0679192038 Email : arobic@ehtre.fr
	NGE FONDATIONS NANTERRE (Sous-traitant)	27, rue des Hautes Pâtures 92737 NANTERRE	Email : nruppe@ngefondations.fr
	NGE Fondations (Sous-traitant)	11 Rue camille demoulin 92445 ISSY LES MOULINEAUX	Email : fseranne@ngefondations.fr
	Euro performances (Sous-traitant)	8 rue Marie louise Meyer 59160 Fourmies	Email : antoine.semery@euro-performance.fr
	VEOLIA EAU (Sous-traitant)	86 Boulevard Chanzy 62200 Boulogne sur mer	Tél : 06 11 41 34 27 Email : baptiste.sergent@veolia.com
	EUROVIAS (Sous-traitant)	977 Route de l'Ile 47310 SERIGNAC SUR GARONNE	Email : sylvain.touzeau@eurovias.eu
	NEOAXESS (Sous-traitant)	15 RUE DU GENERAL NEGRIER 78800 HOUILLES	Email : a.trochain@neoaxess.com
	LIFTHING NV (Sous-traitant)	Zeilschipstraat 16, 9000 Gent, Belgique	Email : pieterjan@lifthing.com
	NGE FONDATIONS NANTERRE (Sous-traitant)	27, rue des Hautes Pâtures 92737 NANTERRE	Email : kvazpereira@ngefondations.fr
	LITTORAL MANUT (Sous-traitant)	4 bis rue Bonvarlet 59640 Dunkerque	Email : r.watiez@littoral-manut.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	COUGNAUD (Sous-traitant)	320 ZA DU PARADIS RUE DELFLIE 62136 LESTREM	Tél : 06 83 11 20 49 Email : laurent.yperzeele@cougnaud.com
	DEVEY ELEC (Sous-traitant)	13 Rue de la Gare, 59173 Renescure	Tél : 06 61 53 47 85 Email : devey.elec@gmail.com
	BIONEST (Sous-traitant)	17 Av. du Girou 31620 Villeneuve-lès-Bouloc	Email : jfjauliac@bionest-tech.com
	CLOTURE SANIEZ (Sous-traitant)	20 RUE DE L'ABBAYE 59730 SOLESMES	Email : christophe.seminerio@clotures-saniez.com
	Guintoli (Co-traitant)	145 allée d'Allemagne 62000 Arras	Email : kalmoudane@guintoli.fr
	NGE Routes (Co-traitant)	145 Allée d'Allemagne 62060 ARRAS	Tél : 0683967345 Email : fdelannoy@nge.fr
	NGE ENERGIE et SOLUTIONS (Co-traitant)	7 rue André Bigotte 62440 HARNES	Email : gfournier@nge-es.fr
	Guintoli (Co-traitant)	145 allée d'Allemagne 62000 Arras	Tél : 06 18 10 12 99 Email : llemazurier@guintoli.fr
	NGE Routes (Co-traitant)	145 Allée d'Allemagne 62060 ARRAS	Email : chanquart@nge.fr
EC04 - ADDENDUM PROCESS – EC04	PNT (Titulaire)	Cheomdangeop-ro, Gumi-si, Gyeongsangbuk-do 0 Gumi-si, Gyeongsangbuk-do	Email : pnt@epnt.co.kr
	MOEWE SUZHOU (Titulaire)	21st Floor, Tiangong Building, No.6 South Tiancheng Road 300499 District de Beichen, Tianjin, Chine,	Email : zhaoyc@sri-buct.com
	FENWICK (Titulaire)	1 Rue du Marechal de Lattre de Tassigny 78990 ELANCOURT	Tél : 0689870107 Email : christophe.halloy@fenwick-linde.fr
	WONIK PNE (Titulaire)	185, Saneop-ro, Gwonseon-gui, Gyeonggi-do, Korea (16648) 16648 Suwon-si	Tél : +821040225649 Email : kdhwang@wonik.com
	YUNSUNG F&C Co (Titulaire)	72-23 Munteo-gil, Gongdo-eup, 17548 Anseong-si, Gyeonggi-do (COREE DU SUD)	Email : jjkim@ysfc.co.kr
	YOUIL ENERGY TECH.CO.,LTD (Titulaire)	203-160, Jimun-ro, Won-gok- myeon, Anseong-si, 0 Gyeonggi-do, Republic of Korea	Email : laurent.luque@atlantic-ingenierie.com
	KILOUTOU (Titulaire)	119 RUE PIERRE BRIZON 59810 LESQUIN	Tél : 06 58 81 37 17 Email : cmasse@kiloutou.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	KOVA (Titulaire)	#80, Dong 3 Rom Dalseong 2 cham Guji-Myun, 0 Dalseong-kun, DAEGU, KOREA	Email : wodyd3235@kova21c.com
	ENTREPOSE ECHAFAUDAGE (Titulaire)	205 rue du Général Metman 57070 METZ	Tél : 06 08 54 76 39 Email : verstaen.l@entrepote- echafaudages.fr
	ZHONGMAI NEW ENERGY TECHNOLOGY (Titulaire)	ROOM 2101-2106 BLOCK NANTIANCHENG 21500 SUZHOU, CHINE	Email : yuantao@sri- buct.com
	DEPRA Ventilation (Sous-traitant)	11, rue de Moncel 54170 COLOMBEY LES BELLES	Email : secretariat@depra.fr
	JKTECH Co.,Ltd. (Sous-traitant)	86, Dalseong2cha 4-ro, Guji- myeon, 0 Dalseong-gun, Daegu, Republic of Korea	Email : aass2080@naver.com
	VPM 1 (Sous-traitant)	1 rue Auguste Renoir Atelier n°1 93600 AULNAY SOUS BOIS	Tél : 06 82 23 69 71 Email : vpm@orange.fr
	BETIL (Sous-traitant)	100 Avenue de Turenne 62610 ARDRES	Tél : 03 21 34 34 89 Email : ali- mohamed.baker@betil.fr
	IVISIONWORKS CO.,LTD (Sous-traitant)	2cha-109, Meguntechnoworld, 187, Techno 2-ro, Yuseong-gu, Daejeon, Republic of Korea 0 Yuseong-gu, Republic of Korea	Tél : 0033 785 118 734 Email : jhan@iww.co.kr
	2ENGROW (Sous-traitant)	16-11 ILSIN-RO, 39 beon-gil 21457 BUPYEONG-GU (COREE DU SUD)	Email : hbg0801@youilet.com
	2 ENGROW (Sous-traitant)	39-1 ilsin-ro bupyeong-gu incheon république de corée	Tél : +821030580610 Email : bjs@2engrow.com
	EIFPAGE ENERGIES (Sous-traitant)	Parc d'activité du Pont Loby - rue de Rome 59951 Dunkerque	Tél : 0680369842 Email : florian.beelkens@eiffage.co m
	TRUMPF 1 (Sous-traitant)	86 allée des érables VILLEPINTE 93420	Tél : 0687600669 Email : sebastien.bornier@trumpf.c om
	VOSS SP. ZOO (Sous-traitant)	Brzozowa 4 83-200 Rokocin, Poland	Tél : 0048 692 463 856 Email : d.bilski@voss-eu.pl
	ISRA VISION FRANCE (Sous-traitant)	ZAC des pineaux 14, Avenue Louis Blériot 95740 Frépillon	Tél : 0684769880 Email : laurent.bourriaux@isravisio n.com
	FIDEM (Sous-traitant)	61A Rue de la République 59164 MARPENT	Tél : 07 66 49 26 35 Email : bouteibi.younes@gmail.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	THERMOBACHE FRANCE (Sous-traitant)	16 rue Mathilde Pigeon 78570 Chanteloup Les Vignes	Tél : 06 19 12 54 02 Email : contact@thermobachefrance.fr
	HAUTLINE (Sous-traitant)	111 Rue MARCEAU PROLONGE 62790 LEFOREST	Tél : 0687927948 Email : cecilien.chocquet@hautline.fr
	NEW TECH (Sous-traitant)	26th, 1st floor, Haeun-ro 742beon-gil, Mado-myeon, Hwaseongsi, Gyeonggi-do, Republic of Korea 0 Hwaseongsi, Republic of Korea	Tél : 0082 10 7572 1676 Email : csy864160@gmail.com
	Ds-tech (Sous-traitant)	13, Geumosijang-ro, Gumi-si, Gyeongsangbuk-do, Republic of Korea 0 Republic of Korea	Tél : +821039115895 Email : freescale84@naver.com
	BORAM TECH (Sous-traitant)	42, Nakdongnam-ro 605beon-gil, Gangseo-gu 0 Busan, Republic of Korea	Tél : 0082 010 8209 0916 Email : chanelhoon30@gmail.com
	TAIHAN ENG (Sous-traitant)	Jeongnamsandan 3-gil, Jeongnam-myeon, Gyeonggi-do 0 Gyeonggi-do, Corée	Email : terje70@naver.com
	HONEYWELL KOREA (Sous-traitant)	434 World Cup buk-ro, Mapo-gu 0 Seoul, Corée du Sud	Tél : 0082 10 3320 3836 Email : kiyong.choi@honeywell.com
	EUCNC (Sous-traitant)	1305, 68, Digitalro 9Gil, Gumchun-gu, Seoul, République de Corée 0 Seoul, République de Corée	Tél : 0082 10 36 38 62 31 Email : choi753952@eucnc.fr
	TUFAMA FRANCE. (Sous-traitant)	ZONE EUROBILLY, RUE JOHANNES GUTENBERG, 62420 BILLY MONTIGNY	Tél : 00351 962 486 397 Email : rosamaria@tufama.pt
	FRANCE COVER (Sous-traitant)	14, Lotissement Malespigne 30510 GENERAC	Tél : 07 60 45 50 95 Email : f.cruaz@atout-thermo.com
	J&W ELECTRIC (Sous-traitant)	103-606 79, Jocheonbuk-ro, Jinhae-gu Changwon-si	Tél : +820164953179 Email : shcho@autorun.or.kr
	KC INDUSTRIAL (Sous-traitant)	Glass Tower 22F, 534, Teheran-ro, Gangnam-gu, seoul, Korea 0 SEOUL, KOREA	Tél : 00821 1086412472 Email : chchoo@kcindustrial.com
	INTERFLON FRANCE (Sous-traitant)	9 rue Hubert Reeves Zone Ecoparc 57140 NORROY-LE-VENEUR	Tél : 06 31 53 00 65 Email : scoppens@interflon.com
	ED-VGP (Sous-traitant)	10 route de Gommegnies 59530 FRASNOY	Email : emmanueldardanne@gmail.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	SAFE CONSEIL ET COORDINATION (Sous-traitant)	885 Rue louis berguet carré affaires 62 100 CALAIS	Email : benjamin@team-safe.fr
	ENDRESS + HAUSER S.A.S.U (Sous-traitant)	Bâtiment Lavoisier, 11 Rue Ella Maillart 91300 Massy, France	Tél : 06 71 22 34 80 Email : jean-philippe.deluen@endress.com
	FSI 2 (Sous-traitant)	5 route de Mardyck 59380 SPYCKER	Tél : 06 60 68 66 52 Email : jevrard@fluide-service-industrie.fr
	TUFAMA - METALOMECÂNICA, LDA (Sous-traitant)	RUA PEDRA, 84 PEDRA 4770-578 SyO COSME VALE (VALE DE SyO COSME) -	Email : mariajoao@bluepipe.com.pt
	VF Constructions et Travaux spéciaux (Sous-traitant)	1740, Rue du Bois 62840 NEUVE CHAPELLE	Tél : 0612461715 Email : fiocco.vincent@wanadoo.fr
	HONEYWELL PROCESS SOLUTIONS FRANCE (Sous-traitant)	26 Avenue Winchester 78100 Saint-Germain-En -Laye	Tél : 06 07 91 32 88 Email : didier.fenestre@honeywell.com
	EIFPAGE METAL (Sous-traitant)	481 Rue du Faubourg d'Esquerchun 59553 CUINCY	Tél : 06 10 13 28 30 Email : thomas.gawek@eiffage.com
	Segula Technologies (Sous-traitant)	Zone d'activité Pissaloup, 8 Av. Jean d'Alembert, 78190 Trappes	Email : pascal.gueroult@segula.fr
	Wuhan Jingneng Electronic Technology Co.,Ltd (Sous-traitant)	12th Floor, Building A, No. 22, Liufangyuan South Road, Donghu New Technology Development Zone, 0 Wuhan, CHINE	Email : gaofeng@wuhanjingneung.com
	MYUNGSUNG MACHINERY (Sous-traitant)	298, Ganam-ro, Ganam-eup, Yeoju-si, 0 Gyeonggi-do, Republic of Korea	Email : horse5328@naver.com
	HOONWON TECH (Sous-traitant)	1, Maehwasandan 3-gil, Siheung-si, Gyeonggi-do 0 Siheung-si, , Republic of Korea	Tél : 0082 10 46 46 0914 Email : hoya@hoonwon.co.kr
	HOONWON (Sous-traitant)	6F (#610-618), 1 Mae-hwa-san-dan 3-gil, Mae-hwa-dong, Siheung-si, Gyeonggi-do 14931, Republic of Korea 0 Siheung-si, République de Corée	Tél : 0082 10 46 46 0914 Email : hoya@hoonwon.co.kr
	MKWORKS CORPORATION (Sous-traitant)	55 Ogeum-ro 11-gil; Songpa-gu, Seoul, Republic of Korea 0 Seoul, Republic of Korea	Tél : 0082 10 5615 7931 Email : anakist80@naver.com
	BMATIC SP.Z.O.O. (Sous-traitant)	Karkonoska 59b 53-015 Wroclaw , POLOGNE	Tél : 0048 78 46 44 546 Email : oleh.hrozevych@bmatic-group.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	CANTINIAU (Sous-traitant)	88 rue de Neuf Mesnil 59750 Feignies	Tél : 06 26 52 55 06 Email : commercial@cantinau- levage.fr
	SUT (Sous-traitant)	28, 4sandan-ro, seobuk-gu, cheonan-si, Chungcheongnam Corée du sud	Tél : +821032329076 Email : kunytory@gmail.com
	Hailan International Korea (Sous-traitant)	12F 1231, 369, Gangnam-daero, Seocho-gu, Republic of Korea	Tél : +82 01050181562 Email : mo2408002@hanwha.com
	winner FA (Sous-traitant)	Address: 1-614, 395 Pyeongcheon-ro, Bupyeong-gu, Incheon 21318 Korea	Tél : +82 01025791679 Email : ygy1005@nate.com
	Jutec (Sous-traitant)	61 Jinsan-daero, Jinyeong-eup Gimhae-si	Tél : +821093039319 Email : wcjang@autorun.or.kr
	Hansung Electric (Sous-traitant)	44 Charyong-ro 48beon-gil Changwon-si	Tél : +8201048524789 Email : whjang@autorun.or.kr
	KONECRANES AND DEMAG (Sous-traitant)	24 RUE LEON DROUX 62300 LENS	Tél : 0624406431 Email : mathieu.jombart@konecran es.com
	M-SOLUTION (Sous-traitant)	70-37, Oenam-ro, Cheongwon-gu, Cheongju-si, Chungcheongbuk-do, Republic of Korea 0 Chungcheongbuk-do, Republic of KOREA	Tél : 0082 10 9900 4999 Email : jyc83@mtoas.com
	KORYO EMC (Sous-traitant)	46, Jeongnamsandan 2-gil, Jeongnam-myeon, Hwaseong-si, 0 Gyeonggi-do, Korea	Email : jhhkim@koryoemc.com
	ALON ENGINEERING (Sous-traitant)	803-1051, Gangnam Village 8, Sangha-dong, Giheung-gu, Gyeonggi-do, 0 Yongin-si	Tél : +821053800060 Email : kyb513@gmail.com
	CM-E (Sous-traitant)	34-19, Inpyeongjungang-ro, Bukam-eup, 39808 Chilgok-gun, COREE DU SUD	Email : fun1008@nate.com
	HANUL ENG (Sous-traitant)	10, Seongseo-ro 46-gil, Dalseo-gu, (Jang-dong) Republic of Korea 0 Daegu	Tél : 0082 010 8581 9300 Email : kimmidud@nate.com
	FIXSTERN (Sous-traitant)	181, Cheongwonsandan-ro, Mado- myeon, Gyeonggi-do, Republic of Korea 0 Hwaseong-si	Tél : 0082 10 8212 8907 Email : sungmin.kim@fixstern.co.kr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	Sunglim Auto tech (Sous-traitant)	44 Posang 12 Gil 39133 Gyeongbuk République de Corée	Email : sl4477@naver.com
	LKT (Sous-traitant)	27, Sampung-ro, Gyeongsan-si, Gyeongsangbuk-do, Republic of Korea 0 Gyeongsan-si, Republic of Korea	Tél : 0082 102 7922 008 Email : kim.yeongdeok@naver.com
	TEC CORRECTION TECHNOLOGY (Sous-traitant)	242, Seohaean-ro, Siheung-si, Gyeonggi-do, Republic of Korea 0 Gyeonggi-do, KOREA	Tél : 0082 10 6435 6098 Email : teccal@hanmail.net
	E RANG S.R.O (Sous-traitant)	Bajkalska 12985/9b 83104 nove mosto Bratislava, , Slovakia	Tél : +421 919 417 274 Email : ds2frjj@gmail.com
	ROBOSTAR (Sous-traitant)	75, Myeongnyesandan 4-ro, Jangan-eup, Gijang-gun, Busan, 46028, Korea 0 BUSAN	Tél : 0082 10 2645 7172 Email : hs.kim@robostarbsd.com
	LINK SOLUTION (Sous-traitant)	354-28 Dongt anwoncheon-ro, Hwasoeng-si, Gyeonggi-do 0 Hwasoeng-si, Republic of Korea	Tél : 010 8915 2859 Email : xoundong73@hanmail.net
	Autorun (Sous-traitant)	10 Namyang-ro 18277 Hwaseong-si	Email : mjkim@autorun.or.kr
	DAWON SYSTEM (Sous-traitant)	8, Donamjungang-ro 8-gil, Buk-gu, Daegu, République de Corée 0 Daegu, République de Corée	Tél : 0082 10 3645 3978 Email : k2add@naver.com
	NewTech (Sous-traitant)	182-23 Cheongun-ro 31519 Asan-si	Tél : +821052779028 Email : anyware@naver.com
	CHANGSUNG ENG, LTD (Sous-traitant)	58, Gyeongsu-daero 446beon-gil, Paldal-gu , Suwon-si , Gyeonggi-do , Repubilc of korea. 0 Gyeonggi-do , Repubilc of korea.	Tél : 0082 10 5141 0520 Email : bchan@wonik.com
	YJ TECH (Sous-traitant)	82-14 Advanced Enterprise 1-ro 39173 Sandong-eup Gumi-si, gyeongsangbuk-do	Email : rladudwo9801@naver.com
	SM TECH (Sous-traitant)	77-35, Eonchanggongdan-gil, Paltan-myeon, 0 hwaseonmg-Si, Republique de Corée.	Tél : +82 10 7710 9312 Email : piata01@daum.net
	WIMIR (Sous-traitant)	3 rd Building 601 information Industry Promotion Headquarters / 21, Boongambuk M-Gil, Masanhoeewon-gu, Gyeong Sangnam-do 0 Changwon-Si, Republique de Corée	Tél : 0082 010 5451 9673 Email : shopdna@naver.com
	INS 1 (Sous-traitant)	B-dong, 185-1 Geumgok-ro, Hwaseong-Si, Gyeonggi-Do 0 Hwaseong-Si, République de Corée	Tél : 0082 1024 753880 Email : kinami0115@ins-fa.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	VODA 1 (Sous-traitant)	134, Osongsaenginyeang 10-ro, Osang-eap, Heungdeok-gu, Cheaongju-Si, Chungcheongbuk- do, Republique de Corée 0 Cheaongju-Si, République de Corée.	Tél : 0082 10 4120 5712 Email : aisu@vodasystems.com
	INDUSTRYALL (Sous-traitant)	LÓDZKIE, pow. poddębicki, gm. Pęczniew, miejsc. nr 80 99-235 Rudniki, POLOGNE	Tél : 0048 512 742 797 Email : kociolek.mat@gmail.com
	JUNG WON ENG (Sous-traitant)	335-14, Chorok-ro, Yanggam- myeon, Hwaseong-si, 0 Gyeonggi-do, Republic of Korea	Email : jwe1510@naver.com
	THE KONTROL (Sous-traitant)	C-913, 218 Hyangdong-ro, Deogyang-gu, Goyang-si 0 Gyeongji-do, Korea	Tél : 0082 10 9727 3537 Email : heegon.lee@kontrol.co.kr
	IDMAX (Sous-traitant)	B-1807, Gasan Publik, 178, Digital-ro, Geumcheon-gu, Seoul, Korea, 08513 0 SEOUL, KOREA	Tél : 0082 10 3644 3597 Email : gwlee@idmax.co.kr
	HYOJUN SYSTEM... (Sous-traitant)	304, 289-14 Ssangyong-daero, Seobuk-gu, Cheonan-si, Chungcheongnam-do, Republic of Korea 0 Seobuk-gu, Republic of Korea	Tél : 0082 10 8823 6104 Email : kts0221@youilet.com
	Nano PnC Co.,Ltd. 1 (Sous-traitant)	116-3, Secheon-ro 1-gil, Dasa- eup, Dalseong-gun 0 Daegu, 42921, Republic of Korea	Tél : 0082 10 4328 1600 Email : flexlsy@naver.com
	RAYXION CO (Sous-traitant)	99, Buksammi-ro OSANSI	Tél : +821067800051 Email : cemagency1324@gmail.co m
	NORD BACHES (Sous-traitant)	Chemin de l'Epinoy 59175 TEMPLEMARS	Tél : 0663925829 Email : stephane.lepetit@nordbache s.com
	SBC KOREA CORP (Sous-traitant)	10-1 Seotan 2-ro, Seotan-myeon, Pyeongtaek-si, Gyeonggi-do, Republic of Korea 0 Gyeonggi-do, Republic of Korea	Tél : 0082 10 5607 2272 Email : tough324@naver.com
	EURELO TECH POLAND SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA (Sous-traitant)	Rejonowa 5/1 93-425 ŁÓDŹ	Tél : +48 570 630 300 Email : kamil.lorentowicz@eurelo.pl
	TS AUTOMATION (Sous-traitant)	36-10 U.N Pyeonghwa-ro 16beon- gil, Osan-si, Gyeonggi-do 0 Osan-si, KOREA	Tél : 0082 10 4244 3546 Email : lmg8152@naver.vom
	ALTIGEO (Sous-traitant)	220, Avenue de Reims 59300 VALENCIENNES	Tél : 06 52 28 81 48 Email : erwan.lenoble@altigeo.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	BK Eng (Sous-traitant)	198, Saneop-ro, Gwonseon-gu, Suwon-si, Gyeonggi-do, Republic of Korea 0 Suwon-si	Tél : +82 10 7710 9312 Email : piata01@daum.net
	G-Tech (Sous-traitant)	43-30, Botongnae - gil 253 boen- gil, Jeongnam-myeon, Hwaseong- Si, Gyeonggi-do, Republic of Korea 0 Hwaseong-Si, , Republic of Korea	Tél : +82 010 4037 1742 Email : nuno174@nate.com
	LOKIL SERVICES (Sous-traitant)	462 rue Benjamin DELESSERT 77550 MOISSY-CRAMAYEL	Tél : 06 50 04 14 22 Email : lokil.serv@gmail.com
	Nano PnC Co.,Ltd. (Sous-traitant)	116-3, Secheon-ro 1-gil, Dasa- eup, Dalseong-gun, 0 Daegu, 42921, Republic of Korea	Email : lys@kova21c.com
	DAEYANG (Sous-traitant)	Anyang-Megavalley 305 Ho, 268, Hagui-ro, Dongan-gu, Gyeonggi- do, Republic of Korea 14056 Anyang-si,	Tél : 0082 10 25 77 46 88 Email : sig4688@e- daeyang.com
	JUWONTECH (Sous-traitant)	385-20 Busong-ro, Jiksan-eup, Seobuk-gu 31038 Cheonan-si, Republic of Korea	Email : shparkgood@naver.com
	JS ELECTRIC (Sous-traitant)	804,805, B-dong, 43, Iljik-ro, Gwangmyeong-si, Gyeonggi-do, Republic of Korea 0 Gwangmyeong-si	Tél : 0082 010 7793 1301 Email : system@jselec.kr
	EDISON 1 (Sous-traitant)	jadong 204Ho, 27, Seojeon-ro 47beon-gil, Busanjin-gu, Busan, Republic of Korea 0 BUSAN, KOREA	Tél : 0082 10 9956 6164 Email : edison2001@hanmail.net
	K&P (Sous-traitant)	36 Techno 6-ro, Yuseong-gu Daejeon	Tél : +821035921511 Email : sl4477@naver.com
	CHAUDRECO 1 (Sous-traitant)	2 rue du pont 59278 ESCAUPONT	Tél : 06 64 42 39 06 Email : r.payen@chaudreco.eu
	thyssenkrupp System Engineering (Sous-traitant)	4 rue de la gare 68190 Ensisheim	Email : adrien.petit@thyssenkrupp.c om
	S & T (Sous-traitant)	30-44, Buksil-gil, Gaya-eup, Gyeongsangnam-do, Republic of Korea 0 Haman-gun	Tél : +82 10 4580 8361 Email : saeha@daum.net
	Hana Technology Corp., LTD (Sous-traitant)	56-7, Jeonnamugol-gil 2beon-gil Namsa-myeon 17118 0 Yongin-si	Tél : 0082 010 3009 3759 Email : sjpark@hn-tech.co.kr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	DSFA (Sous-traitant)	453, Jubuto-ro, Gyeyang-Su, Incheon-Si 0 Incheon-Si, République de Corée	Tél : 0082 10 4788 9298 Email : dhpark@de-fa.com
	SNDA (Sous-traitant)	40-11, 2gongdan 4-ro, Seobuk-gu, Cheonan-si Republic of Korea	Tél : + 82 1040872460 Email : aisu@vodasystems.com
	Dongguan light asia intelligence tech co ltd (Sous-traitant)	N°2 Taihe Road Wangniudun 523206 DONGGUAN, Chine	Email : sal_slm@lai-tech.net
	ILSUN SYSTEM (Sous-traitant)	138-10,Bongsin-ro,Dunpo- myeon,Asan-si,Chungcheongnam- do,Republicof Korea 0 Asan-si, Republicof Korea	Tél : 0082 010 4590 6547 Email : sysmotec@naver.com
	DI AUTO (Sous-traitant)	43, Maesongbuk-gil, Maesong- myeon, Hwaseong-si, Gyeonggi- do, Republic of Korea 0 Hwaseong-si, Republic of Korea	Tél : 010 9882 0071 Email : gr.song@di- auto.co.kr
	NAMKYGUNG (Sous-traitant)	110 - 303,6 Saemal-gil, 304 beon- gil, Gwangju-Si, Gyeonggi-do, Republic of Korea	Tél : 0082 010 9123 9358 Email : solesla18@gmail.com
	DAEWON PRECISION (Sous-traitant)	82-25 Gwahaksaneop 1-ro, Oksan-myeon, Heundeok-gu, Chungcheongbuk-do, Republic of Korea 28122 Cheongju-si	Tél : 0082 10 5061 5502 Email : shinsy@dae- won.co.kr
	SARENS. (Sous-traitant)	29 rue de l'Abbé Grégoire 59760 GRANDE SYNTHE	Tél : 06 11 27 25 11 Email : geoffrey.tavani@sarens.fr
	BLUE PIPE LDA (Sous-traitant)	Rua dos Portelinhos 55 4770-716 Vila Nova de Famalicao Telhado PORTUGAL	Email : mariajoao@bluepipe.com.pt
	BLUE PIPE LDA. (Sous-traitant)	Rua dos Portelinhos 55 4770-716 Vila Nova de Famalicao Telhado PORTUGAL	Tél : 00351 962 486 397 Email : mariajoao@bluepipe.com.pt
	MECALUX (Sous-traitant)	Leona Wyczółkowskiego 125 44-109 Gliwice, poland	Tél : 0048 571 460 977 Email : wtatar@mecalux.com
	RINCENT BTP (Sous-traitant)	34 rue de l'epau 59230 ROSULT	Tél : 0627604266 Email : t.lavie@rincenbtbp- nord.fr
	ENTREPOSE ECHAFAUDAGES. (Sous-traitant)	2 Rue Bonvarlet - ZI de Petite Synthe 59640 DUNKERQUE	Tél : 06 08 54 76 39 Email : verstaen.l@entrepote- echafaudages.fr
	GEO-PERFECT (Sous-traitant)	Wodzislawska 2 POLAND 43200 Pszczyna	Email : biuro@mierzymy.com.pl

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	Beijing Huifeng Shun (Sous-traitant)	Room 3108, Guorun Business, Building 46 West Fourth Ring South Road, Fengtai District 100000 BEIJING, CHINE	Email : 975215776@qq.com
	VAHLE (Sous-traitant)	Paul Vahle GmbH & Co. KG, Westicker Str. 52 59174 Kanem Germany	Tél : +49 152 56777004 Email : christopher.weisshoff@vahle .com
	United Approval (Sous-traitant)	22 Mora-ro, Sasang-gu, Corée du Sud 46918 BUSAN	Email : wh.yeo@ua.co.kr
	ART 1 (Sous-traitant)	35 Seong nam-ro, Mokcheo-eup, Dong nam-gu, Cheonan-si, Chung cheong nam-do, Republique de Corée 0 Cheonan-si, République de Corée	Tél : 0082 10 2183 7595 Email : yoonsouler@gmail.com
	DONGQUAN CHAOYING PRECISION MACHINERY (Sous-traitant)	Room 101, Building 15, No. 3 Yongtai Road, Tangxia Town, Guangdong Province of china 0 Tangxia Town, CHINE	Email : yh056@chaoyingjingmi.com
	SEONG WON CNS (Sous-traitant)	84 Dongbu-daero, Jinwi-myeon, Pyeongtaek-si, Gyeonggi-do, Republic of Korea 0 Pyeongtaek-si, Republic of Korea	Tél : +82 1056025848 Email : top21ms@naver.com
	HAILAN INTERNATIONAL KOREA (Sous-traitant)	12F 1231, 369, Gangnam-daero, Seocho-gu, Seoul, Republic of Korea 0 SEOUL	Tél : 0033 7 43 55 36 80 Email : mo2408002@hanwha.com
	PILZ KOREA (Sous-traitant)	5th Floor, Electec Building, 17, Pangyo-ro 228beon-gil, Bundang- gu, Seongnam-si, Gyeonggi-do, Republic of Korea 0 Gyeonggi-do, Republic of Korea	Tél : +82 10 3819 1948 Email : m.yoon@pilz.com
	TUFAMA FRANCE (Sous-traitant)	ZONE EUROBILLY, RUE JOHANNES GUTENBERG, 62420 BILLY MONTIGNY	Email : antoniomatos@tufama.pt
	TUFAMA - CONSTRUCAO CIVIL LDA (Sous-traitant)	RUA DA PEDRA N 84 BRAGA VILA NOVA DE FAMALICAO 99139 VALE VALE SAO COSME TELHADO	Email : antoniomatos@tufama.pt
	sew usocom (Sous-traitant)	48-54 route de soufflenhein 67500 HAGUENAU	Tél : 0612110877 Email : fabrice.kieffer@usocome.co m
	DONGGUAN CHAOYIN PRECISION MACHINERY ()	Room 101, Building 15, No. 3 Yongtai Road, Guangdong Province of china 0 Tangxia Town	Tél : 0086 143 80 50 60 24 Email : yh056@chaoyingjingmi.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
ECO1Ter - Sprinklage – EC01 TER	IRS INSTALLATION RESEAU SPRINKLER (Titulaire)	397 RUE BERNARD LAURENT, 60600 AGNETZ	Email : celik.irs@hotmail.com
	Uxello (Titulaire)	1535 Boulevard Fernand Darchicourt 62110 HÉNIN-BEAUMONT	Tél : 06 07 99 51 73 Email : david.bizjak@uxello- si.com
	CLF SATREM (Titulaire)	16 rue Georges Besse 92160 ANTONY	Email : h.monchicourt@clf- satrem.fr
	KILOUTOU (Titulaire)	119 RUE PIERRE BRIZON 59810 LESQUIN	Tél : 06 58 81 37 17 Email : cmasse@kiloutou.fr
	CHAUDR'ECO (Sous-traitant)	24 Rue du Pont, 59278 Escautpont	Email : chaudreco@hotmail.com
	IDE ENERGIES (Sous-traitant)	10 Faubourgs de Paris 89340 Villeneuve la guyard	Email : ideenergie@hotmail.com
	ADS'AD (Sous-traitant)	51 rue Trémière 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Email : wderycker.ads@acrotir.com
	LOGI TECHNIC (Sous-traitant)	Vlamingveld 3A 8490 Jabbeke	Tél : +32477984133 Email : andy.dewitte@logi- technic.be
	fabisol (Sous-traitant)	22 Rte de Mardyck, 59380 Spycker	Email : entreprisefabisol@gmail.co m
	VTC CONSTRUCTION (Sous-traitant)	115 BOULEVARD HENRI BARBUSSE 93 100 MONTREUIL	Email : vtc.spk@yahoo.com
	ATA (Sous-traitant)	16, rue Fernand Léger 60290 LAIGNEVILLE	Tél : 0753273731 Email : ata@hkavak.fr
	Winlock Systems BE (Sous-traitant)	WEVERSLAAN 32 9160 LOKEREN	Tél : +32 492 11 15 65 Email : mateusz@winlockfiredoors.c om
	NOWIMA (Sous-traitant)	Ul. INZYNIERSKA 8 67-100 NOWASOL POLOGNE	Tél : +48 883 541 845 Email : projekt@nowima.eu
	SPE. (Sous-traitant)	7 Avenue Louis Bousquet 95250 Beauchamp	Tél : 0627761588 Email : spe.nguyen@free.fr
	CSE. (Sous-traitant)	6 rue Rouget De Lisle 95390 Saint PRIX	Tél : 0660524296 Email : fabien.palerm@wanadoo.fr
	KALOWRIE (Sous-traitant)	RUE LEONARD DE VINCI 60230 CHAMBLY	Tél : 07 85 82 18 01 Email : david.ribeiro@kalowrie.fr
	BLUE TANK (Sous-traitant)	3 Quartier de la Gare 40210 SOLFERINO	Email : wilfried.renault@blue- tank.net
	SRDE 1 (Sous-traitant)	2 Imp. des Métiers 77090 COLLEGIEN	Tél : 06 79 97 50 28 Email : srde@srde.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	FIREPACKS (Sous-traitant)	1 Rue de l'Aven – ZI Porte de l'Estuaire Campbon 44750	Tél : 0607603743 Email : w.verbeck@firepacks.com
1 - Chaufferie	ENGIE SOLUTION (Titulaire)	11 quai de Dion Bouton 92 816 PUTEAUX cedex	Tél : 06 71 03 86 75 Email : maxence.baraniak@engie.com
	NORD DALLAGE (Sous-traitant)	423, rue de la Martinoire 59150 WATTRELOS	Tél : 0620409246 Email : nord.dallages@norddallages.fr
	NGE GC (Sous-traitant)	145 Allée d'Allemagne - 62223 Feuchy	Tél : 0611781763 Email : swauquier@nge-gc.fr
	DMT (Sous-traitant)	10 ROUTE DE SAINT GOBAIN 02300 SINCENY	Tél : 06 79 09 76 47 Email : thomas.ooghe@dmtechnologies.fr
2 - VERKOR	Bureau véritas (Titulaire)	289,rue du général degaule 59700 Marcq en Bareuil	Tél : 0688239723 Email : hugues.achi@bureauveritas.com
	GEIQ (Titulaire)	36 route de Bierne 59380 Socx	Email : j.belot@geiqmi.fr
	GESMI (Titulaire)	36 route de Bierne 59380 Socx	Email : j.belot@geiqmi.fr
	ORANGE SA (Titulaire)	94 RUE DE LILLE 59140 DUNKERQUE	Tél : 06 48 27 33 05 Email : laurie.bossart@orange.com
	FANUC (Titulaire)	15 rue Leonard de Vinci 91090 LISSES	Email : romuald.boulet.external@fanuc.eu
	Auditoire (Titulaire)	12 rue Vivienne, 75002 Paris	Email : emmanuelle.boursier@omc.com
	CAMFIL (Titulaire)	Immeuble Le PLAZA, 9/11 rue de Débarcadère 92700 COLOMBES cedex	Tél : 0680148942 Email : jeanluc.brouillard@camfil.com
	Equans axima maintenance (Titulaire)	748, route de l'électrochimie 38560 Jarrie	Tél : 0620082635 Email : alexis.caille@equans.com
	CESBRON TP (Titulaire)	port 4114 contour LOOPERSFORT ZONE EUROFRET 59279 CRAYWICK	Tél : 0760715712 Email : r.cesbron@cesbrontp.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	sybiose (Titulaire)	Le carrefour 53810 CHANGE	Tél : 0768547186 Email : m.coevoet@sybiose- environnement.com
	LAROQUE (Titulaire)	1543 Rue Achille Pérès ZI de Petite Synthe 59944 Dunkerque BP 104	Tél : 0632538803 Email : acudeville@laroque- location.fr
	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE (Titulaire)	Parc Technoland 2, allée Piémont 69800 SAINT PRIEST	Email : bastien.deat@airliquide.com
	MECALUX (Titulaire)	28-30, rue Marcel Dassault - Parc Everest 69740 GENAS	Tél : 07 64 38 32 10 Email : erwin.delrue@mecalux.com
	ISS SARL (Titulaire)	344, rue du moulin 62136 Vieille-Chapelle	Email : sarl.iss@orange.fr
	SUEZ (Titulaire)	114 rue de l'Amiral DE RUYTER 59140 Dunkerque	Email : sylvain.devisschere@suez.c om
	Actemium Amal (Titulaire)	1, rue de rome 93290 Roissy en france	Tél : 0646276007 Email : jean- marc.esderas@actemium.co m
	Abylsen (Titulaire)	60 rue Horace 59491 Villeneuve d'Ascq	Tél : 06 22 83 48 00 Email : hugo.fascella@abylsen.com
	EES CLEMESSY (Titulaire)	3 route de bergues 59210 Coudekerque branche	Tél : 0650243864 Email : francois.colpaert@eiffage.co m
	EIFPAGE METAL (Titulaire)	481 Rue du Faubourg d'Esquerchun 59553 CUINCY	Tél : 06 10 13 28 30 Email : thomas.gawek@eiffage.com
	RAMERY (Titulaire)	541 Rue de l'Albeck 59640 Dunkerque	Email : ehamy@ramery.fr
	TRIGO France (Titulaire)	4 avenue Pablo Picasso 92024 NANTERRE	Tél : 06 78 73 72 82 Email : jean- pierre.hennebel@trigo- group.com
	hsjm (Titulaire)	lot 41, 66 AVENUE CHAMPS Elysée 75008 Paris	Tél : 0682931930 Email : siqi.huang@hj- robot.com
	FOCUS industrie (Titulaire)	683 rue des roseaux 59270 BAILLEUL	Tél : 06 09 33 57 61 Email : m.huron@focus- industrie.fr
	APSI (Titulaire)	287 Rue des mercieres 69140 RILLIEUX LA PAPE	Tél : 06 58 92 70 69 Email : charlesjestin@hotmail.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	MINTH (Titulaire)	36 rue du louvre 75001 Paris	Tél : 0640995703 Email : da.ke@minthgroup.com
	RENAULT (Titulaire)	122 bis Avenue du General Leclerc 92100 Boulogne Billancourt	Tél : 0620492327 Email : aymeric.lefebvre@ampere.cars
	BUREAU VERITAS EXPLOITATION (Titulaire)	299, rue du Général de Gaulle 59700 MARCQ EN BAROEUL	Tél : 06 72 48 23 76 Email : zaher.makhlouf@bureauveritas.com
	RAINETTE (Titulaire)	1 RUE DES FOND DE HANEAU 59144 JENLAIN	Tél : 0784536927 Email : t.mandy@rainette-ecologie.com
	GAINE FRANCE (Titulaire)	JEAN MERMOZ 33320 EYSINES	Tél : 06 27 94 8980 Email : kisntotila@gaine-france.com
	ENVEA (Titulaire)	111 bld Robespierre 78300 POISSY	Tél : 0764426977 Email : o.portaspana@envea.global
	DENIOS (Titulaire)	21 RUE DE LA SUCRERIE HAMEAU DUVAL 27550 NASSANDRE SUR RISLE	Email : emp@denios.fr
	ALTRAD (Titulaire)	Arnholdt 126 Rue du Meunynck ZI de petite Synthe 59640 Petite Synthe	Tél : 0601171916 Email : giovanni.potte@altrad.com
	ZEISS (Titulaire)	15 avenue Edouard BELIN 92500 REUIL-MALMAISON	Email : turgay.saday@zeiss.com
	JUNGHEINRICH (Titulaire)	4 RUE DES FRERES CAUDRON 78142 VELIZY VILLACOUBLAY	Tél : 0623066747 Email : pierrick.stervinou@jungheinrich.fr
	SNEF (Titulaire)	Rue de Luxembourg 59140 DUNKERQUE	Tél : 06 23 25 68 18 Email : jeremy.traussier@snef.fr
	France echelle (Titulaire)	ZI de petite-Synthe 9051, AV.de la Gironde 59640 DUNKERQUE	Tél : 0618060990 Email : vbl@france-echelles.com
	COUGNAUD (Titulaire)	320 ZA DU PARADIS RUE DELFLIE 62136 LESTREM	Tél : 06 83 11 20 49 Email : laurent.yperzeele@cognaud.com
	E.I.M.I Etudes Installation Maintenance Industrielle (EIMI) (Titulaire)	150, rue d'Oslo 62138 Douvrin	Tél : 0684966576 Email : geoffroy.lolo@eimi.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	UNISYS FRANCE SAS (Sous-traitant)	183, rue de Courcelles 750017 PARIS	Tél : 0608466685 Email : joseph.araujo@unisys.com
	Group av sécurité (Sous-traitant)	3 rue Antoine de saint Exupéry 59200 Tourcoing	Tél : 0605909961 Email : gavscontact@gmail.com
	CGD (Sous-traitant)	46 Rue du Comte Jean 59760 GRAND-SYNTHÉ	Tél : 06 66 71 95 10 Email : mehdi.amara@cgd-dk.fr
	BOXFUSE (Sous-traitant)	Rue sebastiao Dias N°40 2860-101 ALHOS VEDROS	Tél : 0604063681 Email : matamericotomas@hotmail.com
	NORDSON (Sous-traitant)	21 boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS	Tél : 06 85 71 93 13 Email : didier.bapt@nordson.com
	RB AUTOM (Sous-traitant)	21 rue ligne croy 59560 Comines	Email : romain.barnabe@rbautom.com
	nord access 2 (Sous-traitant)	124 route de Loon Plage Code Postal: Ville: 59630 Bourbourg	Tél : 0672659780 Email : noemie.benard@nord-access.com
	TRUMPF (Sous-traitant)	86 allée des érables 93420 VILLEPINTE	Tél : 0687600669 Email : sebastien.bornier@trumpf.com
	DUPONT RESTAURATION (Sous-traitant)	13 avenue Blaise Pascal 62820 LIBERCOURT	Tél : 0658687018 Email : marie.bruige@dupont-restauration.fr
	AXOSERVICE (Sous-traitant)	93 rue maurice berteaux 59260 LILLE	Tél : 0637796905 Email : jeremy@axogroupe.fr
	ACTEMIUM. (Sous-traitant)	ZI ARTOIS FLANDRES ZONE D 235 RUE DE LISBONNE DOUVRIIN HAISNES 62138	Tél : 0607370372 Email : pascal.bertin@actemium.com
	ALTRAD PREZIOSO (Sous-traitant)	126 Rue du meunynck 59640 Dunkerque	Tél : 06 38 51 51 58 71 Email : adrien.bommel@altrad.com
	NTASK - FACILITY SERVICES, LDA (Sous-traitant)	Rua Dr. Joaquim da Silveira n° 268 3780-523 SANGALHOS, PORTUGAL	Tél : 00351 913 698 298 Email : alfredobonato50@gmail.com
	STOBICH (Sous-traitant)	195 avenue Francis De Pressensé 69200 VENISSIEUX	Tél : 07 51 19 68 55 Email : s.cangina@stoebich.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	HERINDEL (Sous-traitant)	rue Kepler bat U4 62223 Saint Laurent Blangy	Tél : 07 72 51 33 06 Email : david.boulanger@herindel.com
	EMG (Sous-traitant)	119 rue Félix Faure 59110 LA MADELEINE	Tél : 0623016636 Email : mickboulent2@gmail.com
	EIFFAGE GENIE CIVIL (Sous-traitant)	925 avenue de la Gironde 59640 DUNKERQUE	Tél : 06 95 23 96 49 Email : clement.bous@eiffage.com
	CDESIGN (Sous-traitant)	7 clos des hortensias 59133 PHALEMPIN	Email : cdesignamenagement@yahoo.fr
	ISOLVAR (Sous-traitant)	Hotel d'entreprises ECOPARK 232, Rue de Vieux Berquin 59190 HAZEBROUCK	Tél : 06 18 31 83 72 Email : j.calbrie@isolvar.com
	Groupe SNEF Service Industrie 1 (Sous-traitant)	ZAC du Pont Loby - Rue du Luxembourg 59379 Dunkerque	Tél : 0628594520 Email : greg.cappelaere@snf.fr
	QUALITUB (Sous-traitant)	ZI DE LENS BOIS RIGAUT 23 RUE ALFRED NOBEL 62880 VENDIN-LE- VIEIL	Tél : 06 07 15 76 76 Email : lcaron@qualitub.fr
	DALLMAYR (Sous-traitant)	60 RUE MARIE CURIE 59118 WABRECHIES	Tél : 0757439307 Email : julien.castex@dallmayr.fr
	METAL PROD (Sous-traitant)	17 RUE DE BOUVINES 59780 CAMPHIN EN PEVELE	Tél : 0630324940 Email : mathieu.catrux@orange.fr
	NEW RENOV (Sous-traitant)	70 Rue de Bailleul 59270 MERRIS	Tél : 06 66 48 32 77 Email : freddy.newrenov@hotmail.fr
	CESBRON TP (Sous-traitant)	4114 Ctr de Loopersfort 59279 Craywick	Tél : 07 60 71 57 12 Email : r.cesbron@cesbrontp.fr
	SIMAXES (Sous-traitant)	18 RUE ALBERT CAMUS 90000 BELFORT	Tél : 0778113599 Email : j.chautard@steim.fr
	EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES (Sous-traitant)	2 rue de la Seine 78260 ACHERES	Tél : 06 46 45 89 06 Email : olivier.chevrier@eiffage.com
	SITID ISOLATION . (Sous-traitant)	11 rue Jean Moulin 38180 SEYSSINS	Tél : 0636153771 Email : contact@sitidisolation.fr
	Sébastien CLAVETTE (Sous-traitant)	136 rue de l'hippodrome 59200 Tourcoing	Email : sclavette@me.com
	LOUVET TPW (Sous-traitant)	30 rue didier daurat 62100 CALAIS	Tél : 0631484132 Email : hcoppin@louvettpw.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	STEELCASE (Sous-traitant)	2 rue BERZIN 59273 FRETIN	Tél : 06 28 47 01 51 Email : lcorniel@steelcase.com
	MANULOC (Sous-traitant)	All. Victor Schoelcher batiment 3, 59760 Grande-Synthe	Tél : 0664453135 Email : vincent.coupet@manuloc.fr
	Sociedade portuguesa do ar liquido, Arliquido (Sous-traitant)	Rua Dr Antonio Loureiro 1495-131 ALGES	Tél : 00351965103727 Email : pedro.cruz@airliquide.com
	RACK RAYONNAGE SERVICES (Sous-traitant)	36 ROUTE DE SULLY 45730 SAINT BENOIT SUR LOIRE	Tél : 0641740330 Email : rayonnage@live.fr
	METTLER TOLEDO (Sous-traitant)	1820 avenue de la pépinière 78222 VIROFLAY	Tél : 06 08 27 25 51 Email : philippe.cnigniet@mt.com
	KEYSIGHT TECHNOLOGIES UK (Sous-traitant)	GIO Whaefedale Rd Winnersh RG415TP Wokingham, INGLEND	Tél : 0044 7 768 852 463 Email : patrick.curran@keysight.co m
	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INDUS NORD (Sous-traitant)	Parc d'activité Pont Loby, Rue de Rome Dunkerque 59640	Email : cyril.bocquet@eiffage.com
	PROSON (Sous-traitant)	5 avenue Georges Hannart 59170 CROIX	Email : m.danel@proson.eu
	GENERAL PIPING INDUSTRY (Sous-traitant)	20 rue Léon Blum 59760 Grande Synthe	Tél : 06 40 43 73 05 Email : sarl.gpindustry@gmail.com
	UNION THERMIQUE 1 (Sous-traitant)	11 chemin NEUF 77 400 GOUVERNES	Tél : 06 71 93 28 43 Email : tonquedec@unionthermique .fr
	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE1 (Sous-traitant)	Parc Technoland 2, allée Piémont 69800 SAINT PRIEST	Tél : 06 24 63 45 81 Email : bastien.deat@airliquide.com
	Groupe Alive (Sous-traitant)	119 chaussée marcelin Berthelot 59200 Tourcoing	Email : a.degand@group- alive.fr
	SATN (Sous-traitant)	RUE DE LA CHAPELLE - ZI DE RIEUX 62 192 LILLERS CEDEX	Email : a.delcroix@satn62.fr
	WC LOC (Sous-traitant)	6 allée du progrès area Englos 59320 ENGLOS	Email : valentin.deldycke@wcloc.fr
	IANESCO (Sous-traitant)	6 rue Carol Heitz 86000 POITIERS	Tél : 07 78 43 59 82 Email : n.depresle@ianesco.fr
	SEVE TERENCE (Sous-traitant)	179 rue Jean Baptiste Godin 59820 GRAVELINES	Tél : 0622135258 Email : mdhondt@terenvi.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	Hugues DIART (Sous-traitant)	9 rue des sorbiers 62810 Lattre Saint Quentin	Tél : 0671889096 Email : hugues.diart@live.fr
	DALKIA FROID SOLUTIONS (Sous-traitant)	471 rue des Frères Bréguet - ZAC de l'Ermitage 1 59552 Lambres-les-Douai	Tél : 0640650284 Email : gregory.duez@dalkiafroidsolutions.com
	SEGA MACUK (Sous-traitant)	Zone du beck 6A rue des Lainiers 59150 WATTRELOS	Tél : 06 70 75 95 59 Email : mikael.dufermont@segamacuk.fr
	SOTRENOR (Sous-traitant)	Route d'Harnes 62710 Courrières	Tél : 06 16 56 63 25 Email : adambrine@sarpindustries.fr
	SERIS SECURITY (Sous-traitant)	6 RUE MARCEL PAUL 59113 SECLIN	Tél : 06 16 86 16 48 Email : ldavion@seris.fr
	NORD DALLAGE (Sous-traitant)	423, rue de la Martinoire 59150 WATTRELOS	Tél : 0620409246 Email : nord.dallages@norddallages.fr
	VERBEKE (Sous-traitant)	Zone Industrielle des Prés Loribes - Rue André Citroën - 59128 Flers-en-Escrebieux	Tél : 06 48 79 03 73 Email : benoit.deniaud@verbeke.com
	DKHOTESSES AND DKCOM (Sous-traitant)	39 rue de Bourgogne 59140 DUNKERQUE	Tél : 0670310515 Email : dkcomprestige@orange.fr
	SAINT - GOBAIN (Sous-traitant)	18, avenue du Parc 4650 CHAINEUX, BELGIQU	Tél : 06 30 17 25 61 Email : jerome.drean@saint-gobain.com
	MSPARTNER (Sous-traitant)	644 rue du Galibot, ZI Bonnel 59167 LALLAING	Tél : 06 67 02 76 10 Email : mspartner@orange.fr
	ENDRESS + HAUSER (Sous-traitant)	35 RUE DE L'EUROPE 68700 Cernay	Tél : 07 57 76 66 41 Email : matthieu.dubuis@endress.com
	ARC (Sous-traitant)	4 avenue Pierre Mauroy 59280 ARMENTIERES	Tél : 0749574113 Email : mathylde.dufeuille@arc-espace.fr
	FSI 2 (Sous-traitant)	5 route de Mardyck 59380 SPYCKER	Tél : 06 60 68 66 52 Email : jevrard@fluide-service-industrie.fr
	SMD (Sous-traitant)	66 Avenue de la Garonne ZI de Petite- Synthe 59640 DUNKERQUE	Tél : 06 01 85 75 63 Email : smd59@orange.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	SPACING. (Sous-traitant)	96 RUE LOUIS BOUQUET 62840 FLEURBAIX	Tél : 06 67 21 63 79 Email : aurelie.fievet@spacing.pro
	EALD (Sous-traitant)	80 route de Steendam 59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Tél : 06 15 57 12 76 Email : s.flamen@papillonsblancs-dunkerque.fr
	CONSTEEL (Sous-traitant)	Zona industrial de Cantanhede 12, Armazem 1 3060-197 Cantanhede, PORTUGAL	Tél : 07 45 62 15 26 Email : tfidaldo@consteel.pt
	CATS (Sous-traitant)	Parc des Alizés 5583 ZI Est du Havre 76430 Sandouville	Tél : 0620395301 Email : c.fleury@groupe-cats.fr
	WOIT GROUP (Sous-traitant)	15 Rue du Guindal 59630 Bourbourg	Tél : 0685769762 Email : samuel.fontaine@woit-group.com
	ELTEBA (Sous-traitant)	Gladbacher Straße 22 52525 Heinsberg, ALLEMAGNE	Tél : 0049 173 280 2861 Email : ingo.forger@elteba.de
	SARL JGELECTRICITE (Sous-traitant)	2 Rue de l'Innovation 59124 ESLAUDAIN	Tél : 06 51 85 98 26 Email : jeremy.ghienne@jg-ingenierie.com
	RV SYSTEMS (Sous-traitant)	128, rue La Boetie 75008 Paris	Email : rvsystems18@gmail.com
	BAPI (Sous-traitant)	2 rue Jean Perrin 14460 COLOMBELLE	Tél : 0664370591 Email : rodrigue.gouret@bapi.fr
	Baelden (Sous-traitant)	5, rue Vanywaede 59180 Capelle la grande	Tél : 0624303547 Email : cedric.grives@baelden-tsg.fr
	SODI (Sous-traitant)	Route des près Février 6 Port 4376 59279 LOON - PLACE	Tél : 0688748132 Email : grzegorz.gorski@veolia.com
	Segula Technologies (Sous-traitant)	Zone d'activité Pissaloup, 8 Av. Jean d'Alembert, 78190 Trappes	Email : pascal.gueroult@segula.fr
	SHIMADZU (Sous-traitant)	Le Lizard II, Bat A, Bd Salvador Allende. Noisiel 77448 Marne-la-Vallée	Tél : 06 35 35 82 21 Email : eg@shimadzu.fr
	ETCI. (Sous-traitant)	11 rue de l'industrie 62300 Lens	Tél : 0748140288 Email : jgauchot@cedresindustries.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	ETCI (Sous-traitant)	66, avenue Jb Lebas 59910 Bondues	Tél : 0748140288 Email : jgauchot@cedresindustries.com
	AKKODIS (Sous-traitant)	340 AVENUE de la marne 59700 MARC bareul	Tél : 0782958000 Email : kamal.hachhach-extern@renault.com
	HAMELIN (Sous-traitant)	4312 Route du GRISARD 69560 St CYR sur RHONE	Tél : 0618041374 Email : claude.hamelin@hotmail.com
	CHUBB France (Sous-traitant)	16A, rue Harald STAMMBACH 59290 WASQUEHAL	Email : herve.harlay@chubbfs.com
	Ramery assainissement et maintenance industriel (Sous-traitant)	541, rue de l'albecq 59460 PETITE SAINTE	Tél : 0603918643 Email : tharlay@ramery.fr
	STONHARD (Sous-traitant)	Immeuble le Newton C 7 Mail B, Mail Barthélémy Thimonnier 77185 Lognes	Tél : 0631213030 Email : alban.harmand@stonhard.com
	EIFFAGE ROUTE (Sous-traitant)	Route du Caillouti 59279 LOON PLAGE	Tél : 0615136157 Email : geoffrey.hebert@eiffage.com
	ATLAS COPCO (Sous-traitant)	28 rue schweighaeuser 67000 Strasbourg	Email : thomas.huemer@atlascopco.com
	SARPI THINK TECK (Sous-traitant)	RD190 Issou 78440 Gargenville	Tél : 06 18 17 58 80 Email : fhapiak@sarpindustries.fr
	BEKO ENGINEERING KFT (Sous-traitant)	Körmendi Ut 38 9700 SZOMBATHELY, HUNGARY	Tél : 0036 30 185 9223 Email : gabor.hencz@non.keysight.com
	CLEMESSY (Sous-traitant)	3 route de Bergues 59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Tél : 06 24 98 78 97 Email : rudy.henon@eiffage.com
	CLEMESSY 1 (Sous-traitant)	3 route de Bergues 59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Tél : 06 24 98 78 97 Email : rudy.henon@eiffage.com
	SEC. (Sous-traitant)	111, Saneop-ro 155 beon-gil, Gwonseon-gu, Gyeonggi-do 0 Suwon-si, Republic of korea	Tél : +821024312087 Email : pjh_0311@seceng.co.kr
	HUMIN ROBOTICS (Sous-traitant)	193 Gunsu I-GIL Jikson-eup, Seobuk-gu, Chungcheong nom-do 0 Cheonan-Si	Tél : 0082 010 441 9366 Email : mycwh9366@ihumin.co.kr
	ASE S. R.O (Sous-traitant)	SNP 769 0 Strečno	Tél : 0421917128838 Email : ds2frjj@gmail.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	ALI KLILICHE (Sous-traitant)	9 rue AUGUSTE LEFEBVRE 62300 LENS	Tél : 06 03 33 75 94 Email : ali.kliliche@laposte.net
	RM (Sous-traitant)	K. Ulmana gatve 2, 3rd floor LV-1004 Riga, Lithouanie	Tél : 0037128608811 Email : okolcs@reichmontage.com
	ESSEMES SERVICES (Sous-traitant)	entre deux villes 02270 Sons et Ronchères	Tél : 06 69 58 33 47 Email : frederic.kopka@essemes-services.com
	Chemitherm (Sous-traitant)	106, rue André Noel 27210 BOULLEVILLE	Tél : 0677268461 Email : g.lalemant@chemitherm.fr
	SARL DELECROIX. (Sous-traitant)	2 rue de Santes, 59482 HAUBOURDIN	Tél : 0682011007 Email : ma.lardier@sarl-delecroix.fr
	Servostar (Sous-traitant)	501, 168-28, Mokgamdulle-ro, Siheung-si, Gyeonggi-do Republic of Korea	Tél : +82 01087648530 Email : gjlee@servostar.co.kr
	STMO (Sous-traitant)	30, rue des Bois Rochefort ZA des Perriers 78500 SARTROUVILLE	Email : nleme@bovis.fr
	LOCANCO (Sous-traitant)	53 rue Marcel Paul 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE	Tél : 06 58 90 30 65 Email : aurelien@locanco.com
	MOS1 (Sous-traitant)	Pierre Sterckeman Port 4367 Pont à Roseaux Route de l'aven 59279 Loon - Plage	Tél : 06 89 33 49 38 Email : pleroy@mos-france.fr
	NAROO (Sous-traitant)	9-102, Kengping Road, ville de Guankou, district de Jimei 0 Xiamen	Tél : 004917645160197 Email : shunhui.li@naroo.cn
	Sarl DELBENDE (Sous-traitant)	530, Rue Blanche 62890 TOURNEHEM	Tél : 0680308474 Email : olonghin@delbende.fr
	DECOUP SERVICE PLUS (Sous-traitant)	4 rue de la Terre de Feu 91940 LES ULIS	Tél : 0662395229 Email : jb.longour@decoupserviceplus.fr
	ONEWAY (Sous-traitant)	4 avenue Bernadette 59110 La madeleine	Email : oneway.technique@gmail.com
	ICE (Sous-traitant)	67 route d'Orléans 45270 Quiers sur Bezonde	Tél : 06 81 33 53 69 Email : mleroux.ice@gmail.com
	LELIEUR LEVAGE (Sous-traitant)	Les 5 chemins BP 55 62340 GUINES	Tél : 0684754528 Email : maxime.l@lelieur.fr
	LELIEUR LEVAGE. (Sous-traitant)	Les 5 chemins BP 55 62340 GUINES	Tél : 0684754528 Email : maxime.l@lelieur.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	PORTAKABIN (Sous-traitant)	Route de vendeville 59175 Templemars	Tél : 0678539479 Email : david.leclercq@portakabin.com
	DG CABLES (Sous-traitant)	7 chemin de l'avenir 62150 HOUDAIN	Tél : 07 89 25 76 58 Email : contact@dgcables.fr
	TUBO - BURO (Sous-traitant)	55 Rue Pierre Martin 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	Tél : 03 21 80 20 00 Email : contact@tuboburo.fr
	LTM (Sous-traitant)	246 Rue du Meunynck ZI de Petite Synthe 59640 Dunkerque	Tél : 06 80 75 85 10 Email : a.loose@ltm-nord.com
	SARL L.S.T LEBOULANGER - SECURITE (Sous-traitant)	150 rue Pierre Deskytspotter 59529 HAZEBROUCK	Email : secretariat@leboulanger-securite.fr
	MACH HOUTY (Sous-traitant)	19 rue de la libération 68200 Milhouse	Tél : 0611850333 Email : mach_houty@outlook.co
	MARTIN ELEC (Sous-traitant)	40 rue de Richwiller 68200 MULHOUSE	Tél : 060849356 Email : martin-elec64@outlook.fr
	METALLERIE BIGUEURE (Sous-traitant)	42 route départementale 974 21260 ORVILLE	Tél : 0681765059 Email : jh.sn.begaud@gmail.com
	ETCI (Sous-traitant)	ZI les Renardières Lens Est 62300 LENS	Tél : 07 85 21 35 61 Email : rmenuge@cedresindustries.com
	STIA (Sous-traitant)	4-6 RUE LOUIS ARMAND 44980 ST LUCE SUR LOIRE	Email : s.meye@stia-france.fr
	FLANDRES-ANALYSES (Sous-traitant)	ZAC DE LA GRANDE PORTE 59180 CAPPELLE LA GRANDE	Tél : 0328658888 Email : audrey.moray@flandres-analyses.fr
	SALTI (Sous-traitant)	ZI DE LA PILATERIE rue des Chateaux 59703 MARCQ EN BAROEUL	Email : dmotte@salti.fr
	PRODYS EST (Sous-traitant)	64, Route de Thann 68700 Steinbach	Tél : 0761993209 Email : ntoine.murino@prodys-est.com
	SEGA MACUK 1 (Sous-traitant)	6A rue des Lainiers, Zone du beck 59150 WATTRELOS	Tél : 06 73 08 83 73 Email : maxime.muys@segamacuk.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	HYDROLINE (Sous-traitant)	14 rue de varsovie 62138 BILLY BERCLAU	Tél : 0776345956 Email : c.mahieux@hydroline.pro
	GEORGES LABO (Sous-traitant)	Espace Industriel Nord, 109 rue André Durouchez 80084 AMIENS Cedex 2	Tél : 06 51 45 24 00 Email : installation@georges-labo.fr
	TBE 1 (Sous-traitant)	11 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE	Tél : 06 04 65 00 43 Email : daniel@tbenergie.com
	NORD MODULAIRE (Sous-traitant)	1750 route D'herzeele 59470 WORMHOUT	Tél : 06 73 98 02 23 Email : nordmodulaire@orange.fr
	KAEFER (Sous-traitant)	2 RUE JACQUES MESSAGERS 59175 TEMPLEMARS	Tél : 06 15 50 25 74 Email : fabrizio.coquelaere@kaefer.com
	ADS. (Sous-traitant)	1 rue Giuseppe Garibaldi 59760 GRANDE - SYNTHÉ	Tél : 07 57 60 21 83 Email : mboulent@cedresindustries.com
	DEKRA (Sous-traitant)	2 rue de Galilée 59760 GRANG SYNTHÉ	Tél : 06 23 42 48 17 Email : eric.molmy@dekra.com
	SAS RELIABLE (Sous-traitant)	15 RUE ANTOINE WATTEAU 59430 SAINT POL SUR MER	Tél : 06 15 43 52 11 Email : contact@reliable.fr
	DELL (Sous-traitant)	1, rond-point Benjamin Franklin 34000 MONTPELLIER	Tél : 0662066844 Email : magali.nentwig@dell.com
	Ninaelectricité (Sous-traitant)	15 rue Monmousseau 59494 Petite Forêt	Email : nina.electricite@sfr.fr
	Donaldson (Sous-traitant)	21-23 Rue du Petit Albi 95800 Cergy, France	Tél : 0608800025 Email : nicolas.nowak@donaldson.com
	MI Métrologie (Sous-traitant)	89, rue Georges Stephenson 59300 FAMARS	Tél : 0644261816 Email : j.noel@mimetrologie.com
	SEC Co. Ltd (Sous-traitant)	111, Saneop-ro 155beon-gil, Gwonseon-gu , Gyeonggi-do, 16648 Suwonsi , Corée	Tél : 0082 10 2015 1529 Email : omh1208@seceng.co.kr
	LEFEVE Groupe Leveve (Sous-traitant)	ZI Le Vigneau 2, rue Gustave Eiffel 37370 SAINT-PATERNE-RACAN	Email : m.papin@groupe-lefeve.fr
	thyssenkrupp System Engineering (Sous-traitant)	4 rue de la gare 68190 Ensisheim	Email : adrien.petit@thyssenkrupp.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	PLS (Sous-traitant)	5 RUE PIERRE MARTIN 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	Tél : 0670256517 Email : guillaume.picquet.pls@gmail.com
	CMCL RAYONNAGES (Sous-traitant)	117 AV DU GENERAL LECLERC 77400 LAGNY SUR MARNE	Tél : 0630056008 Email : waly_pinto@hotmail.com
	MEDIACO (Sous-traitant)	ZI-22-3 rue de la Pointe 85170 Le poré sur vie	Tél : 06 20 80 64 36 Email : c.pichard@mediaco.fr
	MTM (Sous-traitant)	ZAC du Petit Saily – RN 41 62113 SAILLY LABOURSE	Tél : 06 69 91 24 21 Email : t.poiriez@vermeulen.fr
	OPTERM ISONOR (Sous-traitant)	ZI route du développement 59820 GRAVELINES	Tél : 06 24 74 22 66 Email : jmpoutrel@isonor.fr
	CHUBB France 1 (Sous-traitant)	16B, rue Harald STAMMBACH 59290 WASQUEHAL	Tél : 0661923472 Email : paul.provost@chubbfs.com
	STL (Sous-traitant)	40, rue des hallots 62620 RUITZ	Tél : 0671884116 Email : samuel.puliez@foselev.fr
	ORANGE CYBERDEFENSE (Sous-traitant)	12 ter Quai Perrache 69002 Lyon	Tél : 0676426429 Email : raphael.paoli@orange cyber defense.com
	VIEWON (Sous-traitant)	806, STX V-TOWER, 128, Gasan digital 1-ro, Geumcheon-gu, 0 Seoul, South KOREA	Tél : 0082 10 4744 9960 Email : shpark@view- on.com
	CHAUVIN FRERES ET PINSON (Sous-traitant)	Les Fresneaux 61500 AUNOU SUR ORNE	Tél : 0636944707 Email : kevinpinson@gmail.com
	BUREAU VERITAS. (Sous-traitant)	4 rue Duguay Trouin 44800 SAINT HERBLAN	Tél : 06 31 72 32 70 Email : mattei.ravilly@bureauveritas.com
	EDS (Sous-traitant)	24 A rue de la frabrique 68530 BUHL	Tél : 0640933748 Email : reyarnud68500@gmail.com
	NSC GLOBAL (Sous-traitant)	5 avenue canot 91300 MASSY	Tél : 0680176714 Email : frederic.rey@nscglobal.com
	ENSIO (Sous-traitant)	405, Rue Claude BERNARD 62320 ROUVROY	Tél : 06 27 18 57 08 Email : guillaume.rusinek@ensio.eu
	EUROTHERM (Sous-traitant)	71 rue Malacombe 38070 St Quentin Fallavier	Tél : 0789375688 Email : france@eurotherm.eu

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	RICKLIN (Sous-traitant)	15 rue du sundgau 68480 Pfetterhouse	Tél : 0671114924 Email : pascal.ricklin@orange.fr
	ATELIER DECO (Sous-traitant)	Rue de l'abbé Grégoire 59760 GRANDE SYNTHE	Tél : 06 23 34 31 94 Email : arob@atelierdeco- signaletique.com
	NEW'R (Sous-traitant)	17 rue des Petits Champs 35760 ST GREGOIRE	Tél : 07 70 21 27 21 Email : v.rolland@newr.fr
	BC METAL NORD (Sous-traitant)	8 rue de la briquetterie 59229 TETEGHEM	Tél : 0749315850 Email : julien.rotsaert@baudinchate auneuf.com
	COUTURIER (Sous-traitant)	325 RUE DES FRERES LUMIERE 71000 MACON	Email : r.saule@couturier.net
	BUTTERFLY Traiteur (Sous-traitant)	7 rue de Bapaume 59110 La madeleine	Email : l.schoub@butterfly- traiteur.fr
	SKS (Sous-traitant)	9 rue d'Alsace 68460 Lutterbach	Tél : 0650605796 Email : seghir_kais@ymail.com
	TRANSPORT SEINGIER (Sous-traitant)	PA de, Rue Denis Masquelier 59710 Pont-à-Marcq	Tél : 06 23 09 04 81 Email : exploitation@seingier.com
	DONGGUAN LIGHT ASIA INTELLIGENCE TECH CO.,Ltd (LAI) (Sous-traitant)	No.2 Taihe Road Wangniudun , Guangdong. 523250 Town Dongguan, China	Tél : 07 57 64 47 51 Email : sal_slm@lai-tech.net
	COUTURIER 1 (Sous-traitant)	325 rue des Frères Lumière 71000 MACON	Tél : 06 08 14 50 60 Email : f.soudan@couturier.net
	sky system (Sous-traitant)	153 Chimson-ro 41559 Daegu	Tél : +82 1093658432 Email : onesky2023@naver.com
	SARL EURO - PERFORMANCE (Sous-traitant)	8 rue Marie Louise Meyer 59610 Fourmies	Tél : 0678794437 Email : antoine.semery@euro- performance.fr
	JKTECH (Sous-traitant)	Chungnam Techno Park, 136 Jiksan-ro, Jiksan-eup, Seobuk-gu, Chungcheongnam-do 0 Cheonan-si, South Korea.	Tél : +82 10 3078 4618 Email : ikese1004@naver.com
	VEOLIA EAU (Sous-traitant)	86 Boulevard Chanzy 62200 Boulogne sur mer	Tél : 06 11 41 34 27 Email : baptiste.sergent@veolia.co m

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	NORD ACCESS (Sous-traitant)	124 route de Loon Plage 59630 Bourbourg	Tél : 0764670247 Email : valentin.stievenart@nord-access.com
	AXE PROCESS. (Sous-traitant)	761 Route de la sevenne 38200 VIENNE	Tél : 0609069246 Email : gt@axe-process.fr
	STAI (Sous-traitant)	2 Rue du Général Humbert, 62150 Houdain	Tél : 0620708984 Email : stai62150@gmail.com
	Air Liquide Global E&C Solutions Hangzhou (Sous-traitant)	Floor 3-5, Block D, Huanglong International Center No. 77 Xueyuan Road, West Lake District, 310012 Hangzhou (Chine)	Tél : +00 (86) 15757123473 Email : xiao- lang.tang@airliquide.com
	PRODOMO (Sous-traitant)	8, rue Buffet - Le Cardinet 75017 PARIS	Tél : 0630022078 Email : ludovic.tantale@vpsgroup.fr
	SOCIETE ALPINE D'ISOLATION THERMIQUE (Sous-traitant)	8 rue Louis Blanqui 59760 GRANDE SYNTHE	Tél : 06 08 35 04 89 Email : christophe.thomas@sait-france.com
	REPARACK (Sous-traitant)	3 RUE VAUBAN 59150 WATTRELOS	Tél : 0616227657 Email : reparack@orange.fr
	GSF (Sous-traitant)	8 RUE DU 8 MAI 1945 59760 GRANDE SYNTHE	Tél : 0614665780 Email : fvauthier@gsf.fr
	ENTREPOSE ECHAFAUDAGES. (Sous-traitant)	2 Rue Bonvarlet - ZI de Petite Synthe 59640 DUNKERQUE	Tél : 06 08 54 76 39 Email : verstaen.l@entrepote- echafaudages.fr
	Pouchain (Sous-traitant)	52, parc de la haute rive 59553 CUINCY	Tél : 0631979407 Email : mvandevivere@pouchain.fr
	ATME (Sous-traitant)	728 rue de l'ECOUART 62575 HEURINGHEM	Email : tvanelle@atme62.com
	SAS HANSSENS (Sous-traitant)	5002, rue de la République 62452 BAPAUME	Tél : 06 31 59 75 06 Email : alexis.wallyn@sas-hanssens.fr
	SAS HASSENS 1 (Sous-traitant)	5002 rue de la république, BAPAUME 62425 BAPAUME	Email : alexis.wallyn@sas-hanssens.fr
	DEKRA (Sous-traitant)	78 rue Gustave Delory 50810 LESQUIN	Tél : 06 37 19 63 45 Email : nicolas.walzer@socotec.com
	HANWHA (Sous-traitant)	2F/6F, 20, Pangyoyeok-ro 241beon-gil, Bundang-gu, Gyeonggi-do 0 Seongnam-si	Tél : +8210936066578 Email : wsj6657@hanwha.com

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	Suzhou (Sous-traitant)	No.6 South Tiancheng Road 215134 Suzhou, Jiangsu	Tél : 0759593466 Email : zhaoyc@sri-buct.com
	INEO Infracom (Sous-traitant)	23 Rue des Marlières, 59710 Avelin	Tél : 06 31 87 47 19 Email : arnaud.bonvarlet@equans.com
	INEO INFRACOM 2 (Sous-traitant)	23 Rue des Marlières 59710 Avelin	Tél : 06 31 87 47 19 Email : arnaud.bonvarlet@equans.com
	R-LOG (Sous-traitant)	9, rue Jacques grosloot bailli d'rie 45000 Orléans	Tél : 0758027342 Email : sas.rlog@gmail.com
	ATT FRANCE (Sous-traitant)	ZA DE LA BRIQUETERIE / 4 BIS INMPASSE DU BOIS DE LA GRANGE 33610 CANEJAN	Tél : 06 83 02 39 42 Email : y.kemache@attfrance.fr
	EIMI ELEC (Sous-traitant)	50 RUE D'OSLO 62138 DOUVIRIN	Tél : 0784550647 Email : frederic.letho@eimi-elec.fr
	Minebea intec (Sous-traitant)	1 Rue de l'Industrie, 60000 Beauvais	Tél : 0685630396 Email : philippe.vilbert@minebea-intec.com
3 - Testing	CQM+ (Titulaire)	Parc de la porte Nord - rue Christophe Colomb 62700 Bruay la buissière	Tél : 07 60 52 78 76 Email : qavenin@cqmplus.com
	socotec (Titulaire)	rue marie curie 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Tél : 0669462769 Email : patrick.beaufort@socotec.com
	SAS 3D CALORIFUGE (Titulaire)	21 bis rue des DEPORTES 59410 ANZIN	Tél : 06 34 24 10 06 Email : 3dcalorifuge@gmail.com
	Nicoletta (Titulaire)	23 Route de Bourbourg 59 380 Spycker	Tél : 06 25 86 62 31 Email : didier.liefooghe@nicoletta.fr
	SPIEBATIGNOLLES ENERGIES (Sous-traitant)	300 rue de Lille 59520 Marquette-lez-Lille	Tél : 07 76 11 86 33 Email : gael.dasilva@spiebatignolles.fr
	ALU DESIGN (Sous-traitant)	24 Boulevard de la République 93130 NOISY LE SEC	Tél : 07 83 17 89 57 Email : a.aludesign@gmail.com
	MSK Maintenance services (Sous-traitant)	196 rue Emile Zola 59450 SIN LE NOBLE	Email : gregory.msk@sfr.fr

N°- Lot attribué	Entreprise	Adresse	Contact
	NORD DALLAGE (Sous-traitant)	423, rue de la Martinoire 59150 WATTRELOS	Tél : 0620409246 Email : nord.dallages@norddallages.fr
	ALL ELEC (Sous-traitant)	159 rue du faux 59870 BOUVIGNIES	Email : pf.fontenier@all-elec.fr
	LAURALU- (Sous-traitant)	23 Rue de l'Avenir 09700 Saverdun	Tél : 07 88 20 15 25 Email : aurelienjeanne@lauralu.fr
	Script and Dot (Sous-traitant)	3 Layleys Green, Curridge, Thatcham, United Kingdom, RG18 9DQ Berkshire	Email : achraf.kalakhya@non.keysight.com
	ITS (Sous-traitant)	11 ter RUE BERGERET 95290 L'ISLE ADAM	Tél : 06 86 24 20 40 Email : its95@hotmail.fr
	MTC NORD (Sous-traitant)	60 Quai du Canal 59164 RACHES	Tél : 06 11 99 76 73 Email : don.rgx@gmail.com

1.3. Etat d'avancement de l'affaire

Le plan général de coordination, indice 0, est élaboré pour l'intégrer au dossier de consultation des entreprises. des lots EC1 / EC2 / EC2bis

Le plan général de coordination, indice 0, est élaboré après consultation des entreprises du lot EC3.

1.3.1. Etat d'avancement de l'affaire lors de l'élaboration

Le plan général de coordination, indice 0, est élaboré après consultation des entreprises.

1.4. Renseignements généraux concernant l'opération

Construction d'un bâtiment industriel.

1.4.1. Description générale de l'opération et de l'ouvrage

VERKOR prévoit l'implantation d'une usine de production de batteries à destination du marché des véhicules électriques, désignée sous le terme GIGAFACTORY. L'usine sera située sur les terrains de la ZGI (Zone Grandes Industries) développée par le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque) à cheval sur les communes de :

- o Bourbourg (59630)
- o Craywick (59279)

Horaires de chantier

L'amplitude d'ouverture de chantier de la Giga factory est définie comme telle :

- du Lundi au Samedi
- de 6h à 22h

1.4.2. Environnement de l'opération

L'implantation de la gigafactory Verkor est prévue à l'intérieur de l'emprise foncière du Grand Port Maritime de Dunkerque. Plus précisément, l'usine sera construite sur le territoire de la commune de Bourbourg et Craywick.

La future installation occuperait une surface artificialisée d'environ 20 hectares.

Différents accès aux sites sont planifiés par le GPMD (Grand Port Maritime de Dunkerque) :

- o L'accès principal depuis le Nord,
- o Et depuis le Sud via la D301.

Ligne de production - Bâtiment M

La mise en fonctionnement de la ligne de production de module dans le bâtiment M (Nord) sera effective en date du 10 février 2025. Cette zone basculera à cette date en décret 92 et sera soumise à la rédaction d'un Plan de prévention.

A compter du 3 juin 25, l'ensemble du bâtiment M (hors offices) est soumis à la rédaction d'un plan de prévention (décret 92).

1.4.3. Consistance des travaux

Le projet consiste en :

- o La construction d'un bâtiment industriel en charpente mixte béton / lamellé collé de dimensions 176 m x 660 m et de hauteur variant entre 10 et 31,5 m ;
- o Le bâtiment accueille jusqu'à 2 niveaux de planchers intermédiaires ainsi que des aménagements de salles blanches et anhydres ;
- o La construction de locaux tertiaires en R+1 ;
- o La construction de locaux utilités en simple RdC et de radiers béton pour des ouvrages spécifiques (cuves sprinkler, tour aéroréfrigérantes, ...)

1.4.4. Décomposition du projet

Le projet se décompose en 4 macro Lot

Lot EC1 construction du bâtiment

Lot EC1 BIS Corps d'état architecturaux et techniques

Lot EC1 TER Sprinklage

Lot EC2, CVC, HVAC, TECH

Lot EC2bis, utilités

Lot EC3 plateforme VRD, Renforcement de Sol, HTB, Base Vie

Le périmètre du macro-lot EC03 est composé de :

- La réalisation des branchements provisoires en eau et électricité
- L'installation d'une microstation
- La mise en place d'une base vie type « modulaire » d'une capacité de 300 personnes pour accueillir le personnel MOA et MOE
- La mise en place d'une base vie type « modulaire » d'une capacité de 900 personnes pour accueillir les entreprises
- La mise en place d'un poste de garde et salle de formation provisoire pour les besoins du chantier
- La signalétique et la sécurisation du chantier sur toute sa durée
- La réalisation d'ouvrages provisoires pour les besoins du chantier (déchèteries, plateformes de stockage ouvertes et fermées, parkings)
- Les prestations de gardiennage 24-24/ 7-7, d'entretiens de la base vie, de maintenance des équipements et de gestion des déchets
- Les Travaux de terrassements et de renforcements de sol pour les plateformes bâtiments
- La réalisation des réseaux enterrés de l'usine
- La réalisation des voiries définitives et parkings
- La création des bassins de rétention des eaux incendie et d'infiltration des eaux pluviales
- La réalisation des aménagements définitifs (clôtures, portails, portiques d'accès, engazonnement...)
- La construction d'une sous station HTB

1.4.5. Phasage de l'opération

L'opération sera réalisée en trois phases.

Phase 1 lot EC03

Phase 2 Lot EC01

Phase 3 lot EC02, Lot EC02 bis,

2. SUJÉTIONS LIÉES À LA CONFIGURATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU SITE

2.1. Caractéristiques du sol

2.1.1. Rapport d'étude de sol

Dispositions prévues	A la charge de
Le maître d'ouvrage a confié une étude géotechnique préalable, à la société Verbeke L'étude est jointe au dossier de consultation des entreprises.	Maître d'ouvrage

2.2. Réseaux existants

2.2.1. Déclaration de projet de travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux

Dispositions prévues	A la charge de
Conformément aux dispositions réglementaires, le maître d'ouvrage fera établi une déclaration de projet de travaux auprès du guichet unique de déclaration (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr). Les entreprises devront préalablement à leur intervention établir une déclaration d'intention de commencement de travaux auprès du site. Les éléments de réponse seront transmis en copie au coordonnateur N° de consultation du téléservice: - N° affaire du déclarant: .	Maître d'ouvrage Tous Corps d'état
La déclaration de travaux n'a pas été transmise au coordonnateur à la date de rédaction du présent PGC.	Maître d'ouvrage Maître d'œuvre

2.3. Ouvrages existants

2.3.1. Présence de cuves et émissaires enterrés

Dispositions prévues	A la charge de
Au stade de la réalisation du présent Plan général de coordination, aucune information n'a été transmise au CSPS concernant la présence d'ouvrages enterrés.	Maître d'ouvrage Maître d'œuvre

3. MESURES ET SUJÉTIONS GÉNÉRALES D'ORGANISATION ET DE COORDINATION ARRÊTÉES EN CONCERTATION AVEC LE MAÎTRE D'ŒUVRE

3.1. Mise en commun de moyens - Planification

3.1.1. Planification

Dispositions prévues	A la charge de
Le planning de réalisation, à établir au démarrage de l'opération, fera apparaître chaque phase de travaux, continue ou fractionnée, des différents corps d'état. Les risques d'interférence entre entreprises doivent être minimisés : - En limitant les programmations simultanées dans une même zone, - En organisant des interventions successives par zones, - En interdisant les travaux superposés, sans mesures spécifiques de protection et d'organisation, - En facilitant les interventions en matière de flux (matériel, matériaux), - En faisant apparaître l'utilisation des moyens communs (stade de mise en œuvre planifiés).	Maître d'œuvre
Les entreprises travaillant dans des zones en co-activité : Lors des réunions d'OPC, chaque entreprise planifie et communique son intervention avec la MOA, la MOE et les autres corps d'état concernés, par exemple dans le cas des WET RUN en se conformant au synoptique détaillant la procédure d'intervention (document en annexe du PGCSPS).	Tous Corps d'état

3.2. Mise en commun des moyens - VRD primaires

3.2.1. Branchement en eau

Dispositions prévues	A la charge de
Un point de raccordement avec comptage sera mis à la disposition de l'opération par les concessionnaires ou l'exploitant du site.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.2.2. Branchement en électricité

Dispositions prévues	A la charge de
Branchement provisoire électrique de chantier : il est prévu une arrivée électrique provisoire ENEDIS de 20kV 10Mva à proximité de la base vie. VERKOR pendra à sa charge la mise en place et la location d'un poste de livraison provisoire et de 4 postes satellites d'une puissance de 1MVA compris 4 départs (x1 disjoncteur de 630 Amp x3 disjoncteurs 400Amp).	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise titulaire devra : La fourniture et la mise en place de la distribution électrique des 4 postes HTA/BT depuis le poste de livraison compris fourreaux et câblage o La création des départs calibrés par TGBT pour les besoins du chantier par TGBT avec : • 3 départs de 250 A • 2 départs de 400 A • 1 départ de 160 A Ces départs devront être réalisés dans les TGBT provisoires et alimenter des coffrets locaux de distributions de puissances de chantier protégés. L'entreprise titulaire devra : o La consignation et déconsignation des départs électriques ; o La vérification des installations électriques par le bureau de contrôle sous la responsabilité du présent lot. o La distribution des alimentations électriques avec 120 ml par départ et à passer sous fourreaux annelés. o Le raccordement dans les armoires de chantier divisionnaires et en interface avec les autres lots o La fourniture et la pose des équipements d'éclairage de l'accès chantier : 4 mâts avec 4 projecteurs de 90 W o La fourniture et la pose des équipements d'éclairage des allées entre bungalows base vie : luminaires fluo étanches 2 x 49 W o La fourniture et la pose des équipements d'éclairage de la voirie de chantier : 1 mât tous les 50m avec 4 projecteurs de 90W o La fourniture de projecteurs intérieur bâtiment	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
L'entreprise titulaire devra : o La fourniture et la pose des équipements d'éclairage des parkings et plateformes de stockage o Le raccordement et l'alimentation du poste de garde, de la base vie chantier et des éclairages extérieurs o L'alimentation enterrée des locaux informatiques satellites depuis le local informatique des locaux MOA (prévoir 6 fourreaux et câblage par fibre optique) o L'alimentation provisoire de la microstation de traitement des eaux sanitaires o La vérification de l'installation par le Bureau de contrôle pour attestation conformité de l'installation électrique o La maintenance des installations électriques par du personnel qualifié o La dépose des installations électriques provisoires en fin de chantier o Les alimentations provisoires et la pose d'une armoire divisionnaire de la fourniture du présent lot au droit de chaque série de bungalows et la distribution électrique provisoire pour chaque coffret de protection de chaque bungalow.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.2.3. Branchement d'assainissement

Dispositions prévues	A la charge de
Mise en place, par l'entreprise, à l'avancement du chantier de 2 filières semblables en parallèle de traitement de 250 EH (soit un total de 500 EH) afin de prendre en compte le personnel de chantier, le personnel en charge du montage du process et le traitement des eaux issues de la centrale à béton après décantation. Ces mêmes microstations seront ensuite exploitées pour le traitement des eaux usées domestiques de la Gigafactory en phase d'exploitation	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

Dispositions prévues	A la charge de
Lors de la période de construction de la microstation, le présent lot devra prendre en charge la mise en place d'une cuve de collectes des eaux usées (base vie) et assurer la rotation des camions pompes permettant d'assurer la continuité des installations, et cela, jusqu'à la mise en service de la Microstation.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3. Mise en commun des moyens - Installations de chantier

3.3.1. Plan d'installation de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise fournira son plan général d'installation du chantier à soumettre à l'accord du maître d'œuvre et du coordonnateur SPS. Il sera mis à jour autant de fois que nécessaire pendant toute la durée du chantier.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Sur ce plan figureront notamment: * L'implantation des clôtures délimitant les contours de l'opération. * Les accès et sorties du chantier, * La zone des cantonnements et bureaux de chantier, * Les voies de circulation, * Les zones de stationnement, * Les zones de stockage, * L'implantation des armoires de distribution électrique, * Les points d'eau, * La zone pour les bennes à déchets	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Il précisera les entrées du bâtiment (des bâtiments), notamment l'accès pour les engins type nacelle dans les halls.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Il précisera l'implantation des quais de déchargement	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.2. Clôture de chantier extérieure et signalisation

Dispositions prévues	A la charge de
Une clôture assurera l'indépendance du chantier pendant toute la durée des travaux sur chacune des zones d'intervention. Elle sera installée dès le démarrage des travaux et complétera les clôtures existantes le cas échéant. Elle sera constituée par des panneaux métalliques grillagés, d'une hauteur de 2,20m, fixés sur des plots béton compris jambas de force pour les grandes longueurs et reliés entre par des connecteurs. L'entreprise devra la maintenance et l'adaptation des clôtures pendant toute la durée de l'opération.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.3. Barriere Levante Automatique

Dispositions prévues	A la charge de
Pose de 2 barrières levantes Le présent lot doit l'entretien et le maintien dans le temps des éléments en état de propreté et de tenue.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.4. Abris Fumeurs

Clôture de chantier intérieure et signalisation

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise prévoira des abris fumeurs de 10 m² et cendriers avec bac à sable. Les abris fumeurs seront au nombre de 10 et localisés autour du chantier, à proximité des déchetteries, à la base vie et au poste de garde. Le présent lot doit assurer la collecte et la récupération des mégots au long du projet	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.5. Identification du personnel

Dispositions prévues	A la charge de
En application des dispositions réglementaires, tout salarié des entreprises titulaires et sous-traitantes, amené à travailler sur le chantier, quelle que soit la nature et/ou la durée de son contrat, devront être porteur de la carte d'identité professionnelle du BTP.	Tous Corps d'état
Le personnel sera identifié par tout moyen au choix des entreprises, soit par les casques, les vêtements, des badges ou avec le nom de l'entreprise sur les vêtements de travail ou autre.	Tous Corps d'état

3.3.6. Visites de chantier par des tiers.

Dispositions prévues	A la charge de
Les visites de chantier par des tiers se feront après un accord préalable du maître d'Ouvrage. Les visites seront guidées par un représentant du maître d'ouvrage.	Tous Corps d'état

3.3.7. Panneau de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra la fourniture, la pose et le repli, en fin de chantier, d'un panneau d'information. Comportant les noms et coordonnées des entreprises, y compris soustraitantes. L'entreprise devra l'entretien et la mise à jour régulière des informations portées sur le panneau.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.8. Signalisation

Dispositions prévues	A la charge de
Mise en place de la signalisation extérieure et intérieure, à l'usage du personnel travaillant sur le chantier, des visiteurs et livreurs, ainsi qu'à l'égard de tiers. Mats et supports en acier galvanisé, y compris massif béton. Panneaux en acier galvanisé. - o Signalétique routière : panneaux Stop, panneaux de direction, - o Indications des accès, des zones de bureaux et Base vie - o Signalétique infirmerie - o Signalétique défibrillateurs - o Indication des zones de stockage intérieures et extérieures - o Signalétique des déchèteries. - o Indications des étages, zones et escaliers - o Repérages des axes et files, etc... - o Rappel des règles élémentaires de sécurité. - o Panneaux sur la voie publique pour signaler la sortie des camions du chantier. - o Réalisation, en entrée de site, d'un panneau de circulation du chantier repérant notamment les zones de parking, de stockage, de déchetterie, base vie, déchetteries. Dimension 2x3 m.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Cette signalisation sera actualisée en fonction de l'évolution des travaux et du Plan d'installation de chantier. Les panneaux seront éclairés par LED depuis un projecteur sur mât.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Mise en place de l'enseigne définitive VERKOR à l'entrée du site. Plan fourni par l'architecte 6x3m. Mise en place d'un panneau 4x3m destiné aux investisseurs et conçu par VERKOR. Les panneaux seront éclairés par LED depuis un projecteur sur mât.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.9. Gardiennage Chantier

Dispositions prévues	A la charge de
La mission consiste à la mise en place d'un gardiennage chantier 24 heures sur 24, 7jours /7, week-end et jours fériés compris. La mission a pour objectifs de contrôler les entrées/sorties du chantier en tenant à jour un cahier d'enregistrement des effectifs, et de limiter les vols de toute nature sur le site. Il permet également de contrôler les cartes professionnelles et de tenir un registre des salariés qui interviennent sur le site. Pour cela, il sera nécessaire de tenir à jour une matrice de données, permettant de conserver les coordonnées du personnel présent sur le site. La Société de surveillance et de gardiennage devra prévoir l'ensemble des prestations et équipements nécessaires à la parfaite exécution de ses missions. En particulier, sans que la liste suivante soit exhaustive, elle prévoira : - o Le matériel de liaison radio, - o Le matériel nécessaire à l'établissement des badges - o La fourniture et la mise en oeuvre du dispositif de contrôle de rondes, y compris l'ordinateur et son logiciel,	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

Dispositions prévues	A la charge de
La Société de surveillance et de gardiennage réalisera notamment les missions suivantes : - o Assurer le gardiennage le jour sur les horaires du chantier 8h-18h et en chevauchement - o Assurer le gardiennage la nuit - o Contrôler les accès à la zone base vie et à la zone chantier, - o Contrôler l'efficacité des fermetures, - o Effectuer des rondes (circuit évolutifs établis en accord avec la Maîtrise d'Œuvre / OPC), - o Surveiller les écrans de vidéo surveillance, - o Établir les badges chantier pour l'ensemble du personnel des entreprises et des intervenants présents sur le chantier après les demandes dûment visées par le Maître d'œuvre d'Exécution / OPC, - o Contrôler les badges et les EPI des personnes accédant en zone chantier, - o Tenir à jour, en permanence, la liste du personnel autorisé à pénétrer sur le site. - o Réaliser des contrôles aléatoires de véhicules et des fouilles.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Un circuit de rondiers sera mis en place en accord avec le Maître d'Œuvre d'Exécution. La fréquence des rondes devra être aléatoire. Ce circuit pourra être modifié au cours de l'évolution du chantier et démultiplié le cas échéant. La nuit ainsi que pendant toutes les périodes d'absence d'activité au sein du chantier, il sera prévu un maître chien avec son chien.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.10. Videosurveillance

Dispositions prévues	A la charge de
Une installation de vidéo surveillance mise en oeuvre par l'entreprise titulaire pour surveiller le périmètre en limite de propriété, l'entrée du chantier, la base vie et le périmètre aux abords du chantier : 1 camera tous les 60m côté rue. Le poste de garde aura la mission de surveillance des écrans de contrôle et le déclenchement des interventions en cas d'intrusion.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.11. Base vie - Modalités d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Sanitaires – Salle de réunion - Vestiaires - Réfectoires: Les Installations seront communes et utilisables par l'ensemble des entreprises.	Tous Corps d'état
Sanitaires – Salle de réunion - Vestiaires - Réfectoires: La mise en place se fera pendant la période de préparation du chantier. L'entreprise devra les raccordements aux installations, d'électricité, eau et assainissement.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
L'entreprise devra l'adaptation des installations communes pendant toute la durée de l'opération. A savoir: Déplacement de la base de vie, suivant les nécessités des travaux, adaptation du dimensionnement en fonction de l'évolution des effectifs des personnels. Les équipements seront prévus pour recevoir du personnel féminin si nécessaire.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les équipements communs seront installés sur plusieurs niveaux. Les niveaux seront desservis entre eux par des escaliers et passerelles sécurisés.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.12. Base vie - Effectif de dimensionnement

Dispositions prévues	A la charge de
Les locaux devront être évolutifs pour soutenir l'augmentation des effectifs du chantier. A cet effet les modulaires seront organisés par bloc et installés en R+1 au maximum. - o Bloc 1 : locaux MOA 50 personnes - o Bloc 2 : locaux MOE 30 personnes, salle de réunion chantier et salle de coordination HSE - o Bloc 3 : Bureaux des conducteurs de travaux et vestiaires/réfectoire entreprises pour 100 personnes - o Bloc 4 à 8 : Bureaux et vestiaires/réfectoire entreprises pour 150 personnes	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.13. Base vie - MOA

Base vie - Définition des installations

Dispositions prévues	A la charge de
Les locaux modulaires MOA seront organisés en R+1 et composés : - o De bureaux pour 50 personnes avec pour chaque poste de travail, (2 prises de courant par poste et 1 prise RJ45 pour 4 modulaires), compris mobilier (tables, chaises, tableau Velléda et armoires) avec 2 bureaux individuels et le reste en Open Space - o De 3 salles de réunion pour 15 personnes, compris mobilier (tables, chaises, armoires, tableau Velléda, télévision 42" ou vidéoprojecteur) - o De 1 salle de réunion pour 30 personnes, compris mobilier (tables, chaises, armoires, tableau Velléda et vidéoprojecteur) - o De 1 local de reprographie, la fourniture du matériel et des consommables étant à la charge de VERKOR	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
- o De 1 local informatique avec précâblage RJ45 (wifi et imprimante) des bureaux, du local reproduction et des salles de réunion. L'installation de la baie de brassage et du wifi étant à la charge de VERKOR. Ce local informatique alimentera les locaux informatiques des autres blocs dont le matériel sera de la fourniture des entreprises ; prévoir 6 fourreaux de distribution. - o De 1 réfectoire/caféteria pour 50 personnes compris matériel de restauration (frigo, fours micro-ondes, éviers). Les plaques électriques sont proscrites. - o De 1 local pour le stockage des EPI - o De 1 local ménage - o Des sanitaires H/F pour 50 personnes. Leur installation selon réglementation, compris branchement au réseau provisoire. - o De 1 espace de réception/accueil	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.14. Base vie - MOE

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise à la charge de l'installation de la base vie Maitrise d'oeuvre, compris amenée, repli, location, entretien du matériel et raccordements : Suivant les plans d'installation de chantier, la base vie pourra être amenée à être déplacée. L'Entreprise assurera ces modifications de déplacement. Les locaux modulaires de la MOE seront organisés en R+1 et composés : - o De bureaux pour 30 personnes avec pour chaque poste de travail, (2 prises de courant par poste et 1 prise RJ45 pour 4 modulaires), compris mobilier (tables, chaises, tableau Velléda et armoires) - o De 2 salles de réunion pour 15 personnes, compris mobilier (tables, chaises, armoires, tableau Velléda, télévision 42" ou vidéoprojecteur) - o De 1 salle de réunion chantier pour 50 personnes en rdc ; en liaison avec les bureaux de la MOE et les bureaux des conducteurs de travaux, compris mobilier (tables, chaises, armoires, tableau Velléda et vidéoprojecteur)	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
- o De 1 salle de réunion pour 50 personnes en R+1 destinée à la coordination HSE, compris mobilier (tables, chaises, armoires, tableau Velléda et vidéoprojecteur). Cette salle donnera une vision panoramique du chantier avec une façade entièrement vitrée. - o De 1 local de reprographie, la fourniture du matériel et des consommables étant à la charge de EDEIS. - o De 1 réfectoire/caféteria pour 30 personnes compris matériel de restauration (frigo, fours micro-ondes, éviers). Les plaques électriques sont proscrites. - o De 1 local informatique satellite avec précâblage RJ45 (wifi et imprimante) des bureaux, du local reproduction et des salles de réunion. L'installation de la baie de brassage étant à la charge de EDEIS. - o Des sanitaires H/F pour 30 personnes. Leur installation selon réglementation, compris branchement au réseau provisoire. Prévoir douche selon Code du Travail. - o De 1 local ménage o De 1 local pour le stockage des EPI - o De 1 espace de réception/accueil	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les locaux modulaires seront livrés avec les équipements suivants : - o Extincteurs/détection incendie - o Signalétique des IS - o Fontaine à eau - o Poubelles - o Boîtes aux lettres - o Lave bottes - o Consommable matériel hygiène A prévoir également un nettoyage obligatoire journalier des bureaux, des salles de réunion, réfectoire et sanitaires, frais de chauffage, éclairage, consommations et consommables à la charge du compte prorata. Le chauffage et le rafraîchissement seront assurés par une pompe à chaleur air/air à détente directe. Une commande centrale doit permettre la programmation. Vérification de l'installation électrique par un organisme de contrôle agréé et mise en place des extincteurs.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.15. Base vie - Entreprises

Dispositions prévues	A la charge de
o De 1 local informatique satellite avec précâblage RJ45 (wifi et imprimante) des bureaux, et des salles de réunion. L'installation de la baie de brassage étant à la charge des entreprises. o De 1 réfectoire/caféteria pour 100 personnes compris matériel de restauration (frigo, fours micro-ondes, éviers). Les plaques électriques sont proscrites. o De 1 local ménage o De 1 local infirmerie, compris bureaux et matériel de soins deuxième phase consiste à installer les blocs 4 à 8 d'une capacité respective de 150 personnes et en R+1 maximum. Les blocs 4 à 8 seront composés : o De 7 bureaux de chantier avec pour chaque poste de travail, (2 prises de courant par poste et 1 prise Rj45 pour 4 modulaires), compris mobilier (tables, chaises, tableau Velléda et armoires) o Des sanitaires et douches pour 150 personnes. Leur installation selon réglementation, compris branchement aux réseaux. Prévoir douche selon Code du Travail. o Vestiaires / casiers pour 150 personnes o De 3 salles de réunion pour 15 personnes, compris mobilier (tables, chaises, armoires, tableau Velléda) o De 1 local de reprographie, la fourniture du matériel et des consommables étant à la charge des entreprises.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
o De 1 local informatique avec précâblage RJ45 (wifi et imprimante) des bureaux, et des salles de réunion. L'installation de la baie de brassage étant à la charge des entreprises. o De 1 réfectoire/caféteria pour 150 personnes compris matériel de restauration (frigo, fours micro-ondes, éviers). Les plaques électriques sont proscrites. o Des sanitaires et douches. Leur installation selon réglementation, compris branchement aux réseaux. Prévoir douche selon Code du Travail. o De 1 local ménage	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les locaux modulaires seront livrés avec les équipements suivants : o Extincteurs/détection incendie o Signalétique des IS o Fontaine a eau o Poubelles o Boites aux lettres o Lave bottes o Consommable matériel hygiène A prévoir également un nettoyage obligatoire hebdomadaire des bureaux, des salles de réunion, réfectoire, vestiaires et sanitaires, frais de chauffage, éclairage, consommations et consommables à la charge du compte prorata. Le chauffage et le rafraichissement seront assurés par une pompe à chaleur air/air à détente directe. Une commande centrale doit permettre la programmation. Vérification de l'installation électrique par un organisme de contrôle agréé et mise en place d'extincteur.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.16. Poste de Garde

Dispositions prévues	A la charge de
Un nouveau poste de garde a été mis en place à coté de l'ancien, qui celui-ci est définitif. L'entreprise à la charge de l'installation de la base vie Poste de garde / Accueil, compris amenée, repli, location, entretien du matériel et raccordements : Suivant les plans d'installation de chantier, la base vie pourra être amené à être déplacée. L'Entreprise assurera ces modifications de déplacement. Le poste de garde sera composé de 8 bungalows pour recevoir un bureau d'accueil, un local technique/informatique et une salle de réunion HSE/formation, compris : - o 4 postes de travail (2 prises de courant par poste et 1 prise RJ45 pour 4 modulaires) - o Sanitaires H/F. Leur installation selon réglementation, compris branchement au réseau. Prévoir douche selon Code du Travail. - o Mobilier de bureaux et salle de formation (chaises, table, bureau et casiers de rangement), Les locaux modulaires seront livrés avec les équipements suivants : - o Extincteurs/détection incendie - o Fontaine à eau - o Poubelles - o Boîtes aux lettres - o Lave bottes - o Consommable matériel hygiène A prévoir également un nettoyage obligatoire journalier du poste de garde et des sanitaires, frais de chauffage, éclairage, consommations et consommables à la charge du compte prorata. Le chauffage et le rafraîchissement seront assurés par une pompe à chaleur air/air à détente directe. Une commande centrale doit permettre la programmation. Vérification de l'installation électrique par un organisme de contrôle agréé et mise en place d'extincteur.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.17. Base vie - Entretien des installations

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera, pendant toute la durée du chantier, le nettoyage des installations. Il sera également pourvu au renouvellement des consommables (papier hygiénique, savon, essuie-mains).	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.18. Déchetterie de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
Mise en place d'une zone de collecte et de tri des déchets en périphérie Ouest du bâtiment. Réalisation des soutènements de rampes d'accès et des aires à déchets par la mise en place de bloc béton modulaires empilable type LEGO sur 1.20m de hauteur (Déchetterie VERKOR) remblaiement des circulations, rampes, compactage et revêtement de voiries décrites par ailleurs.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

Dispositions prévues	A la charge de
Fabrication et pose de garde-corps métallique droit en périphérie des soutènements béton et composé de : - o Montants verticaux tubulaires compris platine de fixation, espacement maxi : 1.20 m. - o Une main courante à +1.10 m en tube - o Lisses intermédiaires horizontales en tube - o Plinthe garde pied en plat de 3 x 150 mm ht - o Fixation sur têtes de murs de soutènement par chevilles. - o Raccordement entre éléments fabriqués en atelier par boulonnage. - o Finition : galvanisé	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.19. Sécurité incendie des installations

Dispositions prévues	A la charge de
Les locaux d'accueil du personnel, seront équipés d'extincteurs, appropriés aux différents risques.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.20. Installations de distribution électrique

Dispositions prévues	A la charge de
Les installations électriques seront communes et utilisables par l'ensemble des entreprises.	Tous Corps d'état

3.3.21. Installations d'éclairage

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise installera : Des équipements d'éclairage de l'accès chantier : 4 mâts avec 4 projecteurs de 90 W Des équipements d'éclairage des allées entre bungalows base vie Des équipements d'éclairage de la voirie de chantier : 1 mât tous les 50 m avec 4 projecteurs de 90W Des projecteurs intérieur bâtiment Des équipements d'éclairage des parkings et des plateformes de stockage L'entreprise devra l'adaptation et la maintenance des dispositifs pendant toute la durée des travaux.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.22. Vérification réglementaire des installations électriques

Dispositions prévues	A la charge de
Les installations électriques communes feront l'objet d'une vérification initiale après réalisation de l'alimentation générale et de la mise en place de son infrastructure par un organisme accrédité. Une copie du rapport de vérification sera transmise au coordonnateur.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Chaque installation devra faire l'objet d'un rapport de vérification établi par un organisme accrédité (vérification initiale et périodique). Une copie du rapport de vérification sera transmise au coordonnateur.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.23. Entretien des installations électriques

Dispositions prévues	A la charge de
La maintenance technique, le remaniement des installations de distribution et d'éclairage, ainsi que les réparations suite à dégradation, seront réalisées par l'entreprise installatrice.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.3.24. Points d'eau et d'évacuation

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise assurera l'alimentation en eau et l'évacuation EU des installations de chantier ainsi que des points d'eau extérieurs pour les bâtiments.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Depuis l'alimentation principale du chantier, fourniture et pose, de bornes de puisage réparties sur l'ensemble de l'opération.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Depuis le point de branchement des eaux usées, raccordement des installations sanitaires de chantier.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.4. Mise en commun des moyens - Logistique de chantier**3.4.1. Planification et organisation des livraisons**

Dispositions prévues	A la charge de
En vue d'assurer la sécurité des compagnons comme celle des livreurs, l'opération est soumise à l'utilisation du DHOL, le Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons, suivant la Recommandation R.476 de l'INRS. Chaque entreprise annexera à son PPSPS le DHOL préalablement renseigné par ses soins et pour ses propres besoins. Le DHOL est disponible en Annexe du présent PGCSPS	Tous Corps d'état
Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et aux espaces accordés pour les stockages.	Tous Corps d'état
Chaque entreprise remettra, trois (3) semaines à l'avance, ses prévisions de livraison.	Tous Corps d'état
Chaque entreprise affectera une personne à la planification et organisation des livraisons, cette personne sera référencée dans le DHOL de l'entreprise.	Tous Corps d'état

3.4.2. Organisation des stockages de matériaux et matériels

Dispositions prévues	A la charge de
Les aires de stockages aménagées seront utilisables en commun par l'ensemble des entreprises.	Tous Corps d'état

Dispositions prévues	A la charge de
Des zones de stockage seront aménagées dans l'enceinte clôturée du chantier. 6 aires de déchargement des matériaux aux abords du chantier 3 aires de stockage des matériaux (Nord, Ouest et sud) Afin d'en permettre une utilisation normale, ces zones seront nivelées et empierrées dès la phase des terrassements généraux.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Le stockage, même provisoire s'effectuera obligatoirement sur les aires aménagées dans le cadre de l'opération. Les entreposages pour mise en œuvre ne devront en aucun cas être installés sur les circulations extérieures et intérieures ou aux entrées des bâtiments.	Tous Corps d'état
Pendant la phase de construction tous corps d'état, l'entreprise aura en charge la maintenance des zones de stockage (Charge compte prorata).	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les zones de stockages de longue durée seront balisées et identifiées par les entreprises utilisatrices.	Tous Corps d'état
Les matériaux avec risques particuliers seront stockés à l'écart dans la limite des besoins quotidiens avec une signalétique adaptée.	Tous Corps d'état
Les approvisionnements à l'avancement de la mise en œuvre seront privilégiés pour éviter des stockages trop importants.	Tous Corps d'état
Les matériaux légers seront lestés pour éviter leur envol sur le site.	Tous Corps d'état

3.4.3. Manutentions et levages

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement à son intervention, l'entreprise précisera dans son P.P.S.P.S. le plan d'implantation des éventuels appareils de levage nécessaire à son approvisionnement qui lui seraient spécifiques et de ses zones de stockage de matériels et de matériaux qui ne pourront se faire qu'à l'intérieur de l'enceinte du chantier.	Tous Corps d'état
Préalablement à l'installation d'une grue mobile, l'entreprise transmettra au maître d'œuvre et au coordonnateur SPS un plan faisant apparaître, l'implantation de la grue, la zone de levage neutralisée au sol par balisage, ainsi que les caractéristiques de l'engin mis en place.	Tous Corps d'état
Avant l'installation d'une grue mobile ou d'un engin de levage, prendre connaissance de la résistance et de l'état des sols afin de s'assurer de la stabilité des engins. Faire contrôler tout appareil de levage mobile et monte matériaux (vérification tous les 6 mois) et expédier copie de l'attestation de vérification au coordonnateur S.P.S.	Tous Corps d'état
Un guide de manœuvre sera mis en place pour guider les opérations de levage.	Tous Corps d'état
Toute opération de manutention, effectuée à l'aide d'un engin de levage prêté par une autre entreprise, restera sous la responsabilité de l'entreprise dite « prêteuse » et sera effectuée par son personnel (conduite, arrimage, guidage). L'entreprise utilisatrice devra la fourniture des systèmes d'accrochage, adaptés aux charges à lever (élingues, palonniers, etc..) et vérifiés. Une convention de prêt de grue sera mise en place entre les parties.	Tous Corps d'état
Pour les opérations de levage par temps de vent fort, ou lors de rafales, il conviendra de s'assurer des limites d'utilisation définie par les constructeurs des grues (tour/ télescopiques), en cas de dépassement des limites maximale d'utilisation, l'entreprise devra prévoir l'arrêt du travail.	Tous Corps d'état

3.4.4. Risques d'interférence de grues

Dispositions prévues	A la charge de
Le risque d'interférence doit être étudié par l'entreprise concernée avant l'amenée d'engins de levages en complément des autres engins déjà présents, que ce soit sur la zone concernée ou les zones voisines.	Tous Corps d'état
En cas d'utilisation simultanée de plusieurs grues, fixes ou automotrices, un dispositif de gestion des risques d'interférences par convention doit être mis en place. Les grutiers seront équipés de talkie-walkie le cas échéant. Le coût induit est à prendre en charge par les entreprises concernées.	Tous Corps d'état

3.4.5. Prise au vent

Dispositions prévues	A la charge de
La poussée latérale du vent sera anticipée lors des levages, du transport des matériaux et également lors du déploiement d'engins de levage ou de manutention. Ceci en extérieur comme dans les bâtiments soumis aux courants d'air.	Tous Corps d'état

3.4.6. Organisation des approvisionnements - Quai de déchargement

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise installera un quai de déchargement sur l'aire de stationnement des véhicules dédiée à chaque grue. L'entreprise aménagera au sol deux surfaces de déplacement permettant une mobilité en toute sécurité de l'équipement. Le quai sera équipé de garde-corps sur trois faces, d'un escalier d'accès et d'un portillon à fermeture automatique. Le portillon sera équipé d'un panneau indiquant "Accès sur le quai autorisé uniquement en position de déchargement"	EC01 - Batiment – EC01 EC01 Bis - EC01 Bis Energie EC02 - DRY ROOM & CLEAN ROOM – EC02 EC02 Bis - UTILITIES – EC02 BIS EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03 EC04 - ADDENDUM PROCESS – EC04 ECO1Ter - Sprinklage – EC01 TER

3.4.7. Organisation des approvisionnements - Approvisionnements aux étages

Dispositions prévues	A la charge de
Pour permettre les approvisionnements dans les niveaux concernés, l'entreprise assurera la mise à disposition de recettes à matériaux à chaque étage (matérialisation et protection) et l'affichage systématique des charges admissibles. Les entreprises devront ANTICIPER l'approvisionnement de leurs matériaux de manière à disposer de ces plateformes de réception. Les charges admissibles des plateaux recettes seront transmises au coordonnateur pour inscription au registre journal.	Maître d'ouvrage EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Des recettes à matériaux seront aménagées à chaque niveau pour permettre l'approvisionnement avec la grue sans dépose des garde-corps. La protection collective de la recette sera assurée par des garde-corps fixes pour les approvisionnements avec grue et par une barrière éclose pour les approvisionnements avec élévateur ou monte-matériaux.	Maître d'ouvrage EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

Dispositions prévues	A la charge de
Les charges admissibles des plateaux recettes seront transmises au coordonnateur pour inscription au registre journal.	Tous Corps d'état EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Le plan d'installation de chantier sera mis à jour pour faire apparaître l'implantation des recettes à matériaux.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Préalablement à la mise en service de monte-matériaux ou lift l'entreprise transmettra l'attestation de contrôle des équipements au coordonnateur pour inscription au registre journal.	Tous Corps d'état
Les personnels devant utiliser les monte-matériaux, seront formés à leur utilisation, préalablement à leur mise en service. L'entreprise installatrice aura en charge d'organiser la formation auprès de son loueur.	Tous Corps d'état
Les matériaux seront déposés sur les planchers de chaque niveau et immédiatement distribués sur le niveau, une attention particulière sera apportée sur la surcharge admissible des planchers.	Tous Corps d'état
Les demandes d'installation d'un dispositif de levage, de manutention, de stockage sur un ouvrage, seront adressées au maître d'œuvre et au coordonnateur. Après accord sur le principe proposé, l'entreprise responsable de l'installation des équipements devra faire établir, une note de calculs ou notice d'installation sur l'ouvrage support. La note de calculs devra être validée par le bureau d'étude structure.	Tous Corps d'état

3.4.8. Moyens de levage propre à chaque lot

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise utilisera des moyens de levage propres. L'emprise, le planning d'utilisation et les modes opératoires de ces équipements seront soumis à l'approbation du maître d'œuvre en concertation avec le coordonnateur.	Tous Corps d'état

3.5. Mise en commun des moyens - Circulations horizontales et verticales

3.5.1. Voie piétonne

Dispositions prévues	A la charge de
Les déplacements devront se faire sur des cheminements « pieds propres » en matériaux d'apport, nivelés, pour éviter les torsions des pieds et risques de chutes. Les cheminements « pieds propres » seront aménagés jusqu'aux installations de cantonnements et des entrées du bâtiment et seront entretenus autant que de besoin.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les entrées des bâtiments devront être aménagées par la mise en place de rampes ou d'emmarchements provisoires, compensant les dénivelés éventuels. L'entretien et l'adaptation de ces installations seront prévus, pendant toute la durée des travaux.	EC01 - Batiment – EC01
Dans les zones de circulation piétonnes, des passerelles de franchissement sécurisées seront installées pour franchir les tranchées ainsi que tous les autres obstacles.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les zones de cheminements piétons devront être différenciées de celles des engins ou camions par une matérialisation physique.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.5.2. Accès des véhicules et stationnement

Dispositions prévues	A la charge de
L'accès des véhicules d'entreprises dans la zone de chantier doit être restreint aux seuls véhicules de livraisons et véhicules ateliers pour laisser toute aisance aux manutentions et mises en œuvre.	Tous Corps d'état
Tous les autres véhicules, entreprises, transport et personnel, stationneront sur les parkings du chantier Parking PL Poste de garde de 25 places pour l'attente des poids lourds de livraison des matériaux Parking VL Poste de garde de 25 places pour l'attente et l'accueil des visiteurs Parking VL Base vie de 50 à 1000 places pour les besoins du chantier	Tous Corps d'état

3.5.3. Voirie de chantier stabilisée

Dispositions prévues	A la charge de
La voirie périphérique de l'usine sera réalisée en amont des travaux pour desservir les zones logistiques du chantier,	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
En phase préparation et avant démarrage des travaux de gros œuvre, réalisation du fond de forme des voies de circulation, des zones de parking et des plateformes du bâtiment.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
La voie d'accès du chantier sera remise en état autant que de besoin pendant toute la durée du chantier sur demande du maître d'Œuvre.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Une voie d'accès sera créée pour les besoins du chantier. Celle-ci devra être suffisamment résistante pour le trafic du chantier et cela jusqu'à la fin des travaux.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Lorsque la voie de chantier longe le haut de talus de la pleine masse, une clôture de balisage sera installée, en retrait de la tête de talus, pour en écarter la circulation des véhicules.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.5.4. Voirie de chantier stabilisée - Bande de roulement périphérique aux bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
Afin de permettre une intervention sécurisée à partir des échafaudages ou nacelles aux abords des façades, ceux-ci seront rendus et maintenus dégagés et nivelés. En fonction de la nature du terrain l'entreprise devra la réalisation des bandes de roulement périphériques aux bâtiments. L'entreprise devra l'entretien et la maintenance régulière des bandes de circulation, pendant toute la durée des interventions en façade.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.5.5. Escalier provisoire accès pleine masse

Dispositions prévues	A la charge de
Une tour d'escalier (ou escalier de chantier provisoire) sera mise en place pour l'accès au niveau bas des terrassements lorsqu'il n'est pas possible d'aménager une rampe. Cet accès sera maintenu jusqu'à l'arrivée du lot gros-œuvre qui prendra le relais des installations provisoires.	EC01 - Batiment – EC01

3.5.6. Nettoyage des voiries extérieures - Phase terrassements généraux

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise titulaire du lot EC03, devra l'entretien régulier des zones extérieures au chantier. Cet entretien comprendra le nettoyage des voiries empruntées par les véhicules de chantier. L'entreprise devra prévoir le nettoyage des voiries extérieures, a minima une fois par mois ou à la demande de la MOE	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.5.7. Nettoyage des voiries extérieures - Phase fondations profondes

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise titulaire du lot EC03, devra l'entretien régulier des zones extérieures au chantier. Cet entretien comprendra le nettoyage des voiries empruntées par les véhicules de chantier. L'entreprise devra prévoir le nettoyage des voiries extérieures, a minima une fois par mois ou à la demande de la MOE	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.5.8. Nettoyage des voiries extérieures - Phase Gros œuvre

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise titulaire du lot EC03, devra l'entretien régulier des zones extérieures au chantier. Cet entretien comprendra le nettoyage des voiries empruntées par les véhicules de chantier. L'entreprise devra prévoir le nettoyage des voiries extérieures, a minima une fois par mois ou à la demande de la MOE	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.5.9. Nettoyage des voiries extérieures - Phase corps d'états secondaires

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise titulaire du lot EC03, devra l'entretien régulier des zones extérieures au chantier. Cet entretien comprendra le nettoyage des voiries empruntées par les véhicules de chantier. L'entreprise devra prévoir le nettoyage des voiries extérieures, a minima une fois par mois ou à la demande de la MOE	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.5.10. Accès dans les bâtiments

Dispositions prévues	A la charge de
Les accès à l'intérieur des bâtiments se feront par les différentes portes situées sur les façades. L'entreprise devra la réalisation et la maintenance des aménagements provisoires nécessaires à la sécurisation des accès y compris emmanchements provisoire.	EC01 - Batiment – EC01
En cas d'impossibilité de remblayer en périphérie des constructions, mettre en place des passerelles équipées de garde-corps qui seront maintenues jusqu'au remblaiement définitif.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
L'accès pour les engins motorisés se fera par la réalisation d'une rampe provisoire d'accès. Cette rampe sera stabilisée et entretenue de façon régulière.	Tous Corps d'état

3.5.11. Accès aux mezzanines

Dispositions prévues	A la charge de
Les accès aux mezzanines de stockage, se feront à partir d'un escalier provisoire. L'entreprise devra le maintien et l'adaptation du dispositif jusqu'à la pose des escaliers définitifs. L'équipement provisoire fera l'objet d'un PV de réception qui sera affiché en pied de l'équipement.	EC01 - Batiment – EC01

3.5.12. Accès en toiture

Dispositions prévues	A la charge de
Les accès aux toitures se feront par la mise en place d'une tour d'accès à positionner le long des façades. Cet équipement devra permettre d'accéder aux différents niveaux de toiture. Le positionnement de cette tour se fera en concertation avec la maîtrise d'œuvre. L'entreprise devra l'entretien et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des travaux. L'équipement sera maintenu en place durant toute la durée des interventions en toiture, y compris celle des autres corps d'états et fera l'objet d'un PV de réception qui sera affiché en pied de l'équipement. Sa mise en œuvre, sa réception et sa vérification périodique seront à la charge du Lot EC01 Chaque entreprise réalisera une vérification journalière visuelle avant de l'emprunter.	EC01 - Batiment – EC01
Les besoins en échafaudage et en tours d'accès seront soumis au CSPS et au MOE bien en amont des interventions, afin de mutualiser les moyens d'accès avec les autres entreprises et de limiter les opérations de montage/démontage	Tous Corps d'état

3.6. Mise en commun des moyens - Gestion des protections collectives

3.6.1. Protection en rive des fouilles

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur sera assurée par garde-corps avec lisses et sous-lisses rigides, placées à une hauteur comprise entre 1m et 1,10m, fixés sur potelets métalliques. L'implantation des garde-corps se fera en retrait de la tête de talus.	EC01 - Batiment – EC01

3.6.2. Protection des rives de planchers

Dispositions prévues	A la charge de
Dès que le plancher sera posé, l'entreprise mettra en place des garde-corps qui devront assurer les protections collectives.	EC01 - Batiment – EC01
La pose des planchers sera étudiée pour que les salariés ne soient jamais exposés à un risque de chute.	EC01 - Batiment – EC01
La prévention des chutes de hauteur sera assurée, par garde-corps avec lisses, sous-lisses et plinthes, placées à une hauteur comprise entre 1m et 1,10m, fixés sur supports métalliques en façade. En plus d'assurer la protection des intervenants lors de la pose et du coulage des planchers, ce dispositif devra permettre d'assurer la protection face au vide, des intervenants lors du montage de maçonneries ou la pose d'éléments préfabriqués. Mise en place des garde-corps à la pose des planchers.	EC01 - Batiment – EC01

Dispositions prévues	A la charge de
La protection collective en rive des planchers de type collaborant se fera, par garde-corps avec lisses, sous-lisses et plinthes, placées à une hauteur comprise entre 1m et 1,10m, fixés sur supports métalliques, incorporés à la charpente lors de sa fabrication. En plus d'assurer la protection des intervenants lors de la pose des bacs, ce dispositif devra permettre d'assurer la protection face au vide, des intervenants lors du coulage de la dalle en béton.	EC01 - Batiment – EC01
Les protections collectives devront être mises en place avant la pose des planchers de façon à assurer la sécurité des travailleurs.	EC01 - Batiment – EC01

3.6.3. Protection des trémies et réservations

Dispositions prévues	A la charge de
Les trémies et réservations seront équipées par des protections provisoires et devront être installées de façon à être suffisamment résistantes (ex: garde-corps), celles-ci devront comporter une lisse supérieure à 1,00 m une lisse intermédiaire et une plinthe.	EC01 - Batiment – EC01
La prévention des chutes de hauteur, des trémies de grande dimension, des rives d'escalier, se fera par garde-corps avec lisses, sous-lisses et plinthes, placées à une hauteur comprise entre 1,00m et 1,10m, fixés sur potelets métalliques en rive de dalle ou sur la dalle. Mise en place des garde-corps, à la pose des planchers.	EC01 - Batiment – EC01
Les réservations d'une dimension inférieure à 0,80 cm, seront protégées par la mise en place d'un treillis filant et/ou par dispositif d'obturation arasant le plancher ou dallage (platelage) d'épaisseur calculée en fonction des dimensions de l'ouverture et pouvant supporter le poids d'un homme. Fixation pour qu'aucune manœuvre involontaire ne déplace cette protection et ne puisse nuire à son efficacité (emboîtement, clouage).	EC01 - Batiment – EC01
Sur les bacs collaborants, la prévention des chutes de hauteur, des trémies de grande dimension, se fera par la pose de platelage de type bac métallique. Les filets de sous face seront maintenus en place jusqu'au coulage du plancher et la pose de garde-corps provisoires.	EC01 - Batiment – EC01

3.6.4. Protection de rives en toiture

Protection en rives en toiture

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur est assurée par des garde-corps, intégrés ou fixés de manière sûre, rigides et d'une résistance appropriée, placés à une hauteur comprise entre 1,00 m et 1,10 m, et comportant au moins une plinthe de butée de 10 à 15 cm, en fonction de la hauteur retenue pour les garde-corps, une main courante et une lisse intermédiaire à mi-hauteur ou par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente.	EC01 - Batiment – EC01
La prévention des chutes de hauteur sera assurée par garde-corps avec lisses et sous-lisses rigides, placées à une hauteur comprise entre 1,00 m et 1,10m, fixés sur potelets métalliques, installés sur les acrotères. L'implantation des garde-corps devra être étudiée afin de pouvoir les maintenir en place pour la réalisation des travaux d'étanchéité.	EC01 - Batiment – EC01

3.6.5. Gestion de l'entretien et de la continuité des protections communes

Dispositions prévues	A la charge de
Après sa mise en place, toute entreprise, amenée à déposer ou modifier un dispositif de protection collective devra assurer la maintenance et la continuité de la protection vis-à-vis des autres intervenants. En cas de nécessité, l'entreprise se rapprochera de l'entreprise ayant installé la protection, afin que le dispositif soit adapté.	Tous Corps d'état
Après coulage du dallage et des planchers, toute modification d'un dispositif d'obturation (y compris remplacement) sera à la charge de l'entreprise prenant possession de la réservation. L'entreprise prenant possession d'une réservation devra assurer la continuité du dispositif de protection jusqu'à la sécurisation définitive. Les entreprises devront privilégier des dispositifs de type à emboîtement.	EC01 - Batiment – EC01
Si, pour une tâche déterminée, une entreprise doit déposer un élément ou l'ensemble de la protection collective, celle-ci devra : Prévenir l'entreprise ayant mis en place la protection, ainsi que l'entreprise SAFE et la MOE Avertir le personnel susceptible de travailler dans la zone, Assurer la continuité de la sécurité par un autre moyen qui devra être défini dans son PPSPS, Rétablir la protection collective à la fin des travaux, Faire constater à l'entreprise responsable que la repose a été effectuée ainsi qu'à l'entreprise SAFE et la MOE.	Tous Corps d'état
En cas de carence, le coordonnateur SPS demandera au maître d'Ouvrage de faire intervenir l'entreprise responsable de la pose initiale pour remettre en état les protections collectives, les frais correspondants seront imputés à la charge de l'entreprise responsable.	Maître d'ouvrage

3.6.6. Pose de garde-corps définitif en toiture

Dispositions prévues	A la charge de
Les garde-corps définitifs sur acrotères de toiture seront posés dans la continuité des travaux d'étanchéité.	EC01 - Batiment – EC01
Les garde-corps provisoires seront déposés à l'avancement de la pose des définitifs. Les zones à risque de chutes de hauteur et chutes d'objets, seront interdites d'accès aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique.	EC01 - Batiment – EC01
En cas de décalage entre la fin de la réalisation de l'étanchéité et la pose des garde-corps définitifs, la protection collective provisoire devra être maintenue en place.	EC01 - Batiment – EC01

3.6.7. Pose de garde-corps définitifs sur escaliers et trémies

Dispositions prévues	A la charge de
En aucun cas la continuité des protections doit être interrompue. L'entreprise ne doit jamais quitter le chantier sans que la pose soit achevée et en laissant des vides entre garde-corps provisoires et définitifs.	Tous Corps d'état
L'entreprise condamnera l'accès à la cage d'escalier pendant son intervention.	EC01 - Batiment – EC01
La protection collective sera assurée par la pose des garde-corps définitifs en rive des ouvrages au fur et à mesure du montage des équipements et planchers métalliques. Privilégier l'assemblage des éléments (passerelles et garde-corps) au sol avant leur montage sur l'ouvrage.	EC01 - Batiment – EC01

Dispositions prévues	A la charge de
La protection collective en rive des escaliers métalliques sera assurée par la pose des garde-corps définitifs en rive des équipements au fur et à mesure de leur montage. Privilégier l'assemblage des éléments (escaliers et garde-corps) au sol avant leur montage sur l'ouvrage.	EC01 - Batiment – EC01

3.6.8. Pose de garde-corps définitifs sur passerelles et planchers métalliques

Dispositions prévues	A la charge de
La protection collective sera assurée par la pose des garde-corps définitifs en rive des ouvrages au fur et à mesure du montage des équipements et planchers métalliques. Privilégier l'assemblage des éléments (passerelles et garde-corps) au sol avant leur montage sur l'ouvrage.	EC01 - Batiment – EC01
Privilégier l'assemblage des éléments (passerelles et garde-corps) au sol avant leur montage sur l'ouvrage.	EC01 - Batiment – EC01

3.7. Mise en commun des moyens - Echafaudages

3.7.1. Servitude d'échafaudage

Dispositions prévues	A la charge de
Un procès-verbal de réception sera établi et signé par l'installateur de l'échafaudage de pied à « utilisation partagée » et chaque entreprise utilisatrice avant mise à disposition de l'échafaudage.	Tous Corps d'état

3.8. Mise en commun des moyens - Gestion des déchets

3.8.1. Gestion des déchets Mode d'organisation

Dispositions prévues	A la charge de
Les déchets de chantier feront l'objet d'un tri sélectif et d'une gestion commune pour l'ensemble du chantier. L'organisation du tri sélectif comprenant la réalisation et l'entretien d'une plate-forme de regroupement des déchets, la mise à disposition des bennes, la signalétique explicative destinée aux personnels.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

3.8.2. Bennes à gravais et déchets

Dispositions prévues	A la charge de
Des bennes à gravais et déchets seront mises en place pour l'ensemble des intervenants du chantier. Les bennes seront remplacées suivant les besoins du chantier.	Tous Corps d'état

3.8.3. Acheminement des déchets vers les bennes

Dispositions prévues	A la charge de
Chaque entreprise gardera la charge d'acheminer ses déchets jusqu'aux bennes. Les déchets ne seront pas stockés à l'intérieur des bâtiments.	Tous Corps d'état
En cas de carence, le maître d'œuvre fera nettoyer les déchets des entreprises par un prestataire extérieur, qui sera mis à la charge des entreprises responsables ou du compte interentreprises.	Maître d'œuvre

3.8.4. Nettoyage et évacuation des déchets

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises sont tenues, chacune pour ce qui les concerne, d'évacuer leurs gravats, chutes, emballages et d'effectuer le nettoyage de leur zone de travail au quotidien. Chaque entreprise veillera à ce qu'aucuns gravats ni déchets ne puissent se trouver en dehors de l'enceinte du chantier. Les installations et les abords de chantier seront tenus dans un état de propreté constant.	Tous Corps d'état
Les installations et les abords de chantier seront tenus dans un état de propreté constant. En cas de carence, le coordonnateur SPS pourra demander au maître d'œuvre de désigner une entreprise pour réaliser les travaux de nettoyage aux frais des entreprises responsables.	Tous Corps d'état

3.8.5. Evacuation des matières dangereuses

Dispositions prévues	A la charge de
Aucune matière dangereuse ne doit être stockée sur le chantier, tant les déchets que les produits amenés pour mise en œuvre.	Tous Corps d'état
Les matières dangereuses seront amenées à pied d'œuvre au fur et à mesure des besoins, les déchets issus de la mise en œuvre seront évacués au quotidien et traités par les entreprises concernées.	Tous Corps d'état

3.9. Mise en commun des moyens - Organisation des secours

3.9.1. Moyen d'alerte des secours

Dispositions prévues	A la charge de
Les numéros de téléphone d'urgence ainsi que les consignes d'appel des secours sont à afficher dans la base vie. Les principaux numéros à appeler sont le 15 et le 18 pour le téléphone fixe et le 112 pour les téléphones mobiles.	Tous Corps d'état
Au-moins une personne de chaque entreprise doit être équipée d'un téléphone portable afin de pouvoir appeler les secours le cas échéant.	Tous Corps d'état
Tout accident du travail doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dans les 48 heures En cas d'accident du travail mortel, l'employeur est tenu, depuis juin 2023, d'informer l'inspecteur du travail compétent pour le lieu de survenance de l'accident dans les douze heures. Si l'accident du travail concerne un intérimaire, l'entreprise doit informer l'entreprise de travail temporaire ainsi que le service prévention de la CARSAT et les services de l'inspection du travail.	Tous Corps d'état

3.9.2. Consignes de sécurité

Dispositions prévues	A la charge de
Les consignes de sécurité seront reprises dans les PPSPS. En cas d'accident :- les secours sont appelés immédiatement. - L'entreprise préviendra le jour même la CARSAT, l'Inspection du travail (DDETS), l'OPPBTP et le coordonnateur sécurité.	Tous Corps d'état
Les consignes spécifiques du site (chantier en site occupé) doivent être transmises à toutes les entreprises par le maître d'ouvrage et intégrées au PPSPS des entreprises.	Tous Corps d'état

3.9.3. Sauveteurs secouristes du travail

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises préciseront dans leur PPSPS si elles ont des secouristes du travail dans leurs équipes.	Tous Corps d'état
Les secouristes du travail seront identifiés par un signe distinctif.	Tous Corps d'état
La maîtrise d'ouvrage impose la présence d'un SST pour 10 salariés présent sur le site	Tous Corps d'état

3.9.4. Infirmier/Infirmière de chantier

Dispositions prévues	A la charge de
Une infirmerie sera prévue de conception identique que les cantonnements. Emplacement au rez de chaussée du bloc 3. Aménagement comprenant sas entrée, salle de soins, salle de repos, espaces sanitaires. Vitrage avec vitrophanie de confidentialité. Installation des défibrillateurs sur le chantier avec signalétiques.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
L'entreprise titulaire du lot EC03 recrutera l'infirmier ou l'infirmière pour la durée du chantier. Présence d'infirmier selon réglementation à partir de 200 personnes Dans tous les cas, le médecin du travail devra être consulté pour avis.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

4. RISQUES COMMUNS, SPÉCIFIQUES ET PARTICULIERS

4.1. Risques communs, spécifiques et particuliers

Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - NMC, NMP, Carbon Black & PVDF

4.1.1. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Silice cristalline

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention contre le risque de silice cristalline impose de réduire à la source les émissions de poussières par le choix de techniques peu émissives. Les travaux à sec de ponçage, carottage, percement, tronçonnage, démolition manuelle, sablage, décapage, balayage, soufflage devront se faire avec le recours d'équipements équipés de captage par aspiration des poussières à la source.	Tous Corps d'état
Les zones de travaux intérieurs avec risque d'émission de poussières à silice cristalline devront être interdites d'accès aux autres intervenants. Cette condamnation se fera à l'aide d'un moyen physique et d'un affichage interdisant l'accès à la zone présentant un risque.	Tous Corps d'état
Les entreprises réalisant des travaux à risque d'émission de poussière de silice cristalline devront effectuer des mesures de la concentration de l'atmosphère en silice de façon régulière et lors de tout changement dans des conditions susceptibles d'avoir des conséquences sur l'exposition des salariés.	Tous Corps d'état
Pour les opérations de fraisage/rabotage des chaussées avec des raboteuses inférieures à un mètre de large, le travail systématique avec humidification par arrosage du tambour de fraisage est recommandé. Prévoir le maintien humide des voies de circulation des camions sur les zones rabotées.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

4.1.2. Travaux exposant les travailleurs à des substances chimiques et CMR - Gaz d'échappement

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention contre les risques liés aux gaz d'échappement, impose de réduire à la source les émissions en limitant l'utilisation des moteurs thermiques, et en privilégiant les moteurs électriques chaque fois que cela est possible.	Tous Corps d'état
Afin de limiter les émissions de gaz d'échappement, les entreprises devront privilégier l'utilisation d'équipement à moteur électrique.	Tous Corps d'état
Lorsque l'utilisation d'engins électrique ne sera pas possible, en intérieur, l'entreprise devra assurer un renouvellement d'air suffisant afin d'éviter toute accumulation de gaz d'échappement et prévenir tout risque d'asphyxie. Les mesures et dispositifs prévus seront à détailler dans le PPSPS de l'entreprise	Tous Corps d'état
L'utilisation de groupe électrogène en intérieur sera interdit	Tous Corps d'état

4.1.3. Travaux de terrassement généraux

Dispositions prévues	A la charge de
Avant démarrage des travaux l'entreprise établira ses DICT, copie des réponses sera transmise au coordonnateur et au maître d'œuvre. Les travaux ne pourront commencer avant la réception des réponses.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les hauts de talus de pleine masse longés par des circulations piétonnes seront protégés par des garde-corps provisoires à maintenir et entretenir jusqu'aux remblaiements définitifs.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03 EC01 - Batiment – EC01
Les têtes de talus longées par des voies de chantier seront protégées par un balisage en barrières ou en panneaux de clôture pour en éloigner les charges de circulations.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03 EC01 - Batiment – EC01
En cas de constat de mauvaise tenue du terrain ou d'un ouvrage existant pouvant créer un danger, l'entreprise cessera immédiatement les travaux, en informera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour que les mesures conservatoires et de protection soient prises et mises en œuvre sans délai pour supprimer le danger. Le coordonnateur en sera informé.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03 EC01 - Batiment – EC01
Les talus de la pleine masse seront réalisés en respectant les recommandations du rapport de l'étude de sol et de la méthodologie définie par le maître d'œuvre le cas échéant.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03 EC01 - Batiment – EC01
Les protections provisoires des talus, suivant préconisation du rapport de sol et du maître d'œuvre, seront entretenues autant que de besoin jusqu'aux remblaiements définitifs, sur demande de l'entreprise de gros-œuvre, ou du maître d'œuvre.	EC01 - Batiment – EC01 EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les terrassements seront exécutés en suivant les prescriptions et la méthodologie définies par le maître d'œuvre ou le bureau d'études. L'entreprise interdira l'accès au chantier à toute personne non accompagnée, pendant la réalisation de ses travaux jusqu'à mise à disposition du chantier au lot gros-œuvre. L'entreprise prévoira une réunion de concertation et de mise au point avec le maître d'œuvre et le lot gros-œuvre pour faciliter les accès pour la mise en œuvre et la réalisation des travaux de gros-œuvre (console, butons, étalements, ...)	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03 EC01 - Batiment – EC01
En cas de découverte en cours de travaux d'une pollution des sols, le chantier doit être arrêté en attente du diagnostic pour connaître la nature de pollution (risque d'explosion, risque pour la santé, etc..)	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03 EC01 - Batiment – EC01
En présence de pollution pyrotechnique, la dépollution du site sera réalisée préalablement au démarrage des travaux, par une entreprise spécialisée. Les travaux seront réalisés sans coactivité sur site. L'entreprise devra la mise en place des dispositifs (Balisage, signalétique, etc), nécessaire à la sécurisation du site.	EC01 - Batiment – EC01 EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les remblaiements en périphérie des longrines seront réalisés dès la réalisation des clavetages, afin de sécuriser les circulations aux abords de la construction.	EC01 - Batiment – EC01

4.1.4. Travaux de puits, de terrassements souterrains

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises devant utiliser des engins thermique en intérieur des mettra en place tous les moyens nécessaires pour maintenir l'atmosphère salubre pendant toute la durée de l'intervention. Le cas échéant, l'entreprise fera procéder à des contrôles d'atmosphère.	Tous Corps d'état

4.1.5. Travaux de VRD

Dispositions prévues	A la charge de
La protection collective sera assurée par le remblaiement des fouilles à l'avancement de la pose des réseaux.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
La protection collective sera assurée par le balisage des fouilles devant rester ouvertes en attente du remblaiement.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Privilégier la découpe des éléments en béton, par voie humide pour éviter la production et propagation des fumées de poussières.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
La circulation piétonne sera assurée par l'installation de passerelles de franchissement sur les fouilles en attente des remblaiements.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
L'entreprise réalisera le balisage des massifs en béton avec leurs tiges de fixations dans l'attente de pose des équipements : candélabres, barrières etc.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Pour toute tranchée ou excavation, commune à plusieurs lots et d'une profondeur supérieure de 1,30 m ou dans un terrain non stable, l'entreprise réalisant la tranchée devra la mise en place d'un système de blindage adapté à tous les types d'intervention prévue dans la tranchée. Le type de blindage sera défini en concertation avec l'ensemble des entreprises concernées par l'intervention dans la tranchée. Le blindage ne pourra être modifié qu'après accord de l'entreprise ayant assuré l'installation. L'entreprise aura en charge la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des interventions y compris des autres corps d'état.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Mise en place des tampons définitifs de fermeture dès la pose des chambres, des regards ou de la réalisation des fosses. En cas d'impossibilité de positionner le tampon définitif, protection par dispositif d'obturation arasant le regard ou la chambre (platelage) d'épaisseur calculée en fonction des dimensions de l'ouverture et pour supporter le poids d'un homme, ou d'un véhicule si l'équipement est positionné sur une voie de circulation.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
En présence de réseaux enterrés ou aériens à proximité des zones d'intervention, les personnels devront être en possession de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Sont concernés: Pour le niveau encadrant; les conducteurs de travaux; Chefs de chantier; les chefs d'équipes. Pour le niveau opérateur; les conducteurs d'engins; les suiveurs; les canaliseurs, les ouvriers en travaux publics.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
En présence de réseaux enterrés à proximité des zones d'intervention, l'entreprise devra faire réaliser la géolocalisation et le marquage des réseaux. L'entreprise Informera son personnel sur la localisation et les mesures de sécurité. L'entreprise devra maintenir le marquage piquetage pendant toute la durée des interventions.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Le personnel portera obligatoirement un gilet de signalisation ou une tenue entreprise adaptée.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
La circulation des engins de chantier, le chargement et le déchargement des véhicules de transport, se feront sous le contrôle d'un membre de l'entreprise intéressée.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Le stationnement des véhicules sur l'emprise publique se fera selon les règles communes.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra choisir les modes opératoires qui limitent au maximum les traversées de personnel sur les voies circulées. Des consignes spécifiques devront être établies par l'entreprise. La traversée du personnel se fera par des passages piétons obligés et protégés. L'entreprise aura en charge l'installation et l'entretien des équipements.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les entreprises devront limiter au minimum toutes les opérations de manutention manuelle. Toutes les opérations qui pourront faire l'objet d'une assistance mécanisée simple seront préconisées.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

4.1.6. Risque d'ensevelissement ou d'enlèvement

Dispositions prévues	A la charge de
Toutes les fouilles en tranchées de plus de 1,3 m de profondeur seront protégées soit par la réalisation de pente de talus appropriée soit par un terrassement en escalier soit par la mise en place d'un blindage.	EC01 - Batiment – EC01 EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Pour toute tranchée ou excavation, commune à plusieurs lots et d'une profondeur supérieure de 1,30 m ou dans un terrain non stable, l'entreprise réalisant la tranchée devra la mise en place d'un système de blindage adapté à tous les types d'intervention prévue dans la tranchée. Le type de blindage sera défini en concertation avec l'ensemble des entreprises concernées par l'intervention dans la tranchée. Le blindage ne pourra être modifié qu'après accord de l'entreprise ayant assuré l'installation. L'entreprise aura en charge la maintenance et l'adaptation du dispositif pendant toute la durée des interventions y compris des autres corps d'état.	Tous Corps d'état

4.1.7. Travaux de fondations

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise détaillera, dans une note de méthodologie, les modalités d'exécution et les mesures de sécurité qu'elle envisage de mettre en place. Cette note méthodologique sera annexée au PPSPS de l'entreprise et sera validée par le bureau de contrôle. Elle veillera en particulier à détailler les modalités suivantes: * Les moyens d'intervention mécaniques avec leur positionnement. * Les mesures de protections collectives, notamment en partie supérieure de la paroi. * Les moyens de pompage ou d'évacuation des eaux de ruissellement si nécessaire. * Les dispositifs de renfort et d'étalement provisoire à installer sur les ouvrages existants mitoyens (dispositif d'étréssillon des baies etc).	EC01 - Batiment – EC01
Toutes les fouilles en cours de réalisation ou laissées en attente seront balisées par des panneaux de clôture pour les fouilles profondes.	EC01 - Batiment – EC01
Toutes les fouilles de plus de 1,30m de profondeur seront blindées.	EC01 - Batiment – EC01
Toutes les fouilles profondes seront balisées, le coulage des bétons de fondations se fera à l'avancement.	EC01 - Batiment – EC01
Les excavations, seront balisées en retrait par barrières d'une hauteur de 1,00m minimum.	EC01 - Batiment – EC01
Les aciers en attente seront protégés par bouchons ou par crosses. Les têtes de pieux, seront soit ensevelies avec du tout-venant de la plate-forme, soit balisées pour protection des aciers en attente.	EC01 - Batiment – EC01

Dispositions prévues	A la charge de
Réalisation de fondations profondes par pieux ou micropieux. Pendant l'exécution des travaux l'entreprise s'assurera que les eaux résiduelles consécutives aux mouvements des terres ne viennent pas souiller les voiries et polluer les réseaux sous voiries. Pour les travaux de recépage des têtes de pieux l'entreprise devra la fourniture d'un dispositif sécurisé pour les accès en fonds de fouilles.	EC01 - Batiment – EC01 EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

4.1.8. Travaux de gros-œuvre

Dispositions prévues	A la charge de
Prévoir une concertation avec le lot Terrassements Généraux pour faciliter l'accès des engins à l'arrière des bâtiments pour réaliser les remblaiements (enlèvement consoles de banches, étalements, etc)	EC01 - Batiment – EC01
La préfabrication et la mise en œuvre de béton prêt à l'emploi seront privilégiées pour faciliter la mise en œuvre et limiter les encombrements.	EC01 - Batiment – EC01
L'entreprise assurera les accès des entreprises des lots techniques qui ont des incorporations à réaliser dans les planchers et les murs avant coulage du béton. L'entreprise n'acceptera l'intervention des lots techniques que sur autorisation du chef de chantier.	EC01 - Batiment – EC01

4.1.9. Travaux en rive de plancher - Protections collectives propres aux travaux particuliers

Dispositions prévues	A la charge de
Les protections collectives doivent être conçues par l'entreprise de sorte que les travaux puissent toujours se réaliser à l'intérieur des protections collectives jusqu'à ce qu'elles puissent être enlevées.	EC01 - Batiment – EC01
Les garde-corps rigides seront privilégiés. Le système consistant à poser des « inserts » au coulage du plancher sera préféré aux pinces traditionnelles.	EC01 - Batiment – EC01
Les garde-corps avec montants et tubes métalliques seront privilégiés. Les espacements des montants doivent être adaptés à la longueur des tubes pour assurer la continuité des garde-corps, y compris aux angles.	EC01 - Batiment – EC01
Les garde-corps bas maçonnés et acrotères seront complétés par des garde-corps provisoires conçus pour assurer une hauteur de protection supérieure à 1,00 mètre après pose des dalles sur plots.	EC01 - Batiment – EC01

4.1.10. Ouvrage avec risques de chute de hauteur

Dispositions prévues	A la charge de
Pour tous les ouvrages à risque de chute de hauteur, la protection collective sera assurée : - Soit par des garde-corps intégrés ou fixés de manière sûre, rigides et d'une résistance appropriée, placés à une hauteur comprise entre un mètre et 1,10 m et comportant au moins : une plinthe de butée de 10 à 15 cm, en fonction de la hauteur retenue pour les garde-corps ; une main courante ; une lisse intermédiaire à mi-hauteur ; Soit par tout autre moyen assurant une sécurité équivalente.	EC01 - Batiment – EC01

4.1.11. Travaux comportant le recours à des appareils de levage d'une capacité supérieure à 60 t/m

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement à l'installation de la grue, l'entreprise s'assurera auprès d'un bureau d'études de la résistance des sols.	Tous Corps d'état
Préalablement à l'installation de la grue l'entreprise, s'assurera de la nature et de l'emplacement des réseaux enterrés présents sur zone et en tiendra compte dans le choix de l'implantation de la grue.	Tous Corps d'état
Préalablement à l'installation de la grue, l'entreprise transmettra au maître d'œuvre et au coordonnateur SPS un plan faisant apparaître, l'implantation de la grue, la zone de levage neutralisée au sol par balisage, ainsi que les caractéristiques de l'engin mis en place.	Tous Corps d'état

4.1.12. Montage et assemblage de la charpente

Dispositions prévues	A la charge de
Les zones de montage ou reprise de la charpente devront être balisées avec interdiction à toutes les personnes étrangères à l'entreprise de pénétrer dans la zone.	EC01 - Batiment – EC01
Les assemblages en hauteur se feront à partir de nacelles ou d'échafaudages de pied selon la nature du sol sur la zone d'intervention.	EC01 - Batiment – EC01
Le montage de la structure secondaire des façades doit se faire en décalage avec la pose des longrines de soubassement pour éviter la superposition des postes de travail et les risques d'interférence.	EC01 - Batiment – EC01
L'entreprise devra la pose des planchers techniques ou des platelages de circulation en combles avant le démarrage des lots techniques.	EC01 - Batiment – EC01

4.1.13. Travaux de couverture industrielle

Dispositions prévues	A la charge de
Préalablement à la pose des bacs de couverture, mise en place, en sous-face de la toiture, de filets de protection contre les chutes, sur toute l'emprise des zones de pose.	EC01 - Batiment – EC01
La prévention des chutes de hauteur en périphérie, sera assurée par garde-corps rigide, avec lisses et sous-lisses, fixés sur potelets métalliques. Le dispositif installé devra permettre la réalisation des travaux d'étanchéité sans dépose du système de protection. La mise en place des garde-corps se fera préalablement à la pose des bacs.	EC01 - Batiment – EC01
La pose des lanterneaux ou la sécurisation définitive des trémies, se fera avant la dépose des filets sous-face.	EC01 - Batiment – EC01
Par temps de vent fort l'entreprise doit prévoir l'arrêt du travail et s'assurer du bon arrimage des pièces stockées et en cours de pose. Hors de sa présence sur le chantier, les bacs de toiture non posés doivent toujours être arrimés pour éviter le risque de leur envol à tout moment sur le site.	EC01 - Batiment – EC01
Les chutes d'emballages et de matériaux de couverture ne devront pas être déposées dans les filets de protection de sous face, elles seront descendues en sacs à l'avancement des travaux.	EC01 - Batiment – EC01
Les accès aux toitures se feront par la mise en place d'une tour d'accès à positionner le long des façades. Cet équipement devra permettre d'accéder aux différents niveaux de toiture. Le positionnement de cette tour se fera en concertation avec la maîtrise d'œuvre.	EC01 - Batiment – EC01

4.1.14. Travaux d'étanchéité - Bacs acier**Travaux d'étanchéité**

Dispositions prévues	A la charge de
La prévention des chutes de hauteur, sera assurée par garde-corps rigide, avec lisses et sous-lisses, fixés sur potelets métalliques. Le dispositif installé devra permettre la réalisation des travaux d'étanchéité sans dépose du système de protection. La mise en place des garde-corps se fera préalablement à la pose des bacs.	EC01 - Batiment – EC01
Préalablement à la pose des bacs de couverture, mise en place, en sous-face de la toiture, de filets de protection contre les chutes, sur toute l'emprise des zones de pose.	EC01 - Batiment – EC01
Pour la pose de filets par secteurs, les filets déborderont d'une travée au-delà de l'arrêt de pose des bacs, la limite des bacs sera marquée par une ligne de garde-corps.	EC01 - Batiment – EC01

4.1.15. Echafaudages

Dispositions prévues	A la charge de
Pour le montage des échafaudages, condamnation des zones situées sous la zone à risque de chute des matériels en cours d'installation. Toute superposition de tâche est interdite lors de ces interventions spécifiques et pouvant présenter des risques de chutes de matériel.	Tous Corps d'état
La zone de montage ou démontage des échafaudages, devra être balisée au moyen d'un dispositif physique, afin de prévenir les risques vis-à-vis des autres intervenants.	Tous Corps d'état
Les échafaudages seront installés sur un sol nivelé et stabilisé.	Tous Corps d'état
Les passages d'accès aux bâtiments seront pourvus de platelage pare-gravois.	Tous Corps d'état
Les plateaux du premier niveau seront pleins, jointifs et fermés jusque contre la façade, afin d'interdire la chute de matériaux ou gravats.	Tous Corps d'état
Les garde-corps et les plateaux situés au niveau de l'égout de toit seront pleins et jointifs, les plateaux seront collés à la façade concernée.	EC01 - Batiment – EC01

4.1.16. Travaux de menuiseries extérieures

Dispositions prévues	A la charge de
Les joints d'étanchéité extérieurs devront toujours être réalisés depuis un niveau de poste de travail protégé (échafaudage du façadier par exemple).	EC01 - Batiment – EC01

4.1.17. Travaux en façade

Dispositions prévues	A la charge de
Des bandes de roulement périphériques seront réalisées préalablement au démarrage des travaux de façade par l'entreprise de gros œuvre. Elles seront maintenues en place pendant toute la durée des intervention de l'ensemble des corps d'état.	EC01 - Batiment – EC01
Les nacelles seront utilisées sur des sols nivelés et stabilisés. En cas de difficulté l'entreprise devra informer le coordonnateur	EC01 - Batiment – EC01

4.1.18. Travaux de plâtrerie

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra prévoir les moyens mécaniques adaptés pour les approvisionnements. Les approvisionnements devront se faire sans démontage des protections collectives. Préalablement au démarrage des approvisionnements, l'entreprise devra s'assurer, de la charge admissible des balcons, auprès de l'entreprise de gros œuvre ou de son bureau d'études. En cas d'incompatibilité de la charge admise avec les charges à approvisionner, l'entreprise devra la mise en place des moyens d'étalement complémentaires qui serait nécessaire, via l'entreprise de gros œuvre.	EC01 - Batiment – EC01
Toutes les découpes seront faites manuellement ou à l'aide de matériels récupérant les poussières générées.	EC01 - Batiment – EC01
Les sacs de produits, emballages et chutes de matériaux seront rassemblés et conditionnés au fur et à mesure dans la zone de préparation pour évacuation dans la benne de chantier au quotidien ou pour évacuation du chantier.	EC01 - Batiment – EC01

4.1.19. Travaux des lots techniques

Dispositions prévues	A la charge de
Les entreprises s'organiseront pour intervenir en présence des protections collectives provisoires ou définitives le cas échéant.	Tous Corps d'état
Pour faciliter les manutentions et en limiter les risques, mise au point à faire avec le maître d'œuvre, ou l'OPC, et l'entreprise de couverture pour effectuer l'approvisionnement du groupe de ventilation avant la fermeture de la toiture.	Tous Corps d'état
Lors des travaux d'incorporation aux ouvrages béton, l'entreprise de gros œuvre aura en charge, la mise en place des protections collectives.	EC01 - Batiment – EC01
Les tuteurs de sorties de fourreaux et réseaux sur dalles seront crossés à leur extrémité pour éviter les risques d'empiement en cas de chute de personne.	Tous Corps d'état
L'ouverture des trémies et réservations dans les dalles se fera à l'avancement de la pose des réseaux, aucune ouverture anticipée ne sera admise pour éviter les chutes de plain-pied ou de hauteur.	Tous Corps d'état
L'entreprise prenant possession d'une trémie ou d'une réservation en dallage et plancher, devra assurer la continuité de la protection, vis-à-vis des autres intervenants jusqu'à sa sécurisation définitive.	Tous Corps d'état
Après ouverture, les trémies seront sécurisées par des plateaux avec tasseaux fixés en sous-face pour les maintenir bloqués en pose libre jusqu'à la pose des réseaux pour en éviter tout déplacement involontaire supprimant l'efficacité de la protection.	Tous Corps d'état
L'installation des réseaux dans les plénums techniques en combles ne se fera qu'après la pose des planchers techniques et platelage de circulation.	Tous Corps d'état
La pose des équipements techniques en toiture se fera sous protection collective définitive ou sous la protection des garde-corps provisoires installés par le lot	Tous Corps d'état

4.1.20. Travaux de revêtement de sols

Dispositions prévues	A la charge de
La mise en œuvre de chape prête à l'emploi sera privilégiée, la confection sur place est à éviter pour limiter l'encombrement du chantier.	EC01 - Batiment – EC01

Dispositions prévues	A la charge de
En cas de confection sur place, l'atelier sera installé à l'écart des entrées du bâtiment pour éviter l'entrave des accès et la salissure des cheminements.	EC01 - Batiment – EC01
La zone de préparation sera balisée, les sacs de liant seront conditionnés et évacués au quotidien.	EC01 - Batiment – EC01
Lors de l'utilisation de colles ou solvants, la zone de travail devra être ventilée. L'accès sera interdit aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique. L'entreprise installera la signalisation rappelant l'interdiction de fumer et d'avoir recours à l'utilisation d'équipement à flamme vive.	Tous Corps d'état EC01 - Batiment – EC01
Lors des travaux de ponçage des sols, les équipements utilisés devront être équipés d'un dispositif de captage des poussières. Les locaux en cours de traitement seront ventilés et interdits d'accès aux autres intervenants, à l'aide d'un dispositif physique.	Tous Corps d'état EC01 - Batiment – EC01

4.1.21. Travaux en hauteur

Dispositions prévues	A la charge de
L'usage de nacelles sera privilégié pour les travaux en grande hauteur sous toitures. Les zones de travail présentant un risque de chute d'objets seront balisées au sol pour en détourner les passages.	Tous Corps d'état
Les nacelles seront à moteur électrique, les moteurs thermiques sont exclus pour les travaux intérieurs. L'emploi de nacelles équipées de signaux de déplacement, sera privilégié.	Tous Corps d'état
Les locaux devront être débarrassés par zone pour permettre l'installation et le déplacement correct des nacelles et plates-formes individuelles de travail. Les zones d'intervention seront organisées pour permettre les interventions successives ou simultanées. Les emballages et chutes de matériaux seront évacués au quotidien pour éviter l'encombrement des locaux.	Tous Corps d'état
Pour tous travaux en nacelle, un accompagnateur, sera présent au sol, au voisinage de la PEMP, afin d'assurer la surveillance de l'environnement de travail, de guider l'opérateur et de prendre les commandes au sol en cas d'impérieuse nécessité dans le but de redescendre le panier de la nacelle puis d'alerter les secours, si besoin.	Tous Corps d'état
L'accompagnateur au sol sera équipé d'un moyen de communication avec le conducteur de la nacelle.	Tous Corps d'état

4.1.22. Travaux d'agencement

Dispositions prévues	A la charge de
Les équipements utilisés pour les travaux de ponçage, rabotage, et découpe, seront équipés de récupérateur de poussière. Les locaux en cours de traitement seront ventilés et interdits d'accès aux autres intervenants, à l'aide d'un dispositif physique.	Tous Corps d'état
L'application des vernis de finition sera privilégiée en atelier pour éviter les nuisances avec les produits éventuels à base de solvants.	Tous Corps d'état

4.1.23. Travaux d'ascenseurs et monte-charges

Dispositions prévues	A la charge de
Avant intervention l'entreprise s'assurera de la protection de la gaine à tous les étages. L'approvisionnement ne se fera que lorsque l'installation de l'appareil est sûre d'être faite.	EC01 - Batiment – EC01 Tous Corps d'état

Dispositions prévues	A la charge de
La zone de montage sera balisée et le passage condamné dans les zones à risque.	Tous Corps d'état EC01 - Batiment – EC01
L'entreprise doit consigner les portes pour en empêcher toute tentative de manœuvre si le montage définitif n'est pas achevé lorsqu'elle quitte le chantier.	EC01 - Batiment – EC01 Tous Corps d'état
La dépose des protections provisoires se fera à l'avancement de la pose des portes palières ou de la mise en place des protections provisoires de l'entreprise installatrice. Les zones à risque de chute de hauteur et chutes d'objets, seront interdites d'accès aux autres intervenants à l'aide d'un dispositif physique.	EC01 - Batiment – EC01 Tous Corps d'état

4.1.24. Travaux d'espaces verts

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise devra demander à se faire transmettre par le maître d'œuvre les plans d'exécution des réseaux enterrés du site avant de réaliser les terrassements pour ses plantations, notamment les réseaux d'énergie.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Les fosses pour plantation devront être balisées.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03
Lors de la réalisation des travaux d'arrosage, les tranchées, devant être maintenues ouvertes, seront balisées.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03

4.1.25. Prévention du risque incendie

Dispositions prévues	A la charge de
Aucun gravats ni déchets de matériaux inflammables ne doivent être stockés à l'intérieur des bâtiments.	Tous Corps d'état
Lors de la réalisation de travaux par point chaud ou à risque d'incendie (soudure, brasure, disqueuse, etc) le poste de travail devra être équipé d'un moyen d'extinction, adapté au risque et à l'environnement.	Tous Corps d'état
Les travaux par points chauds à réaliser à l'intérieur des locaux existants, doivent obligatoirement être signalés à SAFE pour arrêter les mesures de prévention éventuelles.	Tous Corps d'état
Tous les travaux de soudure et de découpe à la disqueuse seront accompagnés d'un moyen d'extinction adapté.	Tous Corps d'état
L'entreprise à l'issue des travaux de soudure devra faire une veille de surveillance attentive des parties soudées et de leur environnement, devra s'assurer pour prévenir tous risques de feu couvert. Une vérification des points de soudures sera réalisée avant de quitter le chantier.	Tous Corps d'état
Les travaux par points chauds à réaliser à l'intérieur des locaux existants (soudure, brasure, disqueuse, ...) doivent être réalisés sous couvert d'un permis de feu. Le permis de feu est à demander à chaque intervention et sera délivré par l'établissement.	Tous Corps d'état

4.1.26. Utilisation de produits dangereux ou à risques

Dispositions prévues	A la charge de
Les produits dangereux seront remplacés par des produits qui ne le sont pas ou moins dangereux.	Tous Corps d'état
L'utilisation de produits dangereux ou à risques doit obligatoirement être signalée par l'intermédiaire du PPSPS au maître d'œuvre et au coordonnateur pour s'assurer de la mise en place de mesures de coordination adaptées. Les risques exportés du PPSPS concerné doivent être disponibles sur simple demande.	Tous Corps d'état
Il appartient à l'entreprise de mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité prescrites par le fabricant pour éviter de générer tout risque d'accident induit par le produit. L'entreprise devra indiquer, par l'intermédiaire du PPSPS, au maître d'œuvre et au coordonnateur SPS les dispositions de prévention et d'organisation, prévues par l'entreprise dans le cadre de la gestion des risques de coactivité.	Tous Corps d'état
Utilisation des matières dangereuses telles que celles destinées notamment aux essais Verkor fournisseurs : NMP, NMC, Électrolyte Carbone et PVDF, ... (substances présentant des risques : CMR, irritation cutanée et respiratoire, etc.), ils sont soumis au port d'EPI spécifique, pour ce faire ils doivent se référer aux différentes mises à jour aux conditions d'accès des salles blanches explicités lors des réunions, accueil sécurité, all traid. Les entreprises réalisant des travaux avec des matières dangereuses ou à risques s'assureront de : • Réaliser une analyse de risques spécifique incluant l'identification des VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle), l'évaluation des concentrations atmosphériques lors des travaux, la définition de scénarios d'exposition ponctuels et la détermination des EPI adaptés. • Rédiger un mode opératoire détaillé des travaux. • S'assurer que les activités respectent la réglementation en vigueur. • Délimiter précisément la zone d'intervention et d'isolement par rapport aux autres zones de travaux. • Former et informer tous les intervenants sur les risques. Les entreprises travaillant <u>à proximité</u> de la zone de ce type de travaux s'assureront de respecter le balisage mis en place pour la réalisation de l'intervention. Les entreprises qui travailleront dans la zone <u>après</u> la réalisation de l'intervention s'assureront que la zone ne soit pas contaminée. Les entreprises concernées devront mettre à jour leur PPSPS en intégrant : • l'analyse de risques spécifique aux produits chimiques utilisés pour les travaux, • les procédures d'urgence et les moyens de protection collective et individuelle proportionnés aux volumes manipulés.	Tous Corps d'état

4.1.27. Travaux exposant à des radiations ionisantes

Dispositions prévues	A la charge de
Une réunion spécifique de coordination sera organisée avec le maître d'œuvre. L'entreprise présentera ses besoins et sa méthodologie d'intervention.	Tous Corps d'état
Prévoir le confinement des matières radioactives (afin d'éviter toute dispersion dans les locaux de travail et dans l'environnement) à toutes les phases possibles (transport, manipulation, utilisation) et rendre impossible le risque d'exposition par contact ou incorporation interne (installation d'enceintes confinées par exemple).	Tous Corps d'état

Dispositions prévues	A la charge de
Prévoir l'assainissement et le traitement de l'atmosphère des locaux de travail.	Tous Corps d'état
Limitation de l'exposition aux rayonnements ionisants provenant de sources radioactives (matières, émission commandée) : utilisation de collimateurs ou d'écrans, travail à distance, interventions de durée limitée, délimitation de zones, organisation du travail de façon à réduire les doses le plus possible ou à empêcher toute exposition directe.	Tous Corps d'état
En complément, peuvent être proposés des équipements de protection individuelle afin de limiter : les risques de contaminations (masque respiratoire, gants, sur bottes, tenue ventilée, etc), l'exposition externe (tabliers plomb ou équivalent plomb, cache-thyroïde, lunette, etc). Ces mesures techniques doivent être accompagnées de mesures organisationnelles.	Tous Corps d'état
Mesures organisationnelles de prévention des risques liés aux rayonnements ionisants. - Désignation d'une personne compétente. - Respect des limites réglementaires. - Information, formation et classement du personnel. - Définition et signalisation de zones de travail dites zones contrôlées ou zones surveillées. - Signalisation des sources. - Suivi dosimétrique individuel pour les travailleurs appelés à intervenir en milieu ionisant, fondé sur la dosimétrie passive (différée) et, le cas échéant, opérationnelle (en temps réel). - Surveillance médicale des personnes potentiellement exposées et contrôle des expositions par dosimétrie externe et interne. - Contrôle d'ambiance, des sources, des dispositifs de protection et d'alarme ainsi que des appareils de mesure. - Maîtrise des rejets dans l'environnement. Traçabilité complète des matières radioactives et traitement des déchets.	Tous Corps d'état

4.1.28. Travaux exposant les travailleurs au contact de pièces nues sous tension

Dispositions prévues	A la charge de
En présence de réseaux enterrés ou aériens à proximité des zones d'intervention, les personnels devront être en possession de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AI PR). Sont concernés: Pour le niveau encadrant; les conducteurs de travaux; Chefs de chantier; les chefs d'équipes. Pour le niveau opérateur; les conducteurs d'engins; les suiveurs; les conducteurs de nacelles élévatrices, grues, pompe à béton, les ouvriers en travaux publics.	EC03-0001 - VRD / PLATEFORME – HTB – RENFORCEMENT DE SOL – BASE VIE CHANTIER – EC03 Tous Corps d'état
L'ensemble des entreprises devra porter à la connaissance de son personnel au moyen d'une consigne écrite, l'interdiction de s'approcher à moins de 5,00 mètres des conducteurs électriques sous tension, les mesures de protection choisies qui seront mises en œuvre, notamment l'interdiction de stocker sous les lignes et le repérage des zones interdites.	Tous Corps d'état

4.1.29. Travaux de soudure

Travaux d'étanchéité - Plancher béton

Dispositions prévues	A la charge de
La maîtrise d'ouvrage impose pour l'ensemble des travaux de soudure en intérieur/extérieur et intérieur/extérieur le port de la cagoule de soudeur ventilée.	Tous Corps d'état

4.1.30. Travaux en zone fermée

Dispositions prévues	A la charge de
L'entreprise mettra en place une ventilation mécanique en cas d'utilisation de matériels thermique, engins thermique,,... et interdira l'accès à la zone de travail en installant des panneaux "chantier interdit- Risque d'Asphyxie".	Tous Corps d'état

4.1.31. Travaux sur ou à proximité des réseaux en charge

Dispositions prévues	A la charge de
En présence de réseaux en charge sur le site (réseaux électriques, hydrauliques, vapeur, gaz, etc.), l'entreprise devra mettre en place un dispositif de signalisation spécifique (ex : jalonnement, marquage au sol,... visible et pérenne) pour identifier clairement les zones concernées. Une procédure de sécurité renforcée sera établie par l'utilisateur, comprenant en outre, l'affichage en salle OPC. La manipulation d'engins mécaniques à proximité de ces réseaux sera strictement interdite, privilégiant le travail manuel avec des outils adaptés. Toute intervention nécessitant une approche des réseaux en charge fera l'objet d'une analyse de risques spécifique et d'un mode opératoire associé. Des détecteurs spécifiques aux risques identifiés (gaz, anoxie, etc.) devront être mis à disposition des intervenants travaillant à proximité immédiate de ces réseaux. L'ensemble du personnel intervenant sera préalablement formé et informé des risques associés aux réseaux spécifiques présents sur le site. Les entreprises concernées devront une mise à jour de leur PPSPS respectif comportant une identification des risques azote et les moyens préventifs adaptés.	Tous Corps d'état

4.1.32. Tests sur les éléments du PROCESS

Dispositions prévues	A la charge de
Des tests sur les éléments de process auront lieu sur l'ensemble de l'emprise de la future ligne de production 1 (du bâtiment W au F). 1. Pour les entreprises travaillant à proximité de la zone de tests : S'assurer du strict respect du balisage mis en place pour la réalisation des tests Maintenir une vigilance particulière concernant les accès et circulations 2. Pour les entreprises intervenant dans la zone après réalisation des tests : S'assurer que la zone ne présente plus aucune contamination avant toute intervention Effectuer les vérifications nécessaires selon les protocoles établis 3. Le maître d'ouvrage présentera, au minimum une semaine en amont via la réunion "all trades" : - Les zones impactées par les tests - Le planning prévisionnel par zone - Les dispositions d'accès spécifiques éventuelles Ces mesures visent à garantir la sécurité de tous les intervenants et la bonne coordination des activités sur le chantier.	Maître d'ouvrage

5. MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE INTERVENANTS

5.1. Modalités de coopération

5.1.1. Plan Général de Coordination

Le maître d'Ouvrage diffuse à l'ensemble des titulaires de lot le Plan Général de Coordination (PGC) et ses différents additifs. Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGC, ainsi que son propre PPSPS.

5.1.2. Désignation des entreprises

Au démarrage de la phase réalisation (début de la période de préparation soit 30 jours, avant le démarrage des travaux), le maître d'ouvrage communiquera au coordonnateur, les coordonnées (nom, adresse, tél, mail, nom de l'interlocuteur) des entreprises titulaires de lot.

5.1.3. Acceptation et désignation des sous-traitants

Dès l'acceptation d'un sous-traitant, le maître d'ouvrage communiquera au coordonnateur les coordonnées (nom, adresse, tél, fax, interlocuteur) des entreprises agréées.

Les titulaires de lots et leurs sous-traitants doivent informer le coordonnateur de leur intention de sous-traiter tout ou partie de leur lot au moins 30 jours avant intervention (ou 8 jours dans certains cas) en précisant les coordonnées des/du sous-traitant/s permettant l'organisation des inspections communes et la production du PPSPS pour chaque sous-traitant.

5.1.4. Prestataires de services et Travailleurs indépendants

Les travailleurs indépendants participeront à une inspection commune préalable et remettront un PPSPS avant le début des travaux.

Les entreprises mandataires doivent signaler au CSPS tous leurs prestataires de service autorisés par le Maître d'ouvrage à intervenir sur le chantier.

Ces prestataires devront faire l'objet d'une inspection commune préalable en présence de l'entreprise mandataire et du coordonnateur SPS, afin de définir les mesures d'organisation et de coordination liées à leur intervention.

Ils seront également tenus d'établir un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) que le coordonnateur harmonisera avec les autres PPSPS de l'opération.

Pour les prestataires n'entrant pas dans le dispositif de coordination, leur analyse des risques devra être intégrée au PPSPS de l'entreprise mandataire.

5.1.5. Présence de personnel étranger

En cas de présence de personnels étrangers, ne parlant pas ou parlant mal le français, personnel employé dans l'entreprise, en sous-traitance ou entreprise mandataire, l'entreprise devra assurer la présence permanente sur le chantier d'un interprète pour permettre la transmission des consignes de sécurité.

5.1.6. Inspection Commune

Préalablement à toute intervention, chaque entreprise (entreprise titulaire de lot ou sous-traitant) procédera à une inspection commune du chantier avec le coordonnateur sécurité en vue de préciser, les consignes à observer en fonction des caractéristiques des travaux à réaliser.

La prise de RDV pour l'inspection commune se fera uniquement en ligne directement depuis le lien suivant :

<https://outlook.office365.com/owa/calendar/VisitedInspectionCommuneVICVERKOR@socotecgroup.onmicrosoft.com/bookings/>

5.1.7. Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé

Le titulaire d'un lot diffuse à chacun de ses sous-traitants le PGC, ainsi que son propre PPSPS. Les PPSPS sont à disposition de l'ensemble des intervenants.

Chaque entreprise tiendra à disposition des organismes de contrôles et de prévention un exemplaire de son PPSPS sur le chantier.

5.1.8. Rôle du coordonnateur

Le coordonnateur ne saurait être un agent de sécurité ni un animateur de sécurité. Il est le gestionnaire de la coactivité des risques (des interfaces des entreprises simultanées ou successives), les entrepreneurs restent pleinement responsables de leurs obligations à l'égard de leurs salariés.

5.1.9. Registre journal

Une copie des notes d'observation est diffusée par courriel à l'ensemble des intervenants (ex: MOA, MOE et entreprises concernées).

Le registre journal sera diffusé sur demande écrite des intervenants de l'opération ou des organismes de contrôle et de prévention.

6. COLLÈGE INTERENTREPRISES DE SÉCURITÉ SANTÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1. Projet de règlement

6.1.1. Adresse de l'opération

Zone de Grandes Industries 59630 Bourbourg

Zone de Grandes Industries 59630 Bourbourg

6.1.2. Constitution et durée

Un Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT) est constitué sur l'opération par le Maître d'ouvrage conformément à l'article L.4532-10 du code du travail.

Nom de l'opération: Verkor Giga Factory

Il cessera ses activités sur sa décision, après consultation du représentant de l'inspection du travail, et au plus tard à la réception des travaux.

6.1.3. Missions

Les missions du Collège, définies par l'article L.4532-13 du code du travail, seront les suivantes :

- * Définir les règles communes destinées à assurer le respect des mesures de prévention dans le cadre de la coopération entre les entreprises.
- * Vérifier qu'il est effectivement donné suite aux mesures retenues par les membres du Collège ou spécifiées par le coordonnateur.
- * Examiner les suggestions ayant un lien avec la coordination générale en matière d'hygiène et de sécurité, émises par les Comités Sociaux et Economiques des entreprises.
- * Examiner les accidents du travail survenus sur le chantier et notamment ceux dont l'une des causes pourrait trouver son origine dans les mesures retenues pour la coordination générale de sécurité et santé du chantier.
- * Examiner les formations dispensées par les entreprises en application de l'article L.1221-2 du code du travail et proposer éventuellement des formations complémentaires.

6.1.4. Responsabilités

L'intervention du Collège ne saurait modifier :

- * La nature et l'étendue des responsabilités qui incombent aux entreprises en application des autres dispositions du code du travail,
- * les obligations imposées aux entreprises par les contrats les liant au maître d'ouvrage,
- * les attributions et les fonctionnements des autres institutions compétentes de sécurité, de santé et des conditions de travail.

6.1.5. Composition

Le Collège comprend :

_ des membres ayant voix délibératives:

- * le coordonnateur en phase de réalisation, Président du collège,
- * le maître d'œuvre désigné par le Maître d'Ouvrage,

- * le chef de chacune des entreprises intervenant sur le chantier ou son représentant habilité,
- * le coordonnateur en phase de conception dès lors que sa participation s'avère utile.

_ des membres ayant voix consultatives :

* le représentant des salariés de chacune des entreprises intervenant sur le chantier, salarié effectivement employé sur le chantier, désigné par le comité social et économique ou, en son absence, choisi par les membres de l'équipe appelée à intervenir sur le chantier.

_ Peuvent participer à titre consultatif :

- * Les représentants de l'inspection du travail,
- * Les représentants de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics,
- * Les représentants du service de prévention des organismes de sécurité sociale,
- * le ou les médecins du travail des entreprises intervenant sur le chantier.

Le Collège peut décider d'entendre toute personne particulièrement compétente sur un sujet déterminé.

Chaque entreprise communique les noms de ses deux représentants au président du collège interentreprises, au plus tard avant la réunion d'adoption de son règlement.

6.1.6. Attributions

Le Président :

- 1) Convoque les membres du Collège et les participants aux réunions plénières ou extraordinaires,
 - 2) Arrête l'ordre du jour des réunions,
 - 3) Porte à l'ordre du jour les questions des membres du Collège relevant de la compétence du CISSCT,
 - 4) Préside les réunions, avec voix prépondérante.
 - 5) Rédige les procès-verbaux et les joints aux convocations de la réunion suivante.
 - 6) Consigne les procès-verbaux dans le registre prévu à cet effet et les conserve pendant 5 ans,
 - 7) Représente le Collège à l'égard des tiers,
 - 8) S'assure de l'application des mesures adoptées par le Collège.
- 9) Le président répond par écrit aux observations formulées par écrit par les comités sociaux et économiques des établissements appelés à intervenir sur le chantier et en informe les membres du collège en temps utile, et au plus tard, lors de la réunion qui suit la demande des intéressés.

6.1.7. Adoption des décisions

Les décisions du Collège sont adoptées à la majorité des membres présents ayant voix délibératives.

En cas de partage égal des voix, celle du président emporte la décision.

6.1.8. Convocation aux réunions

Les convocations écrites sont adressées, au plus tard, 15 jours avant la réunion, à tous les membres du Collège et aux participants, sauf urgence.

L'ordre du jour arrêté par le président est annexé à la convocation.

Les membres du collège interentreprises peuvent demander par écrit au président de porter à l'ordre du jour toute question relevant de sa compétence dans les huit jours qui suivent la réception de la convocation.

Les entreprises doivent faire désigner et convoquer leurs représentants salariés pour participer à ces réunions.

Les entreprises doivent informer le médecin du travail du service de santé dont elles dépendent, de la tenue des réunions.

Les entreprises qui ne sont pas tenues de participer au CISSCT et qui ne souhaitent pas y participer doivent à réception de la convocation, aviser le président du collège qu'elles n'y seront pas représentées.

Le président du collège leur donne acte de cet avis.

Lorsqu'il a été prévu de différer l'attribution de certains lots, les entreprises appelées à intervenir après la constitution du collège interentreprises ont l'obligation d'y participer dès leur intervention sur le chantier.

Elles se conforment également au règlement du collège et communiquent au président le nom de leurs représentants dans les conditions prévues à l'article R. 4532-81 du code du travail.

6.1.9. Première réunion

Le président convoque les membres du Collège et les participants à une première réunion qui doit avoir lieu dès que deux entreprises sont présentes sur le chantier.

L'ordre du jour de cette réunion comprend obligatoirement :

- 1) L'adoption du Règlement du Collège.
- 2) Le rappel des mesures de coordination prévues au Plan Général de Coordination.

6.1.10. Réunions plénières

Périodicité des réunions:

La périodicité des réunions est fixée à 3 mois, ce délai ne pouvant en aucun cas être dépassé.

La date de chaque réunion sera fixée lors de la réunion précédente.

En cas de constat de modification importante de la nature des travaux et sur décision des membres du collège, la fréquence des réunions sera accrue suivant une périodicité définie en session par les membres du collège.

Objet:

Les réunions plénières sont consacrées à l'examen des seules questions qui concernent l'ensemble des entreprises.

Elles comprennent notamment :

- * Une inspection du chantier en présence des membres du collège,
- * L'approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- * L'examen des observations faites lors de la visite du chantier,
- * L'examen des suites données aux observations et décisions formulées lors de la précédente réunion,
- * Les suggestions et observations formulées par le CISSCT,
- * Le recensement des formations à la sécurité réalisées par les entreprises et la proposition d'actions de formation complémentaires.
- * L'examen des statistiques des accidents survenus sur le chantier, l'étude des accidents et notamment de ceux dont l'une des causes pourrait avoir son origine dans les mesures retenues par le Collège pour la coordination générale de sécurité et de santé.

Chaque entreprise est tenue d'adresser au Président du Collège, dans les 48 heures, une copie de toute déclaration d'accident du travail avec arrêt.

En outre, chaque entreprise est tenue d'adresser au président du Collège, une note relative à tout accident ou tout incident qui a effectivement eu, ou qui aurait pu avoir, une conséquence grave sur l'un quelconque des personnels du chantier.

Ces notes comprendront les informations suivantes :

- * La description détaillée des circonstances de l'accident ou de l'incident, et plus particulièrement le procédé opératoire normal et occasionnel des tâches qui sont à l'origine du fait observé,
- * Le nom de l'entreprise, la qualification et la fonction (normales ou occasionnelles) et la situation vis-à-vis de la Médecine du travail des intéressés,
- * Le rôle et l'état des matériels mis éventuellement en cause,
- * Tout élément de nature à comprendre les faits observés et à en prévenir le renouvellement.
- * L'action menée par l'entreprise à la suite de cet événement.

Ces documents seront consignés dans le registre tenu par le Président du Collège. Ils seront examinés en réunion plénière. Ils pourront être utilisés pour harmoniser les PPSPS, étudier la modification éventuelle des postes de travail et établir les statistiques d'accidents prévues au présent article.

Procès-verbaux:

Les délibérations du Collège sont consignées dans les procès-verbaux établis et transmis par le Président à tous les membres du Collège, aux participants, avec les convocations à la réunion suivante.

Chaque établissement appelé à intervenir sur le chantier est tenu de diffuser une copie des procès-verbaux aux membres de son comité social et économique.

6.1.11. Réunions Extraordinaires

Le président doit provoquer la réunion du collège en dehors des dates initialement prévues, si l'une des conditions suivantes est remplie:

- 1) A la demande de la majorité des représentants ayant voix délibérative,
- 2) A la demande motivée du tiers des membres représentant les salariés,
- 3) A la suite de tout accident ayant eu ou ayant pu entraîner des conséquences graves notamment de ceux dont l'une des causes pourrait avoir son origine dans les mesures retenues par le collège pour la coordination générale de sécurité et de santé,
- 4) Dans le cas de règlement de difficultés prévues à l'article "procédure de règlement des difficultés" du présent règlement,

Les procès-verbaux de ces réunions sont communiqués, pour approbation, à la réunion plénière suivante du collège.

6.1.12. Application des décisions

Les décisions du Collège sont immédiatement exécutoires et, sauf spécifications contraires, s'appliquent à toutes les entreprises présentes sur le chantier ainsi qu'aux entreprises qui y arriveront ultérieurement.

6.1.13. Ressources

Les dépenses de fonctionnement (secrétariat et logistique) sont supportées par le maître d'ouvrage.

Les dépenses résultant de l'exécution des décisions d'intérêt général prises par le Collège sont supportées par l'ensemble des entreprises au prorata des montants initiaux des marchés.

Chaque entreprise titulaire d'un marché, et chaque sous-traitant agréé prend, lors de la signature de son marché, l'engagement de supporter les dépenses résultant de cette organisation collective dans les conditions définies ci-dessus.

Toutefois, les dépenses concernant des dispositions particulières ne pourront être imputées qu'aux entreprises directement intéressées. Les dépenses importantes présentant un intérêt général pourront être réparties différemment suivant les décisions du Collège.

6.1.14. Gestion

Une entreprise sera désignée pour assurer le rôle d'entité support du Collège et à ce titre :

- * règle les dépenses engagées pour l'exécution des décisions prises par le Collège,
- * procède au recouvrement auprès de l'ensemble des entreprises des avances qu'elle a faites pour le règlement des dépenses engagées pour l'exécution des décisions du Collège, sur présentation de pièces justificatives,
- * procède auprès des entreprises aux appels de fonds relatifs aux dépenses faites par elles, en application des décisions du CISSCT pour "des dispositions particulières" ou "présentant un intérêt général".

6.1.15. Procédure de Règlement des difficultés

Tout différend entre une entreprise et l'entreprise support fera l'objet d'une tentative de conciliation par le Collège en réunion plénière. Il en ira de même de tout différend né entre des entreprises membres du Collège à propos des mesures décidées par le Collège.

Tout différend entre le coordonnateur et une entreprise au sujet de l'application du présent règlement sera soumis à la personne responsable du marché.

6.1.16. Pénalités pour absence aux réunions

En complément des dispositions relatives à l'article R4741-5 du code du travail précisant les modalités de fonctionnement du CISSCT et plus particulièrement pour l'application de sanctions par les autorités administratives :

Absence du représentant de la direction de toutes les entreprises intervenantes sur le chantier et dûment convoquées : pénalités par absence 1000 € HT

Absence du représentant salarié dûment convoqué : pénalités par absence 500 € HT

Non désignation dans le délai d'un mois par l'entreprise du représentant salarié : pénalité par jour calendaire de retard 50 € HT

Le président tiendra à jour un tableau de pénalité en annexe du PV de CISSCT. Le montant des pénalités sera prélevé par le Maître d'Ouvrage sur les situations de travaux des entreprises.

7 DOCUMENT HARMONISÉ D'ORGANISATION DES LIVRAISONS.

CSPS : Société: SOCOTEC Construction Nom: Vincent GRATENOIS	Tél : 0619921940 Email : vincent.gratenois@socotec.com
Etabli le : 01/06/2026 Date de modification : 04/06/2026	Elements modifiés :

Partie à remplir par le CSPS:

Adresse chantier: Route Du Cap Horn 59630 Bourbourg	
Contraintes horaires de livraisons : Poste de garde	Horaires : 6h - 22h
Moyens mutualisés de levage et manutention (cf.PGSCSPS)	<u>Quai de déchargement:</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Grues :</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Recette à matériaux :</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Monte-matériaux:</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Ascenseurs définitifs:</u> ☐ Oui ☒ Non <u>Autre :</u>
Autres renseignements utiles (contraintes administratives, etc..) :	

Partie à renseigner par le client(entreprise du BTP) :

Nom de l'entreprise :	Adresse siège :
Nom du réceptionnaire :	Coordonnées du réceptionnaire Tél :
Plages horaires de livraisons	Heures :
Présence chef d'un manoeuvre :	☐ Oui ☐ Non
Distance et hauteur maxi de la zone de déchargement au camion :	Distance (m) : Hauteur (m) :

Charge utile de la recette à matériaux (le cas échéant)	Charge :
Appareil de levage utilisé pour l'opération :	☐ Grue de chargement ☐ Appareil propre au chantier ☐ Appareil à la charge du fournisseur (Type)
Autres renseignements utiles :	

Projet de Plan d'installation de chantier avec :

- Accès
- Voies de circulation
- Installations sanitaires
- Points sensibles (dans l'emprise du chantier et en périphérie)
- Zones de stockage
- Dimensions des aires de stockage
- Charges admissibles
- Nature du terrain
- Hauteur à respecter (emplacement portique, gabarit)

Annexes :

1 communication détection incendie.png

26/05/2026 - Mise à jour de la Communication du 03/04/2026

Pour tous les travaux en hauteur (NACELLE / ECHAFAUDAGES) ainsi que pour les travaux par point chaud ou générant de la poussière, réalisés dans les zones colorées en rouge, et pour les travaux par point chaud situés dans les zones colorées en jaune, l'entreprise doit adresser une demande d'inhibition de la détection incendie aux Pompiers Verkor au moins 48 heures avant l'intervention, à l'adresse suivante : pompiers.verkor@verkor.com.

1. Avant le démarrage des travaux, l'entreprise doit contacter les Pompiers Verkor au +33 6 85 29 08 83.
2. À la fin de l'intervention, elle doit également les informer de la levée des travaux.

Pour tous les travaux par point chaud, l'utilisation du carnet d'aide à la décision demeure obligatoire.

Privilégiez les travaux par point chaud hors de ces zones.

Mail type :

Bonjour, nous souhaitons réaliser des travaux par **(point chaud et / ou hauteur)**, au bâtiment T **(étage, nord/ sud)**

Date d'intervention :

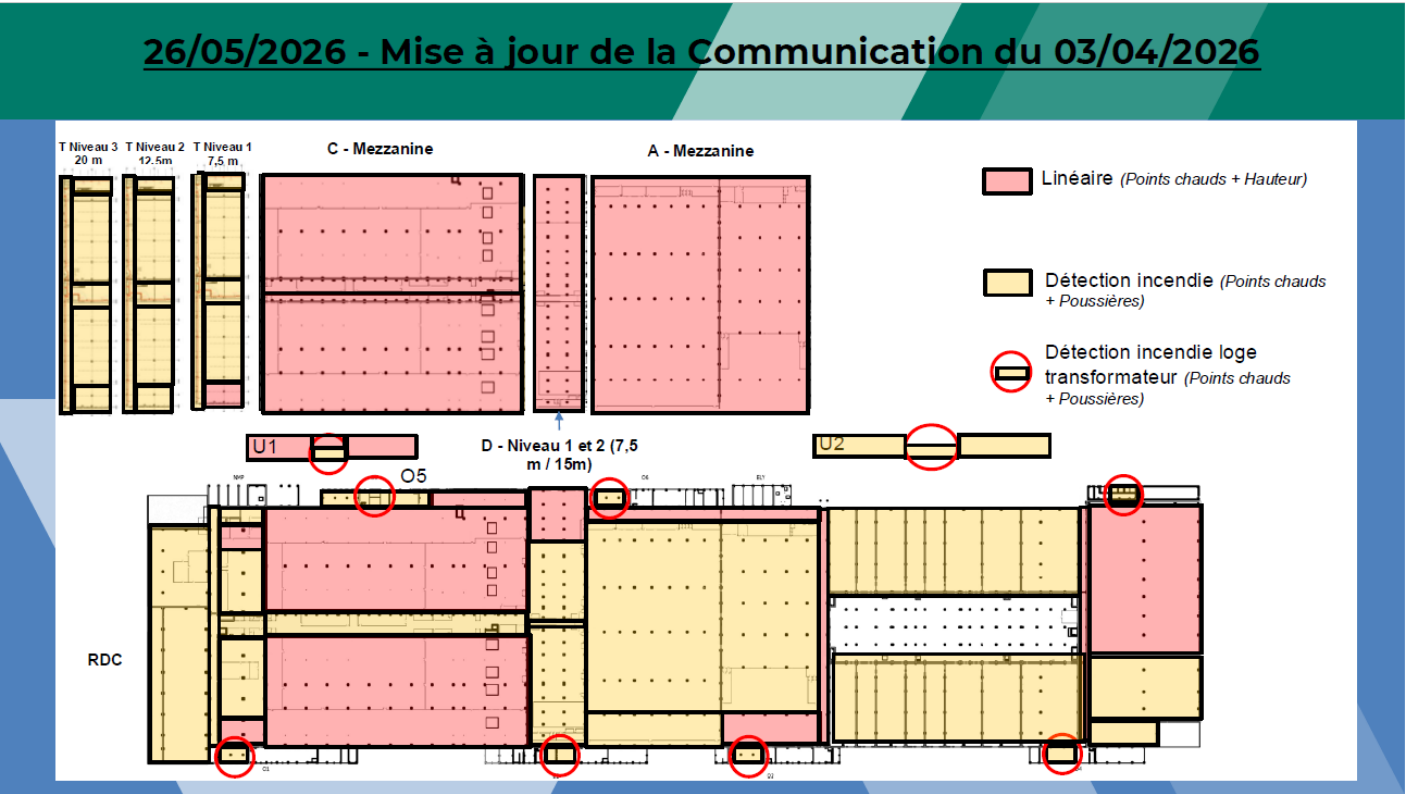
Heure de début d'intervention :

Heure de fin d'intervention :

Descriptif des travaux :

Merci.

2 communication détection incendie.png



3 Modification contacts poste de garde Gigafactory - Guard post contact update .pdf



**Modification contacts poste de
garde GF1**

Guard Post Contact Update

VERKOR – BOURBOURG (59)



MODIFICATION CONTACTS POSTE DE GARDE VERKOR GFI

VEUILLEZ UTILISER A COMPTER DU 5 JANVIER 2026 à 06h00:

Nouvelle adresse email du poste de garde :

postedegarde.gfi@verkor.com

Nouveau numéro de téléphone du poste de garde (standard téléphonique):

06 31 35 56 46

Les numéros d'urgence de la gigafactory restent :

- 1234 : via l'utilisation uniquement des téléphones fixes disponibles dans la gigafactory
- 03 92 25 06 59

NOTA:

Sont supprimés:

- L'adresse email verkor.securite@gmail.com
- Le numéro de téléphone standard du poste de garde : 07 66 63 61 20

GUARD POST CONTACT UPDATE

PLEASE USE STARTING at 06:00 a.m. JANUARY 5, 2026:

New guard post email address:

postedegarde.gfl@verkor.com

New guard post phone number (main line):

06 31 35 56 46

The gigafactory emergency numbers remain unchanged:

- 1234, accessible only from landline phones available inside the gigafactory.

- 03 92 25 06 59

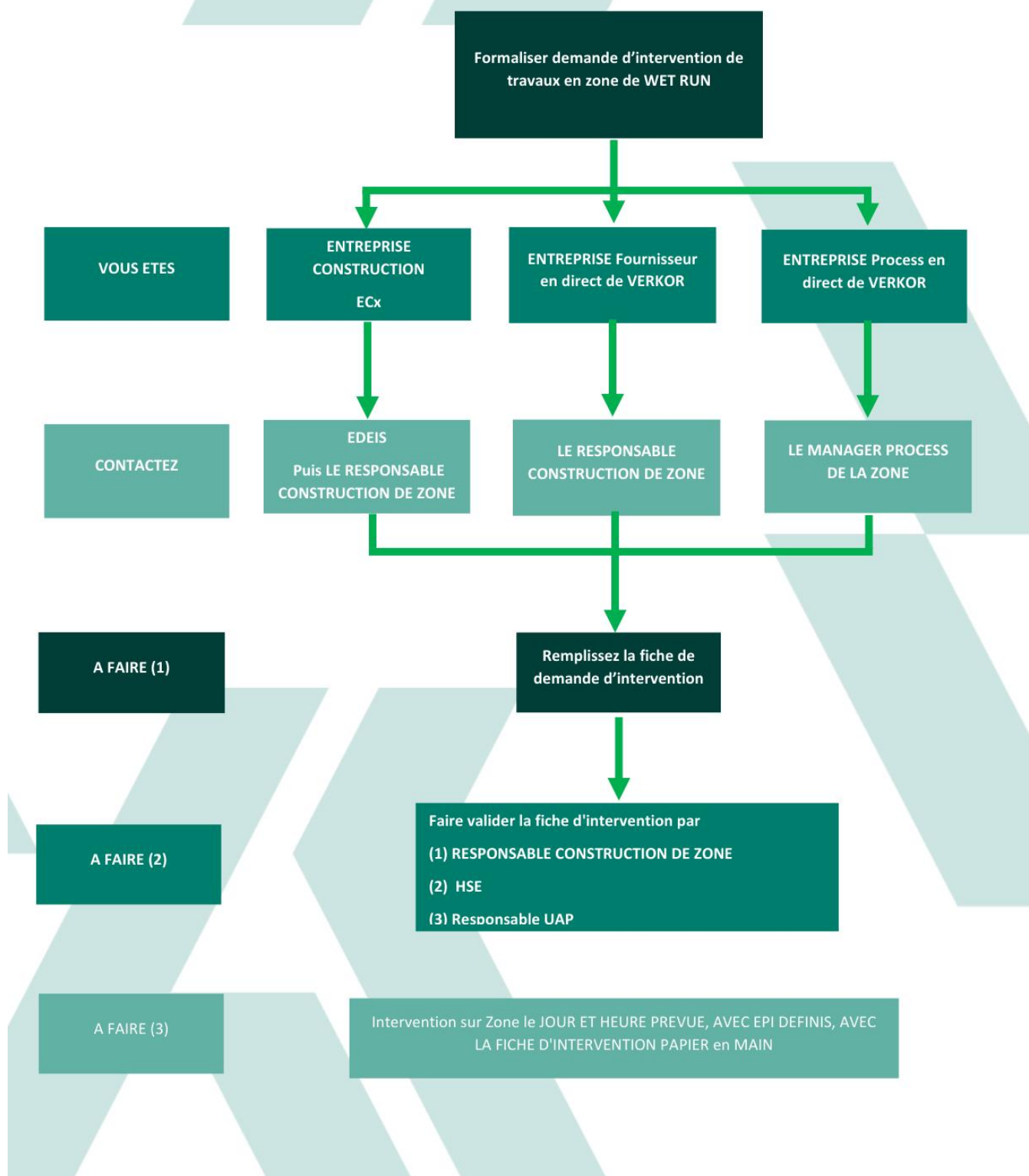
NOTE:

The following are discontinued:

- The previous email address verkor.securite@gmail.com
- The previous guard post main phone number: 07 66 63 61 20

4 PROCESSUS D'AUTORISATION DE CO-ACTIVITE TRAVAUX - WET RUN.pdf

PROCESSUS D'AUTORISATION DE CO-ACTIVITE TRAVAUX - PRODUCTION



PROCESSUS D'AUTORISATION DE CO-ACTIVITE TRAVAUX - PRODUCTION

FICHE D'INTERVENTION en ZONE DE WET RUN			
Demandeur		Conclusion du Zone Lead	
Type d'intervention			
Zone d'intervention			
Date et durée		Signature service HSE, de l'entreprise et du donneur d'ordre	
Risques identifiés relatifs au PPSPS			
Construction en coactivité + risques		Production en coactivité + risques	
Element à proximité du chantier	Element à proximité du chantier	Validation APU Operations	
Heure d'intervention	Heure de fonctionnement		
Type de travaux	Type de production	Contacts utiles	
Risques à la coactivité	Risques à la coactivité		

PROCESSUS D'AUTORISATION DE CO-ACTIVITE TRAVAUX - PRODUCTION

Bâtiment	Construction Zone Leader		HSE de ZONE			APU Opérations		
T	Charles Joncour	charles.joncour.ext@verkor.com	T anode	Quentin Gouverneur	quentin.gouverneur@verkor.com	T anode	Mathieu Sabre	mathieu.sabre@verkor.com
			T cathode	Marie Vega	marie.vega@verkor.com	T cathode	Baptiste Delecourt	baptiste.delecourt@verkor.com
C	Horta Poyal Arturo	arturo.horta.ext@verkor.com	C anode	Quentin Gouverneur	quentin.gouverneur@verkor.com	C anode	Mathieu Sabre	mathieu.sabre@verkor.com
			C cathode	Marie Vega	marie.vega@verkor.com	C cathode	Baptiste Delecourt	baptiste.delecourt@verkor.com
D	Antoine Crétinon	antoine.cretinon@verkor.com	D anode	Quentin Gouverneur	quentin.gouverneur@verkor.com	D anode	Mathieu Sabre	mathieu.sabre@verkor.com
			D cathode	Marie Vega	marie.vega@verkor.com	D cathode	Baptiste Delecourt	baptiste.delecourt@verkor.com
A	Antoine Crétinon	antoine.cretinon@verkor.com	A - Assembly	Amandine Huygens	amandine.huygens@verkor.com		Bruno Fabre	bruno.fabre@verkor.com
F	Faye Moussa	moussa.faye.ext@verkor.com	F - Formation	Louis Rigaut	louis.rigaut@verkor.com		Mourad Lagnach	mourad.lagnach@verkor.com
M	Christophe Delonnel	christophe.delonnel.ext@verkor.com	M - Module	Hélène Derly	helene.derly@verkor.com		Guillaume Dutrieux	guillaume.dutrieux@verkor.com
W	Christophe Delonnel	christophe.delonnel.ext@verkor.com	W - Warehouse	Hélène Derly	helene.derly@verkor.com		Adrien Chevrier	adrien.chevrier@verkor.com

5 Infirmierie et téléphones fixes.pdf

Communication All trades du 23/09/2025

Téléphones fixes d'urgence:





Flash Sûreté GF

Personnel Verkor + Externe

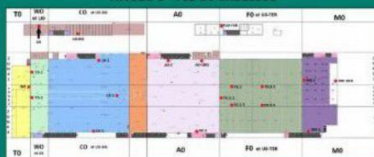
Téléphones Fixes d'Urgence

En cas d'urgence, utilisez les téléphones fixes répartis dans la gigafactory.
Chaque appel est transmis directement au poste de garde et traité en priorité.

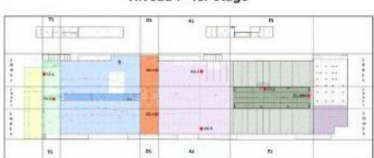
Numéro à composer :

- Depuis un téléphone fixe de la gigafactory : 1.2.3.4
- Depuis un téléphone portable : 03 92 25 06 59 (même ligne)
- Positionnement des téléphones d'urgences

Niveau 0 - rez de chaussée



Niveau 1 - 1er étage



Niveau 2 - 2ème étage



Contact :

↑ Poste de sécurité - 07.66.63.61.20

↑ Stéphane BERNARD (Coordinateur Sûreté)

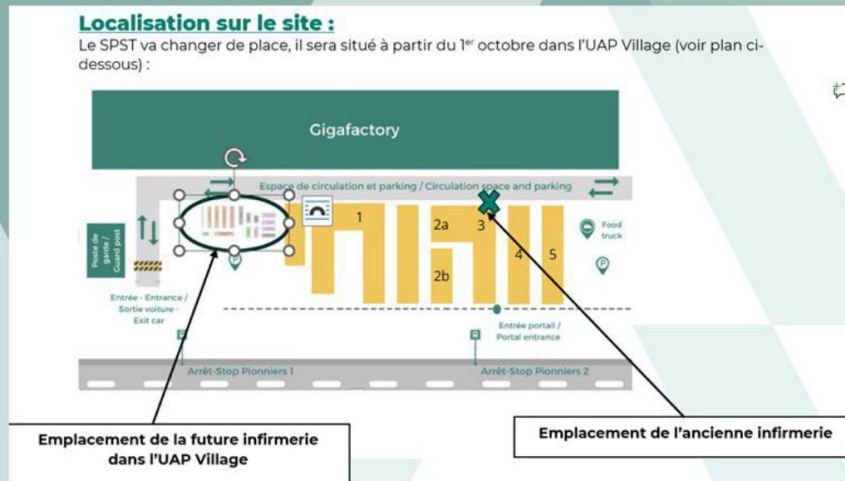
Communication All trades du 23/09/2025

Nouvel emplacement Infirmerie:

A partir du 1^{er} octobre, l'infirmerie chantier sera remplacée par l'infirmerie VERKOR et déplacé à l'UAP Village. Les soins pour le personnel VERKOR comme pour le personnel extérieur sera pris en charge par le Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) de VERKOR.

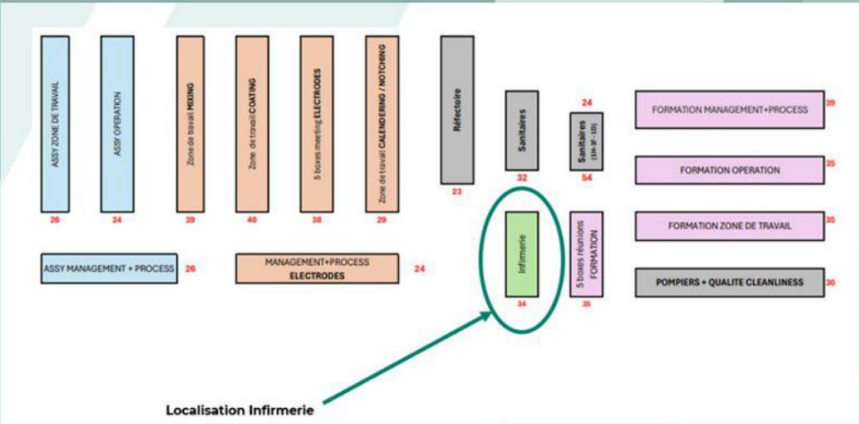
Localisation sur le site :

Le SPST va changer de place, il sera situé à partir du 1^{er} octobre dans l'UAP Village (voir plan ci-dessous) :



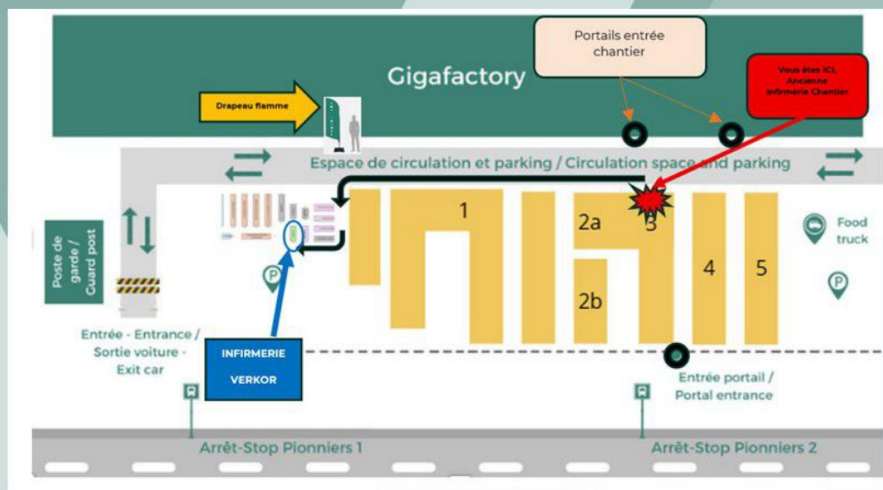
Communication All trades du 23/09/2025

Nouvel emplacement Infirmerie:



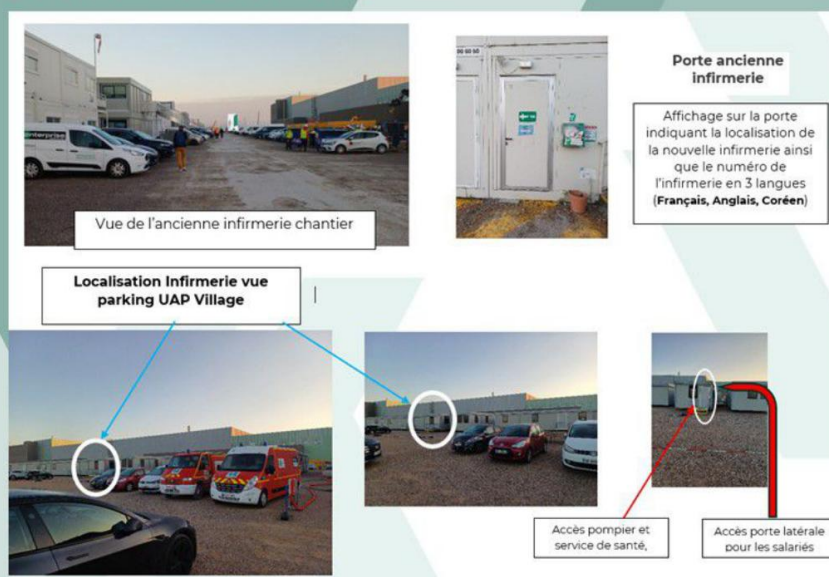
Communication All trades du 23/09/2025

Nouvel emplacement Infirmerie:



Communication All trades du 23/09/2025

Nouvel emplacement Infirmerie:



Communication All trades du 23/09/2025

Nouvel emplacement Infirmerie:

Accès et affichage infirmerie coté route



Accès infirmerie derrière ce préfabriqué

Accès et affichage infirmerie coté Parking UAP



Accès pompier et service de santé, un affichage sera mis

Accès porte latérale pour les salariés, un affichage sera mis

Communication All trades du 23/09/2025

Nouvel emplacement Infirmerie:

Effectif du SPST :
1 chef d'équipe infirmier + 2 infirmières (soit 3 Infirmiers en ETP)

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de **6h00 à 20h00** puis gérée par les pompiers de 20h à 22h00
Le samedi de **8h00 à 16h00**

Coordonnées du SPST :
Numéro permanence Infirmerie : **+33 6 75 87 55 60**
Adresse mail : **Infirmerie-gf@verkor.com**
Numéro permanence pompiers : **06 85 29 08 83**

Affichage sur la porte Infirmerie ChantierPersonnel VERKOR + Externe

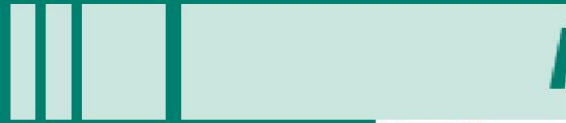
Flash SANTE
LOCALISATION INFIRMERIE VERKOR

N° INFIRMERIE:
06 75 87 55 60

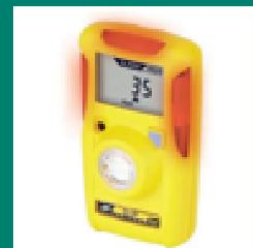
N° POMPIERS:
06 85 29 08 83

Horaire d'ouverture infirmerie:
6h00/20h00
20h00/22h00 Gérée par les pompiers

6 AZOTE.pdf



Evacuation d'urgence en cas de déclenchement d'une balise ou d'un détecteur Azote – N₂



En cas d'alarme (sonore + lumineuse) de détecteur individuel et/ou d'une balise de détection

- 1- Le personnel présent évacue la zone en empruntant les issues de secours**
- 2- Se diriger vers le point de rassemblement chantier définie pour la zone**
- 3- Ne pas utiliser les ascenseurs et monte-charge**
- 4- Un guide-file ouvre le chemin, un serre-file ferme la marche**

Alerter le PCS qui préviendra à son tour l'astreinte HSE VERKOR GF
Tél PCS : +33 766 636 120 (depuis un téléphone portable)
Tél Fixe GF : 1234 (Situé à chaque baie informatique située principalement dans les couloirs de circulation de la GF)

La vanne de distribution d'azote en amont du réseau sera fermée par le biais de l'intervention de l'équipe de secours VERKOR (Vanne principale située en U2)

7 Procedure utilisation lift.pdf



ALB France

ALB France

Procédure d'utilisation du lift : Bâtiment T

1. Horaires d'utilisation :

La mise en fonctionnement du lift est programmée pour fonctionner uniquement de 08h00 à 16h30.
Une pause de 12h00 à 13h00 interrompra cette mise en service.

Son utilisation ne se fera qu'en présence du liftier missionné par ALB France.

2. Caractéristiques :

Les colis et engins transportés via le lift devront respecter les conditions de poids et de dimensions suivantes :

Charge: 3,5 Tonnes maximum (prenant en compte l'engin de levage s'il doit être monté avec)

Hauteur : 2m40 maximum

Largeur porte : 1m80 maximum

Profondeur lift : 2m80 maximum

3. Conditions d'utilisation :

Avant tout levage par le lift, l'entreprise utilisatrice devra être en mesure de justifier du poids et des dimensions de l'engin ou de son colis à ALB France et à son liftier.

ALB France pourra refuser tout engin ou colis dont le poids et les dimensions ne correspondent pas aux données d'utilisation du lift ainsi que ceux dont l'entreprise ne serait pas en mesure de justifier le poids / dimensions.

Tout engins présentant des fuites, ainsi que tout colis pouvant générer un risque de fuites dans le lift se verra refuser l'accès par ALB France.

4. Contrôles après utilisation :

Un contrôle visuel sera réalisé après chaque utilisation. En cas de dégradations, ALB France transmettra un constat photos à la MOE ainsi que l'identification du macro-lot / entreprise concernée.

Tout frais liés aux dégradations du lift suite à une mauvaise utilisation seront imputés à l'entreprise identifiées comme responsable du lift.

5. Registre sur place :

Un registre reprenant les plages horaires d'utilisation sera disponible sur place et tenu par le liftier .

Il sera possible de bloquer un créneau à l'avance dans les prochaines 48h avec le liftier.

Une copie du registre sera également tenue par le liftier pour information et suivi par ALB et la MOE.



ALB France



ALB France



8 Passage du Bâtiment M sous PDP.pdf

Passage du Bâtiment Module sous Plan de Prévention

Date de passage : 03/06/2025 (14h00)

Plan de Prévention : La gestion de la coactivité est réalisée par le biais d'un plan de prévention (PDP).

La circulation sur le chantier clos reste sous couvert du PGCSPS (Inspection commune et PPSPS).

Accès Interdit à toutes personnes non autorisées :

- Réalisation de la démarche PDP (Inspection Commune Préalable, rédaction MOS, établissement PDP...) -> Par vos donneurs d'ordres (Avis HSE VERKOR)
- Réalisation de l'accueil sécurité spécifique Module (Ingénieur HSE UAP – Hélène DERLY -> helene.derly@verkor.com)

Zones concernées :

- La totalité de l'intérieur du Bâtiment M – Module ;
- En extérieur, la totalité de la toiture et des façades du Bâtiment M – Module.

Passage du Bâtiment Module sous Plan de Prévention

Les portes (Issues de secours) du couloir F et donnant sur l'extérieur du bâtiment Module ne devront pas être entravées afin de garantir l'évacuation du bâtiment

Registre de présence de personnel pour la zone PDP :

Mise en place de registre d'enregistrement du personnel présent à l'entrée de la zone sous PDP -> Inscription nominative en entrée et sortie obligatoire.

Evacuation :

En cas d'évacuation, les personnels de la zone sous PDP se rend au point de regroupement pour y être comptabilisé à l'aide du registre

Une évacuation s'effectue dans un second temps au point de rassemblement du chantier situé au Nord

Coordination :

Une coordination est assurée sous la direction de VERKOR en lien avec les opérations chantier et exploitation (Christophe DELONNEL). Coordination quotidienne lors du Kick Off du bâtiment M à 9h00.

Aucune intervention n'est possible sans la réalisation d'un Plan de Prévention avec VERKOR

Passage du Bâtiment Module sous Plan de Prévention

Liste des donneurs d'ordre PDP VERKOR (Construction) à date :

Sariel GRIMALDI D'ESDRA - sariel.grimaldi-desdra@verkor.com

Thomas CARON - thomas.caron@verkor.com

Hadrien ROBINET - hadrien.robinet@verkor.com

Richard FOURNIER - richard.fournier@verkor.com

Philippe VERSCHELDE - philippe.vershelde@verkor.com



9 VKDK_EXE_EC02_A3B_427_0_Z_Z_AL_MOD_SAN_ROSIN - Procédure - Travaux sur plénum - autres macro-lots - V7 1.pdf

		PROCÉDURE : Travaux sur plénums – Plafonds marchables <u>ENTREPRISES HORS MACRO-LOT EC02</u>	DOC 074 Révision v1 Page 1 sur 8
---	---	--	---

IDEC HAUTES TECHNOLOGIES - ROSIN ENTREPRISE

PROCÉDURE : Travaux sur plénums – Plafonds marchables

ENTREPRISES HORS MACRO-LOT EC02

770 - VERKOR DUNKERQUE

Indice	Date	Nature du document	Rédacteur	Approbateur
1	11/06/24	Création – procédure originale	Norbert MATUZESKY	Serge THOMAS
2	25/06/24	Mise à jour des conditions d'accès	Norbert MATUZESKY	Serge THOMAS
3	07/08/24	Correction mineure : changement des unités exprimant les masses maximales	Norbert MATUZESKY	Serge THOMAS
4	24/09/24	Modification mineure : Ajout de précisions concernant la protection des ouvrages, notamment lors de la réalisation des travaux par point chaud.	Norbert MATUZESKY	Serge THOMAS
5	26/09/24	Modifications mineures : port de la jugulaire passe de « obligatoire » à « recommandé ». Ajout de l'exigence sécurité n°10.	Norbert MATUZESKY	Serge THOMAS
6	27/09/24	Màj des conditions d'accès : Ajout d'une vérification commune signée par HSE ROSIN et HSE entreprise intervenante (annexe 01) + signature des consignes de sécurité par chaque intervenant (annexe 02). Ces deux conditions sont renouvelables et cumulables pour chaque plénum.	Norbert MATUZESKY	Serge THOMAS
7	30/09/24	Ajout d'une précision concernant la protection des ouvrages (n°4) + Ajout de l'exigence sécurité n°11.	Norbert MATUZESKY	Serge THOMAS

		PROCÉDURE : Travaux sur pléniums – Plafonds marchables ENTREPRISES HORS MACRO-LOT EC02	DOC 074 Révision v1 Page 2 sur 8
---	---	--	--

A. Objectif

Assurer la sécurité des intervenants lors de l'accès aux pléniums situés au-dessus des salles blanches.

B. Champ d'Application

Ce protocole s'applique à tous les intervenants qui doivent accéder aux pléniums situés au-dessus des salles blanches.

Les pléniums sont définis comme des espaces vides ou des zones de passage au-dessus des salles blanches, qu'elles soient construites ou en cours de construction.

En aucun cas, les plafonds en panneaux sandwich peuvent être considérés comme des plateformes de travail ou de circulations.

Néanmoins, les plafonds en panneaux sandwich tolèrent une charge d'exploitation maximale de :

- 150 daN (en tout point des pléniums).

Donc le passage d'une personne peut se faire pour la mise en place d'accessoires légers ou la maintenance.

C. Accès aux Pléniums

L'accès aux pléniums est soumis à restriction. Pour des raisons de sécurité, seules ROSIN Entreprise et IDEC Hautes Technologies sont en mesure de donner l'autorisation d'accéder au plafond.

Seules des raisons spécifiques liées au chantier ou à la maintenance des ouvrages, sont acceptables comme motif d'accès.

- 1) Avant réalisation d'un état des lieux contradictoire, le macro-lot EC02 restreint l'accès aux pléniums exclusivement à ses propres intervenants et ceux de ses entreprises sous-traitantes.
- 2) ROSIN Entreprise consent à autoriser l'accès aux pléniums à d'autres entreprises du macro-lot EC02 après un état des lieux contradictoire effectué entre IDEC Hautes Technologies, le macro-lot demandeur et la maîtrise d'œuvre EDEIS.
- 3) Une vérification doit être effectuée selon la checklist sécurité (annexe 01), en commun par le HSE de ROSIN Entreprise et le HSE de l'entreprise intervenante, avant l'accès au plénum, cette condition est renouvelable et cumulable pour chaque plénum.
- 4) Dispense des exigences sécurité par l'entreprise intervenante à ses intervenants, avec signature de l'annexe 02 par chaque intervenant, avant l'accès au plénum, cette condition est renouvelable et cumulable pour chaque plénum.

		PROCÉDURE : Travaux sur plénums – Plafonds marchables <u>ENTREPRISES HORS MACRO-LOT EC02</u>	DOC 074 Révision v1 Page 3 sur 8
---	---	---	---

D. Protection des ouvrages

- 1) Chaque entreprise doit protéger les ouvrages de ROSIN Entreprise de toutes dégradations possibles (chocs, rayures, projections de matières, traces de brûlure, tas de limailles, etc.).
- 2) Cette protection devra être adaptée en fonction de la nature des travaux réalisés, et est à la charge de l'entreprise intervenante.
- 3) Il est nécessaire de protéger la surface des panneaux situés au droit des travaux par point chaud, avec l'installation de bâches ignifugées par exemple.
- 4) Lorsqu'une protection collective mise en place par ROSIN Entreprise, est retiré par une autre entreprise (par exemple : pour installer un élément type gaines, tuyaux, chemin de câbles, etc.), cette dernière devient automatiquement responsable soit de la repose à l'identique, soit de la mise en place d'une nouvelle protection adaptée au risque persistant.

E. Communication

Au préalable de leur intervention (conformément à la section « C.4 » de ce document) chaque intervenant doit être informé des règles de sécurité concernant l'accès aux plénums. La communication des exigences sécurité est répartie ainsi :

- ROSIN Entreprise transmet les consignes à ses propres intervenants ainsi qu'à l'ensemble de ses sous-traitants.
- IDEC Hautes Technologies transmet cette procédure à toutes les entreprises du macro-lot EC02 désirant accéder aux plénums faisant l'objet d'un « état des lieux contradictoire ».

F. Exigences de Sécurité

1. L'accès aux plénums ne dispense pas du port des EPI obligatoires sur le chantier : casque, gilet haute visibilité et chaussures de sécurité. Les plénums pouvant être considéré comme des zones de travail en hauteur : le port de la jugulaire (3 points) est recommandé.
2. Comme sur tout le chantier, il est interdit de boire, manger ou fumer sur les plénums. Tout comme dormir et faire ses besoins.
3. Les charges maximales ponctuelles autorisées sur la structure des plénums ne doivent pas dépasser 150 daN.
4. Les charges permanentes, même réparties, sont strictement interdites, y compris celles de très faibles masses.
5. Les zones d'accès aux plénums doivent être clairement balisées avec un affichage "Zone d'Accès Restreint". (Par exemple : portillon, balisage rigide de type plots + chainettes en plastique).
6. Un éclairage d'appoint est nécessaire pour évoluer dans les plénums. Cet éclairage doit être prévu et pris en charge par chaque entreprise.

		PROCÉDURE : Travaux sur plénums – Plafonds marchables <u>ENTREPRISES HORS MACRO-LOT EC02</u>	DOC 074 Révision v1 Page 4 sur 8
---	---	---	---

7. Les passages répétitifs sur les panneaux sont strictement interdits, conformément au DTA*. Si un tel besoin est nécessaire, il faudra envisager une technique où les charges ne reposent pas directement sur les panneaux.
8. Les charges ponctuelles concentrées (pied d'échafaudage, PIRL, étais, etc.) sont strictement interdites, conformément aux indications du fabricant.
9. La manipulation de charges lourdes (supérieures à 150 daN) sur les plénums, directement ou indirectement, est strictement interdite, conformément aux indications du fabricant.
10. Les plénums ne doivent pas servir d'atelier (de découpe par exemple).
11. Chaque retrait de protection collective doit être signalé à SAFE, et entraîne automatiquement soit la repose à l'identique, soit la mise en place d'une nouvelle protection adaptée au risque persistant, (par l'entreprise ayant retiré la protection collective).
12. Toutes les protections collectives retirées doivent être restituées à ROSIN Entreprise, notamment les plaques métalliques.

**DTA 2.1/17-1782-V2 §5. Mise en œuvre - 5.1 disposition relative à l'ossature – Ossature des plafonds et cahier du CSTB 3626 V3*

G. Responsabilités

Après mise à disposition des plénums à IDEC Haute Technologie, l'état des lieux contradictoire réalisé décline toutes responsabilités en cas de problème (dégradation ou accident) découlant du non-respect des consignes indiquées aux sections « D et F » de cette procédure.

		Annexe 01 : Checklist sécurité (avant accès au plénum)	DOC 074 Révision v1 Page 5 sur 8
---	---	---	---

Conformité des accès

- ☐ Absence d'escabeau
- ☐ Absence de marchepieds
- ☐ N/A ou ☐ Présence d'échelle
- ☐ N/A ou ☐ Présence d'une structure réalisée en éléments d'échafaudage
- ☐ N/A ou ☐ Présence de modules préfabriqués assemblés, de type escalier métallique en colimaçon à sortie latéral (Escalib par exemple).

Si présence d'échelle :

- ☐ Sécurisée en bas
- ☐ Sécurisée en haut
- ☐ 1 mètre d'échelle qui dépasse par rapport au sol de la zone de travail en hauteur (nécessaire pour la préhension lors du transfert de l'échelle à la zone de travail).

Si présence d'une structure réalisée en éléments d'échafaudage :

- ☐ PV de réception daté et signé
- ☐ Vérification journalière datée du jour d'utilisation de la tour d'accès

Contrôles facultatifs si PV de réception et vérification journalière présents et conformes :

- ☐ Stabilité et ancrage : les pieds sont sur une surface plane et solide
- ☐ Plaques de répartition mises en place et fixées aux pieds
- ☐ Accès sécurisé
- ☐ Présence de tous les garde-corps
- ☐ État des composants : absence de déformation ou de dommages visibles

Si présence de modules préfabriqués assemblés :

- ☐ PV de mise en service daté et signé

Observations :

Protections collectives en bordure de vide

- ☐ Présence d'une semelle « u » ou équivalent, fixée sur la partie supérieure du panneau (cas des découpes dans les cloisons verticales qui servent de garde-corps).
- ☐ Présence de filet / grillage de signalisation disposé, au moins à 1,2 m de la bordure donnant sur le vide (cas des salles dont les panneaux de plafond sont partiellement posés)
- ☐ Les filets / grillages de signalisation sont correctement tendus (aucun n'est affaissé ou mal attaché)

Observations :

		Annexe 01 : Checklist sécurité (avant accès au plénum)	DOC 074 Révision v1 Page 6 sur 8
---	---	---	---

Protections collectives des ouvertures au sol

- ☐ Présence d'une ou plusieurs plaque(s) métallique(s) pour les ouvertures dont la surface est inférieure ou égale à 1 mètre carré.
- ☐ Présence d'une ou plusieurs plaque(s) métallique(s) + filet / grillage de signalisation disposé, au moins à 1 mètre en amont de la (des) plaque(s) métallique(s), pour les ouvertures dont la surface est supérieure à 1 mètre carré.
- ☐ Présence de vis de fixation sur l'entièreté du contour de la (des) plaque(s) métallique(s), séparées les unes des autres environ tous les 20 centimètres.
- ☐ Présence obligatoire d'un affichage avec le logo « interdiction de marcher », , sur chaque plaque métallique d'une ouverture supérieure à 1 mètre carré.

Observations :

Approbation de la vérification sécurité commune

Localisation du plénum :	Date :
Nom, Prénom, Signature <i>(HSE de ROSIN Entreprise)</i>	Nom, Prénom, Signature <i>(HSE de de l'entreprise intervenante)</i>

		Annexe 02 : Consignes de sécurité et protection des ouvrages	DOC 074 Révision v1 Page 7 sur 8
---	---	---	---

Animé par (HSE de l'entreprise intervenante) :

Titre / thème :

Prise en compte des consignes de sécurité et de protection des ouvrages avant l'accès au plénum.

Date :

Localisation du plénum :

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

1. L'accès aux plénums ne dispense pas du port des EPI obligatoire sur le chantier : casque, gilet haute visibilité et chaussures de sécurité. Les plénums pouvant être considérés des zones de travail en hauteur : le port de la jugulaire (3 points) est recommandé.
2. Comme sur tout le chantier, il est interdit de boire, manger ou fumer sur les plénums. Tout comme dormir et faire ses besoins.
3. Les charges maximales ponctuelles autorisées sur la structure des plénums ne doivent pas dépasser 150 daN.
4. Les charges permanentes, même réparties, sont strictement interdites, y compris celles de très faibles masses.
5. Les zones d'accès aux plénums doivent être clairement balisées avec un affichage "Zone d'Accès Restreint". (Balisage rigide de type plots + chainettes en plastique par exemple).
6. Un éclairage d'appoint est nécessaire pour évoluer dans le plénum. Cet éclairage doit être prévu et pris en charge par chaque entreprise.
7. Les passages répétitifs sur les panneaux sont strictement interdits, conformément au DTA*. Si un tel besoin est nécessaire, il faudra envisager une technique où les charges ne reposent pas directement sur les panneaux.
8. Les charges ponctuelles concentrées (pied d'échafaudage, PIRL etc...) sont strictement interdites, conformément aux indications du fabricant.
9. La manipulation de charges lourdes (supérieures à 150 daN), directement ou indirectement, est strictement interdite, conformément aux indications du fabricant.
10. Les plénums ne doivent pas servir d'atelier (de découpe par exemple).
11. Chaque retrait de protection collective doit être signalé à SAFE, et entraîne automatiquement soit de la repose à l'identique, ou de la mise en place d'une nouvelle protection adaptée au risque persistant.

		Annexe 02 : Consignes de sécurité et protection des ouvrages	DOC 074 Révision v1 Page 8 sur 8
---	---	---	---

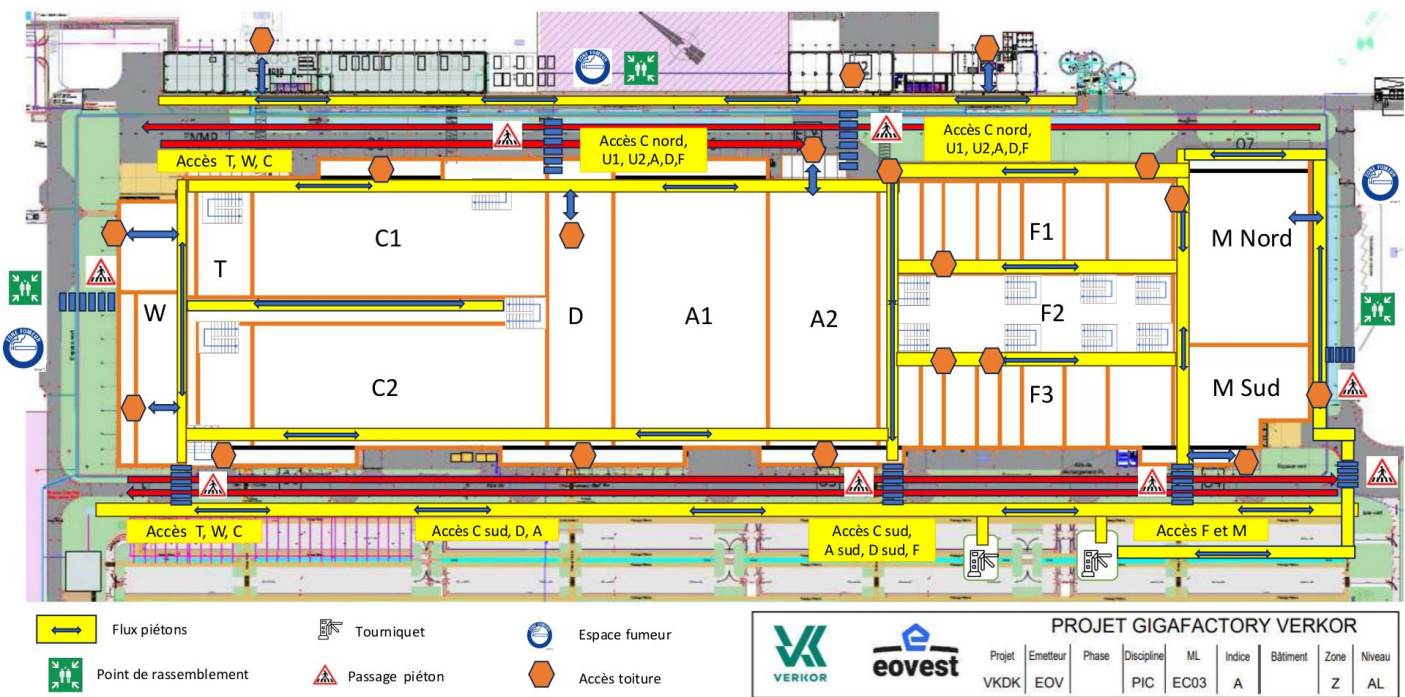
CONSIGNES DE PROTECTION DES OUVRAGES

- 1. Chaque entreprise doit protéger nos ouvrages de toutes dégradations possibles (chocs, rayures, projections de matières, traces de brûlure, tas de limailles, etc.).
- 2. Cette protection devra être adaptée en fonction de la nature des travaux réalisées, et est à la charge de l’entreprise intervenante.
- 3. Il est nécessaire de protéger la surface des panneaux situés au droit des travaux par point chaud, avec l’installation de bâches ignifugées par exemple.
- 4. Lorsqu’une protection collective mise en place par ROSIN Entreprise, est retirée par une autre entreprise (par exemple : pour installer un élément type gaines, tuyaux, chemin de câbles, etc.), cette dernière devient automatiquement responsable soit de la repose à l’identique, ou de la mise en place d’une nouvelle protection adaptée au risque persistant.

NOM	Prénom	ENTREPRISE	Signature
DUPONT	Alain	ROSIN	
FR : Exemple – EN/US : Example – RO : Exemplu			
NOM	Prénom	ENTREPRISE	Signature

10 plan de circulation 25 02 2025.pdf

PLAN DE CIRCULATION (교통 계획) AU 25/02/2025



PLAN DE CIRCULATION INTÉRIEURES
DES NIVEAUX

